

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
3 février 2022

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 24 mars 2022

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Bienvenue à toutes et à tous. Nous allons tout de suite demander à notre collègue, Théophile Touny, de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Théophile TOUNY

Merci, Monsieur le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson,
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Nadine Lacroix

- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi.
- ✓ Isabelle Drancy, en retard, est arrivée à 19 h 42.
- ✓ Sabine Ngo Mahob, excusée, a donné pouvoir à Frédéric Guermann.
- ✓ M. Philippe Touny (à partir de 00 h 10),
- ✓ Mme Claire Vigneron (à partir de 00 h 30),
- ✓ Catherine Palpant, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault.
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Liliane Wietzerbin, excusée, a donné pouvoir à Philippe Szykowski.

M. le maire

Merci, Monsieur Touny.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

M. le maire

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 ?

Jean-Christophe DESSANGES

Nous avons fait part de nos remarques sur ce procès-verbal, en l'occurrence sur les votes NSPP. Nous avons demandé que le décompte des votes soit modifié pour prendre en compte les personnes qui sont parties durant le conseil municipal. Je n'ai pas l'impression que cela a été fait. Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas voter ce PV qui ne reflète pas la réalité des débats.

M. le maire

Les personnes qui sont parties en cours de séance ont donné pouvoir.

Jean-Christophe DESSANGES

Non. J'ai vérifié et ce n'est pas le cas.

Sceaux, le 3 février 2022

M. le maire

Et comment avez-vous vérifié ?

Jean-Christophe DESSANGES

Vous avez annoncé les pouvoirs au début de la séance. Ils figurent donc au PV. J'ai listé tous les pouvoirs qui ont été donnés.

M. le maire

Ces personnes ont donné pouvoir au moment de quitter la séance.

Jean-Christophe DESSANGES

Cela n'a pas été signalé. Je suis désolé, mais vous ne l'avez pas signalé. Et ce n'est pas ce qu'ont répondu les services de la Ville. Et comme ce n'est pas la première fois que les choses se déroulent de cette manière...

M. le maire

Ne le votez pas, alors.

Je mets donc aux voix ce procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est adopté à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).

V- MOBILITÉ**Expérimentation d'exploitation d'un service d'autopartage sur le domaine public de Sceaux — approbation de la convention avec Communauto.****Patrice PATTEE**

Comme vous avez pu le découvrir en prenant connaissance du dossier, il s'agit d'installer à Sceaux trois stations d'autopartage de véhicules opérées par Communauto en lieu et place de certaines stations Autolib ».

Contrairement au service Autolib », il y a obligation de déposer le véhicule là où vous l'avez pris. La deuxième différence avec le service Autolib' est de taille, puisque la tarification permet d'emprunter ces véhicules pour des durées beaucoup plus longues et de partir ainsi en week-end par exemple. Ces véhicules sont Crit'Air 1 pour être éligibles à la labellisation d'Île-de-France Mobilités et émettent donc peu de gaz carbonique. Ils ne sont pas électriques, mais hybrides. Le service proposé par Communauto est très similaire à celui d'un loueur de voitures si ce n'est que cette location est disponible 24 h/24 et 7 j/7. Il est possible de les réserver par Internet ou via une application smartphone dédiée.

La tarification pour les usagers est proportionnelle au temps et au kilométrage et intègre l'assurance et le carburant. Elle s'articule autour d'un forfait sans engagement, et de trois forfaits avec un abonnement mensuel.

Nous cherchions depuis très longtemps une solution de remplacement à Autolib », sachant qu'il est particulièrement difficile de faire venir les opérateurs en banlieue, puisqu'ils se concentrent essentiellement sur Paris. Après de longues discussions, Communauto a finalement décidé de s'installer à Sceaux.

Voilà, Monsieur le Maire, pour la présentation de ce service Communauto qui pourrait être déployé sur les trois stations de Robinson, Bagneux et rue Houdan, en face de la mairie.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir ?

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai bien noté qu'il s'agit d'un nouveau service à titre expérimental. C'est-à-dire que l'on n'est pas sûr que cela va perdurer par la suite, peut-être un peu à l'image des stations d'expérimentation de location de vélos en libre-service. C'est une volonté d'essayer de faire quelque chose. Vous disiez que vous recherchiez depuis un certain temps à expérimenter des solutions nouvelles et différentes d'Autolib », c'est donc très bien.

Sceaux, le 3 février 2022

Sur le fond, quelles personnes ou institutions useront de ce service d'autopartage sur la ville ? Avez-vous procédé à une étude de marché ? Avez-vous d'autres études vous permettant d'affirmer que ce service sera utilisé par les Scéens ou par des personnes venant d'ailleurs, les réservations pouvant se faire par Internet ? Il n'y a pas de limitation kilométrique ou horaire et le service semble moins contraignant qu'Autolib ».

Quels ont été les critères déterminants pour le choix du titulaire de la convention triennale d'occupation du domaine public ? Vous dites en effet que les opérateurs ont beaucoup de difficultés pour venir de Paris sur les communes de banlieue.

Vous faites aussi allusion dans le texte à une carburation hybride ou alors à essence. Pourquoi n'est-il pas possible d'essayer des voitures électriques ? Où est le problème ? Elles commencent déjà à se répandre et pour des sociétés de ce type qui ont une certaine assise, il en existe déjà.

En cas de choix de voitures thermiques, il n'y aura pas vraiment d'apport par rapport aux contraintes de pollution, ce qui irait peut-être à l'encontre des objectifs poursuivis par ce nouveau service. Cela ne changera pas vraiment les choses en matière de pollution automobile, puisque les voitures rouleront à l'essence.

Vous dites que la redevance annuelle serait de 180 euros par place. N'est-ce pas un peu faible ? Est-ce que cela correspond à la moyenne effective de ce qui se pratique ailleurs ?

Quelle est l'acceptabilité des personnes qui vivent à proximité de ces stations ? Les avez-vous interrogées ? Il existait déjà des stations Autolib', mais il y aura peut-être beaucoup plus de circulation, le service étant disponible 24 h/24. Cela veut dire que des gens pourront venir à tout moment et risquent donc de faire un peu de bruit.

Je vous remercie pour vos réponses.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire. Et merci, Monsieur Szykowski pour toutes ces questions très enrichissantes auxquelles, je l'espère, nous aurons des réponses.

Je ne reviendrai pas sur le fait que cette expérimentation est plutôt une bonne idée, mais sur un plan formel, ce qui me gêne davantage, c'est l'appel d'offres passé entre Noël et Nouvel An sur ce projet d'autopartage, et qui m'amène à m'interroger sur la manière dont le prestataire a été choisi. Un appel d'offres d'une semaine sur un tel projet... Je sais que l'expérimentation le permet, mais cela contredit un peu ce que disait M. Pattée. J'aimerais donc avoir une petite explication. Je suis sûr qu'il y en a une.

Sur le fond, ce qui m'interpelle dans cette note de présentation et dans le contrat figurant en annexe, qui est un contrat d'occupation du domaine public et un contrat classique de mise à disposition de voitures de location, c'est que l'on parle d'expérimentation et qu'il n'y a aucun critère d'évaluation

et aucun accord entre les deux parties sur ce qu'elles vont faire durant ces trois années pour promouvoir le service, pour rendre compte. C'est dommage. Je pense que la Ville et le prestataire auraient gagné à mettre en place des critères d'évaluation, ce que l'on appelle dans le secteur industriel, des critères de succès. Cela aurait permis d'enrichir cette expérimentation. Merci.

M. le maire

Monsieur Pattée, pouvez-vous répondre à toutes ces questions intéressantes, mais qui concernent néanmoins une opération assez mineure ?

Patrice PATTEE

Certaines questions se rejoignent en ce qui concerne l'intérêt de cette expérimentation et l'étude de marché. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une opération d'ordre strictement privé. Vous parliez de critères d'évaluation tels que cela se pratique dans le secteur industriel. Il est bien évident que si Communauto perd de l'argent, l'opérateur sera le premier à demander l'arrêt du service. Il n'y a aucun engagement financier de la Ville dans ce dossier.

Communauto existe depuis une vingtaine d'années. L'entreprise a démarré au Québec et si elle existe toujours aujourd'hui, c'est parce que les services qu'elle propose sont viables.

S'agissant du choix de cet opérateur, comme je l'ai indiqué, il s'agit d'une discussion que nous avons engagée depuis très longtemps. Nous avons sollicité tous les acteurs de ce secteur, et certains d'entre eux n'ont même pas répondu à nos coups de fil ou à nos mails. Et à un moment, il a fallu formaliser les choses, sans quoi vous auriez pu nous reprocher d'avoir contracté avec des amis, ce qui n'est absolument pas le cas. C'est la raison pour laquelle nous avons procédé à un appel d'offres. La période peut vous paraître mal choisie, mais c'est un appel d'offres qui a été engagé en décembre et que toutes les entreprises qui sont à l'affût de nouveaux périmètres de développement ont vu passer. Les choses ont donc été faites très correctement et je suis vraiment navré que vous puissiez imaginer le contraire.

Oui, il peut arriver qu'une voiture soit empruntée à 5 heures du matin, mais a priori, les gens qui circulent à 5 heures du matin le font déjà s'ils ont envie de le faire. Ce n'est pas la présence d'une voiture Yaris garée dans une station d'autopartage qui motivera un tel déplacement.

S'agissant de l'impact environnemental, ce sont des véhicules Crit'Air 1 à faibles émissions de CO2. Ce sont donc des véhicules qui passeront au travers des mailles du filet de la zone à faibles émissions. Cela permettra aux automobilistes qui ne pourront plus circuler avec un véhicule Crit'Air 4 ou Crit'Air 5 de se déplacer sans devoir réinvestir dans un véhicule neuf. Vous savez qu'un véhicule passe plus de 95 % de son temps en stationnement dans la rue. Le fait de proposer des véhicules en partage peut dissuader certaines personnes d'acquérir un véhicule à titre personnel.

S'agissant de l'acceptabilité du public, l'expérience d'Autolib' a montré que les Scéens avaient une vraie appétence pour le véhicule en partage. On peut donc imaginer que cette expérimentation, dans laquelle nous nous engageons avec Communauto pour trois ans, prospère et peut-être même qu'il y aura à terme d'autres opérateurs sur le territoire de Sceaux, ce qui ne pourra que nous réjouir.

Voilà ce que je pouvais répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées. Peut-être en ai-je oublié. Je ne sais pas.

M. le maire

Pour ma part, je considère que c'est une chance pour la ville et pour les habitants d'avoir un nouveau service qui, par ailleurs, ne nous coûtera rien. Si cela marche, tant mieux. Si ce n'est pas le cas, Communauto arrêtera et l'on récupérera les places.

Florence PRESSON

C'est effectivement une belle opportunité pour les personnes qui n'ont pas de voiture et qui peuvent ponctuellement en avoir besoin. Et cela revient nettement moins cher que d'acquérir un véhicule, de l'utiliser très peu et de rencontrer des difficultés pour payer son essence et son assurance. C'est une belle opportunité pour de nombreuses familles ou pour des jeunes.

M. le maire

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- DOMAINE COMMUNAL

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France en 2021.

Patrice PATTEE

Il s'agit d'une délibération classique, puisque ce bilan doit être présenté en conseil municipal chaque année. Vous disposez des tableaux qui recensent toutes les acquisitions et cessions foncières ou immobilières réalisées en 2021, soit par la Ville en direct, soit par ses mandants.

Chacune de ces opérations a fait l'objet d'une délibération en propre et souvent de grandes discussions.

Je les évoquerai rapidement.

Acquisitions Ville :

- ✓ Acquisition en septembre 2019 d'un immeuble 4 rue du Four, propriété des consorts GARNIER.
- ✓ Acquisition en décembre 2020 d'un terrain de 221 m², 14 avenue Raymond Poincaré, propriété de M. DEL MISSIER. Il s'agissait d'une régularisation foncière en vue de préparer l'opération Albert 1^{er}.
- ✓ Acquisition d'un bien de 187 m², 45 rue Madeleine Crenon.
- ✓ Acquisition en VEFA de places de parking dans l'opération en chantier au 5 rue du Maréchal Joffre.

Cessions Ville

- ✓ Cession d'un immeuble, 5 rue du Maréchal Joffre.
- ✓ Cession d'un pavillon sur le secteur Albert 1^{er}.
- ✓ Cession d'un délaissé de voirie de 105 m², 14 avenue Raymond Poincaré.

La Ville a par ailleurs racheté l'usufruit relatif aux biens faisant l'objet du legs de Monsieur Martinet, à savoir :

- ✓ Un pavillon situé 172 rue Houdan.
- ✓ Un pavillon, divisé en deux logements, situé à Antony.

Elle a également cédé des biens en nue-propriété issus du legs :

- ✓ Un studio situé à Vanves.
- ✓ Le pavillon situé à Antony.
- ✓ Un studio de 24 m² aux 48 bis rue Anatole France.

Acquisitions EPFIF :

- ✓ Dans le cadre de l'opération des Quatre Chemins, acquisition d'un pavillon de 130 m² situé 4 rue Jules Guesde.
- ✓ Acquisition d'un appartement de 24 m² situé 1 rue Jules Guesde.

Je crois avoir fait le tour de ces acquisitions et cessions immobilières présentées au cours de l'année 2021 devant ce conseil municipal.

M. le maire

Les actes ont été signés en 2021, mais ces acquisitions et cessions ont pu être présentées avant.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Maud BONTE

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir à tous.

Je voudrais avoir deux informations, s'il vous plaît.

En ce qui concerne l'acquisition par la Ville de la propriété GARNIER, celle-ci a été préemptée. Quel est l'objectif pour la Ville de cette préemption ? Je rappelle que l'exercice du droit de préemption doit répondre à un intérêt général suffisant.

La dernière page de la note de présentation expose les acquisitions réalisées par l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Avenue Jules Guesde, il a acquis 385 m² pour un montant de 740 000 euros et 212 m² pour un montant de 108 000 euros. Le premier bien a donc été acheté à 5 700 €/m² contre 4500/m² pour le deuxième, soit 27 % d'écart entre les deux tarifs au m². Pourriez-vous m'expliquer cette différence de prix ?

Patrice PATTEE

S'agissant de l'acquisition de la propriété des consorts GARNIER, vous pouvez imaginer assez facilement l'intérêt pour la Ville de maîtriser le devenir de cette construction située en plein centre-ville, dans l'environnement immédiat du projet de la place du général de Gaulle entre la place de la poste et la place Voltaire. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de développer l'intérêt général pour la collectivité publique de maîtriser ce bien. Et comme vous pouvez l'imaginer, le meilleur moyen de le maîtriser, c'est de l'acquérir.

Maud BONTE

Pardon, mais je n'imagine rien. Je vous pose la question.

Patrice PATTEE

Et j'y ai répondu.

En ce qui concerne les acquisitions par l'EPFIF sur les Quatre Chemins, vous pouvez faire le calcul en vous basant sur la valeur cadastrale, mais ce n'est pas forcément la bonne approche, car il s'agit de deux biens complètement différents.

Il y a d'un côté un pavillon de 130 m² et de l'autre un appartement de 24 m². S'agissant des acquisitions, l'EPFIF est soumis aux mêmes règles que la Ville et doit donc solliciter une évaluation des Domaines.

Vous connaissez l'immobilier aussi bien que moi, il est impossible d'avoir rigoureusement le même prix au mètre carré, puisque ce sont des biens par nature foncièrement différents. Il y a d'un côté un appartement dans un état que vous ne connaissez pas et que je connais et de l'autre un pavillon avec un jardin dans un état que vous ne connaissez pas et que je connais.

M. le maire

Les prix me semblent au contraire tout à fait bien proportionnés. D'un côté, c'est un appartement et de l'autre une maison avec un terrain de 385 m².

Philippe SZYNKOWSKI

Une question qui a trait au rôle de l'EPFIF. Je crois que c'est une structure qui a succédé à l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine. Pouvez-vous nous rappeler quel est son rôle exact ? Pourquoi cet organisme intervient-il ?

Patrice PATTEE

Vous avez très justement retracé l'histoire de l'EPFIF. Il existait en effet quasiment un établissement foncier par département jusqu'à ce que l'on décide de les fusionner en un seul établissement foncier à l'échelle de l'Île-de-France.

La ville de Sceaux a fait le choix, il y a plusieurs années, de confier à l'EPFIF la charge de porter le foncier. Cet établissement bénéficie en effet de ressources propres et a vocation à constituer des réserves foncières pour le compte des collectivités locales. La Ville de Sceaux a donc fait le choix de confier cette mission spécifique à l'EPFIF. Il s'agit d'une forme d'externalisation comprenant la négociation avec les vendeurs et le portage du foncier durant le temps nécessaire à la réalisation des projets de la commune. Le foncier du secteur des Quatre Chemins a ainsi été porté par l'EPFIF durant de longues années avant la réalisation par la commune du projet qu'elle avait envisagé.

Vous avez sans doute remarqué que la ville de Sceaux n'utilise pratiquement jamais de son droit d'expropriation. Les acquisitions se font donc au fil de l'eau lorsque les propriétaires vendent un bien situé dans un périmètre jugé stratégique par la Ville. Entre le premier bien acquis dans un secteur spécifique et le dernier, il peut donc s'écouler de nombreuses années. Sur le secteur des Quatre Chemins par exemple, les acquisitions foncières ont été engagées il y a plus de 10 ans. L'acquisition des biens de M. PERRUCHET et de Mme ROGISSART nous permet de boucler le chantier de maîtrise foncière sur les Quatre Chemins. Telle est la vocation de l'EPFIF.

M. le maire

Ce n'est pas encore totalement achevé, puisqu'il reste encore un bien à acquérir. Et lorsque M. Pattée dit que la Ville n'a pratiquement jamais utilisé de son droit d'expropriation, elle n'a en réalité jamais exproprié.

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de la communication de ce bilan et non pas d'approuver quoi que ce soit.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sceaux, le 3 février 2022

VII- HABITAT

Construction en VEFA de 21 logements sociaux avenue des Quatre Chemins — réitération de garantie d'emprunt pour le réaménagement du prêt souscrit par Hauts-de-Seine Habitat.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Hauts-de-Seine Habitat a engagé une démarche de réaménagement de ses dettes auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui s'appelle désormais la Banque des Territoires.

Par délibération du 8 octobre 2020, je vous avais déjà présenté ce réaménagement de garantie d'emprunt. La Banque des Territoires a fait part à Hauts-de-Seine Habitat de son souhait qu'une nouvelle délibération soit adoptée, celle adoptée le 8 octobre 2020 par le conseil municipal n'étant pas identique au modèle attendu.

Dans ce contexte, Hauts-de-Seine Habitat nous sollicite à nouveau pour cette garantie d'emprunt sur la somme de 794 519,39 € sur un montant réaménagé pour une durée de 30 ans. En compensation de cette garantie d'emprunt, la Ville de Sceaux dispose d'un contingent de 5 logements sur les 21 logements du programme.

Vous disposez en annexe du plan de remboursement.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je voulais juste connaître le montant des garanties de la Ville vis-à-vis de Hauts-de-Seine Habitat, le remboursement des prêts garantis par la Ville auprès de Hauts-de-Seine Habitat et de la SEM Sceaux-Bourg-la-Reine. Merci.

M. le maire

Madame Bousquet, est-ce que vous avez le chiffre ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne veux pas vous faire perdre du temps, Monsieur le maire.

M. le maire

Tout ceci figure dans les annexes du compte administratif.

Jean-Christophe DESSANGES

Nous l'aurons donc la prochaine fois.

M. le maire

Vous l'avez déjà.

Jean-Christophe DESSANGES

Celui de l'an dernier.

M. le maire

Le total des emprunts garantis par la Ville s'agissant du logement social s'élève à 57 millions d'euros, dont une dizaine pour Hauts-de-Seine Habitat et le reste pour la SEM. Tout le détail figure dans les annexes des comptes. À partir de la page 133 du compte administratif 2020. Vous avez les taux et les durées.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Partenariat entre la ville de Sceaux et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Île-de-France — délégation des Hauts-de-Seine — approbation de la convention-cadre.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Le commerce et l'artisanat scéens bénéficient d'une très bonne réputation. Les artisans de grande qualité sont indiscutablement des locomotives commerciales qui attirent les consommateurs au-delà des limites communales de la ville. La rue Houdan, première rue piétonne en France en 1976, offre un cadre apaisé et sécurisant pour les consommateurs qui fréquentent le centre-ville.

Les entreprises artisanales scéennes sont réparties selon les secteurs d'activités suivants :

- ✓ Alimentation : 10,67 % ;
- ✓ Fabrication : 11,11 % ;
- ✓ Bâtiment : 20 % (maçonnerie, plomberie, électricité, couverture, isolation, ascensoriste, etc.) ;
- ✓ Services : 58,22 %.

Depuis 2017, le nombre d'entreprises artisanales a évolué de 4,7 %.

La CMA et la Ville sont des partenaires de longue date dans le développement de l'artisanat local. La mise en place de la nouvelle convention-cadre permettra d'étendre ce partenariat par la mise en place du label Charte qualité afin de valoriser les artisans qui offrent une bonne qualité d'écoute et de conseil à leur clientèle. Les actions qui seront menées dans ce cadre concernent notamment :

- ✓ L'accompagnement de la Ville dans les projets d'aménagement comportant un volet artisanal (notamment l'Hôtel d'activités artisanales) ;
- ✓ L'anticipation des mutations de l'environnement artisanal ;
- ✓ La promotion de l'artisanat du territoire.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention-cadre de partenariat entre la ville de Sceaux et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTE

Merci, Monsieur le maire.

J'avais juste un commentaire suivi d'une question.

S'agissant du commentaire, je veux faire un petit rappel historique. Il y avait dans ce quartier de Robinson des sociétés de bâtiment, comme Alalinarde. La démarche à l'époque avait été de racheter le foncier et de construire des immeubles. Tout ce quartier était à réhabiliter.

Cette démarche de développement de l'artisanat à Robinson est quelque chose d'assez porteur. Ma question porte sur ce qui est indiqué page 2 de la convention, à savoir qu'il y a déjà eu un partenariat entre la CMA et la ville de Sceaux dans le cadre d'un projet d'aménagement des locaux artisanaux dans le quartier Robinson. À ce sujet, nous avons déjà eu l'occasion de voter une demande de subvention, que vous avez adressée à la Métropole, de 300 000 euros pour un projet global de 2,4 millions d'euros. En quoi est-ce que la CMA va-t-elle intervenir et pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce projet d'aménagement de locaux artisanaux dans le quartier Robinson ?

Philippe SZYNKOWSKI

Merci de me donner la parole.

La question que je me pose est une question un peu centrale. Jusqu'à quel point une collectivité publique comme la Ville peut-elle intervenir dans la vie des entreprises qui, volontairement,

acceptent d'être auditées sur la qualité de leurs services et de recevoir des conseils ? Quelle est la frontière entre l'intérêt général porté par la Ville par rapport aux intérêts privés ?

Dans ce cas particulier, la Ville accepte de payer 13 500 euros sur 3 ans, ce qui n'est pas rien. Cette convention-cadre de partenariat concerne les commerçants de la ville de Sceaux volontaires pour obtenir un label qualité. La Ville va en quelque sorte promouvoir leur activité, et ceci de façon spectaculaire, puisqu'un label qualité est remis par la Ville aux différents commerçants qui ont accepté de jouer le jeu. On leur fait également un peu de publicité dans Sceaux Mag et diverses actions sont par ailleurs organisées.

J'en reviens donc à ma question initiale. Quelle est la limite d'intervention d'une collectivité publique dans les affaires privées, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit ? Je sais bien que la municipalité est très soucieuse de la réussite des entreprises locales et qu'elle souhaite par ailleurs attirer de nombreux visiteurs, pas seulement pour le prestige, mais également pour les besoins des habitants. C'est donc une question de fond que je vous pose. Comment envisagez-vous cette collaboration ? Que peut impliquer le fait de promouvoir des entreprises privées ? Qu'en dit le droit administratif sachant par ailleurs que la CMA est également un établissement public ? J'aimerais avoir votre opinion sur ce point de vue.

Le département des Hauts-de-Seine participe également à cette opération de promotion. Je prendrai l'exemple des Quatre Chemins. Il est prévu avenue Jules Guesde l'installation d'entreprises artisanales. Ce terrain appartenait autrefois à la Direction Départementale de l'Équipement. Cela suppose nécessairement une coordination entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine. Cela joue également pour le centre commercial des Blagis dont la rénovation doit intervenir. Des entreprises sont installées à cet endroit. Des citoyens de Sceaux habitent à cet endroit. Il devrait donc y avoir une collaboration entre les deux entités publiques, entre le Département et la Ville. Comment est-ce que cela va se passer ? Est-ce le cas en l'hypothèse, sachant que le Département est également bien impliqué dans ce dossier ?

Il y a également des conventions spécifiques qui peuvent être faites par projet. C'est donc quelque chose d'assez complexe.

Comment la planification est-elle réalisée à ce jour pour avoir une charte de qualité et aider les entreprises scéennes dans le développement de leur projet ? J'en reviens toujours à la même chose. J'aimerais que vous me précisiez jusqu'où la Ville peut aller pour promouvoir des entreprises privées.

M. le maire

Merci, Monsieur. On a bien compris votre question.

Mme Bléry-Touchet va vous répondre, puis je compléterai.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je voudrais préciser qu'il s'agit en l'occurrence d'une convention entre la Ville et la CMA. Vous évoquez par ailleurs le label Artisan du tourisme, qui est à l'initiative de la CMA et du département du 92. Ce sont donc deux choses différentes.

En 2021, le label Artisan du tourisme a été attribué à quatre artisans de Sceaux :

- ✓ Melissa et Benjamin Delaye de la Maison Delaye —Au porcelet rose.
- ✓ Frédéric Comyn de la Boulangerie Pâtisserie Colbert ;
- ✓ Et pour la première fois à Estelle Poncie et Benjamin Amato de la Fromagerie Ponpon.
- ✓ Philippe Rullière de la Joaillerie P. Rullière et associés dans la catégorie « Métiers d'art et de création ».

Nous délibérons ce soir sur un partenariat entre la Ville et la CMA pour promouvoir l'artisanat de Sceaux, mais aussi pour bénéficier du soutien de la CMA pour ce qui concerne notamment les remplacements. Les métiers évoluent. De nouveaux métiers arrivent. Il s'agit d'un partenariat avec la CMA qui n'a rien à voir avec le label Artisan du tourisme.

M. le maire

Merci. Je veux juste apporter quelques précisions supplémentaires.

Madame Bonté, nous n'avons pas « racheté » l'entreprise Alalinarde. Lorsque les terrains sur lesquels était située cette entreprise ont été achetés par l'EPPFIF, avant l'opération de construction de la résidence étudiante, cette dernière était déjà fermée depuis un certain temps. L'entreprise n'a pas fermé parce que la Ville ou l'EPPFIF voulaient racheter le terrain.

S'agissant des projets d'aménagement des locaux artisanaux, le Département est en effet propriétaire du terrain et du bâtiment qui s'y trouve. Le Département souhaite vendre depuis un certain temps. Il a procédé à une consultation de promoteurs sur la base d'un cahier des charges auquel nous avons participé, puisque nous avons inscrit dans les délibérations relatives au projet des Quatre Chemins la volonté de la Ville d'aménager en rez-de-chaussée des locaux artisanaux. Le Département a rédigé un cahier des charges et a lancé une consultation. Des promoteurs ont répondu. Ensemble, nous avons choisi le promoteur EIFFAGE avec lequel nous avons précisé le permis de construire. Celui-ci a été accordé. Il se trouve que lorsqu'EIFFAGE a commencé à sonder le terrain, il s'est aperçu qu'il y avait un problème d'eau. EIFFAGE a donc demandé une réduction du prix pour prendre en compte les contraintes supplémentaires du terrain. Le Département a refusé et a relancé une nouvelle consultation qui est aujourd'hui en cours.

Mais l'objectif reste le même : que notre société d'économie mixte devienne propriétaire de locaux commerciaux qu'elle louera ensuite à des artisans afin de maîtriser l'avenir du rez-de-chaussée de ce bâtiment qui comprendra des habitations en étage. Il s'agit d'une opération tout à fait classique.

Certaines collectivités ont mis sur pied des sociétés d'économie mixte ou d'autres structures pour pouvoir maîtriser les locaux commerciaux. C'était quelque chose d'assez inenvisageable il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, force est de constater que le maintien d'une certaine diversité commerciale et le maintien d'activités artisanales importantes pour les habitants (menuiserie, plomberie, électricité, etc.) nécessitent l'intervention de la puissance publique sous une forme adaptée, et notamment sous la forme d'intervention de la SEM.

Pour apporter quelques précisions à la question posée par M. Szykowski, c'est la loi qui fixe les limites. Une collectivité comme la nôtre ne peut pas être actionnaire d'une société privée. Et elle ne peut pas garantir un emprunt au-delà de 50 % du montant total de l'emprunt pour une structure de droit privé. Il est enfin impossible d'allouer à des entreprises privées des subventions directes.

S'agissant des SEM, les choses sont un peu différentes, puisque la collectivité publique est forcément majoritaire. Les actionnaires privés sont pour leur part minoritaires et doivent représenter au minimum 15 % et au maximum 49,9 %.

Les limites sont donc fixées par la loi. Il est néanmoins vrai que, par cette coopération avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, mais aussi par la publication gratuite d'articles dans le magazine municipal pour informer de l'ouverture d'un commerce ou de l'arrivée d'un artisan sur notre territoire, nous apportons aux artisans de Sceaux une forme de soutien.

Nous considérons que l'intérêt général, c'est aussi d'accompagner et de soutenir les entreprises, et notamment les artisans et les commerçants de notre ville. Une autre équipe municipale pourrait ne pas le penser. Et la loi fixe un certain nombre de limites dans l'intervention des collectivités publiques auprès du secteur économique.

Nous passons au vote sur cette convention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- AFFAIRES FINANCIÈRES

Rapport d'orientations budgétaires — année 2022

Isabelle DRANCY

Nous allons débattre comme chaque année du rapport d'orientations budgétaires.

Vous savez que dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, il convient, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, d'avoir un débat sur les orientations budgétaires du budget à venir. Ce débat a pour support un rapport qui vous est fourni et qui doit comporter une présentation de la structure et de la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Sceaux, le 3 février 2022

À ce stade, les chiffres que nous vous présentons sont encore provisoires, puisque l'examen du compte financier unique n'interviendra que le 23 juin prochain. Cette année est par ailleurs une première, puisque nous participons à l'expérimentation du compte financier unique. Jusqu'à présent, nous adoptons le compte de gestion présenté par les services de la DGFIP et le compte administratif présenté par les services de la Ville. Et normalement, les deux doivent correspondre.

Nous expérimentons cette année, à l'image d'une vingtaine de communes en France, le compte financier unique qui regroupera ces deux rapports et permettra d'avoir une vue plus synthétique et plus lisible de l'information financière.

Voilà pour le contexte.

L'endettement

La dette consolidée de la Ville s'établit au 31 décembre 2021 à 51,7 M€.

Traditionnellement, nous distinguons la dette pour équipements communaux qui est estimée à 40,3 M€ et la dette pour compte foncier estimé à 11,4 M€ qui sert à acquérir des biens jugés intéressants, mais qui ne sont pas destinés à rester dans le patrimoine de la Ville.

En 2020 et 2021, l'encours de dette a diminué après avoir connu un pic des dépenses d'investissement en 2019. Ce pic était lié au retard de certains projets en raison d'appels d'offres infructueux ou d'entreprises défaillantes qui ont amené à la concentration d'un nombre important de travaux en 2019. Les taux d'intérêt étant particulièrement faibles, la Ville a fait le choix de recourir à l'emprunt pour financer ces investissements.

En 2020 et 2021, la dette a donc diminué, d'autant plus qu'en 2021, la Ville a remboursé le prêt relais de 5,6 M€ qu'elle avait dû contracter à la suite de la cession du 5 rue Maréchal Joffre, les recours ayant décalé l'encaissement du produit de cette cession.

La Ville ne possède dans son encours aucun emprunt structuré ou « toxique » et maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (55,8 % fixe et 44,2 % variable).

Nous avons ainsi pu bénéficier de façon importante de la baisse des taux d'intérêt. Alors même que notre charge d'emprunt augmentait un peu, le volume des charges diminuait. Vous savez que jusqu'à récemment les taux d'intérêt étaient négatifs. Aujourd'hui, ils remontent un peu, mais corrigés du taux d'inflation, les taux d'intérêt réels restent négatifs.

Sur cette base, le coût de la dette reste très faible et s'établit à 1,95 %, en légère augmentation par rapport à 2020 (1,85 %) du fait du remboursement du prêt relais de 2 ans aux taux courts très faibles.

S'agissant des charges financières, le volume des intérêts a diminué de 72 k€ en 2021, pour s'établir à environ à 1,1 M€.

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement correspond au résultat comptable de l'exercice auquel sont ajoutés les amortissements et démontre la capacité de la commune à investir.

Selon les chiffres provisoires, le résultat comptable 2021 de la Ville devrait s'élever à 2 700 k€. Pour mémoire, il s'établissait à 2 754 k€ en 2020. Il a par conséquent légèrement diminué.

La capacité d'autofinancement pour l'exercice 2022 devrait se situer autour de 4,5 M€ contre 4,6 M€ en 2020.

Ce résultat nous semble plutôt favorable compte tenu du contexte sanitaire. Nos recettes ont en effet été assez impactées par la crise sanitaire, qu'il s'agisse des recettes d'accueil de la petite enfance ou des activités périscolaires. Les recettes de la salle de musculation et du cinéma Trianon ont également fortement chuté.

À ces baisses de recettes, s'est ajoutée une augmentation importante des charges en raison du nettoyage renforcé des équipements municipaux, de la création avec les villes d'Antony et de Bourg-la-Reine d'un centre de vaccination commun, de la gratuité de loyers accordée aux commerçants locataires de la Ville durant une période assez longue.

Le coût net pour la Ville de la crise de la Covid-19 pour l'année 2021 est estimé à 364 k€. Il est deux fois plus faible qu'en 2020, mais reste néanmoins important. Nous vous communiquerons un bilan plus détaillé lors de la présentation du compte financier unique.

Parallèlement à cette augmentation des coûts, la Ville a pu bénéficier de deux subventions : une subvention de la Caisse d'allocations familiales pour compenser une partie de la perte de recettes liées à la petite enfance et une subvention exceptionnelle de l'État.

On note enfin une augmentation significative des recettes de taxe additionnelle aux droits de mutation qui s'établissent à 2,1 M€. Les droits de mutation à titre onéreux ont augmenté en raison d'un volume de vente important et d'un effet prix.

Le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2022

La Ville restera en 2022 très mobilisée sur la gestion de la crise sanitaire. Le centre de vaccination intercommunal continue de fonctionner. La Ville a repris la distribution gratuite de masques aux Scéens et a procédé à l'installation de capteurs de CO2 dans les écoles pour mesurer la concentration de CO2 dans les salles de classe, ce qui permet d'indiquer lorsqu'il est nécessaire d'aérer.

La croissance pour 2022 devrait ralentir par rapport à 2021 pour s'établir à 4 % en 2022 contre 5,7 % en 2021. La loi de finances pour 2022 table en outre une diminution du déficit public de 3,5 points de PIB et une dette attendue à 113,5 % du PIB.

La loi de finances pour 2022 prévoit la réforme des indicateurs financiers qui risque d'impacter les finances de la Ville dans les années à venir. Toutes les dotations qui nous sont versées sont calculées en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal, ces deux agrégats étant basés sur le revenu de référence des habitants, ce qui joue plutôt négativement sur la ville de Sceaux qui est considérée comme une ville « riche ». La réforme des indicateurs financiers aura sans doute un effet négatif sur la DGF. Il convient de noter que cette réforme prévoit toutefois un lissage dans sa mise en œuvre entre 2022 et 2028.

D'autre part, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'incitant pas les communes à construire des logements sociaux faute de retombées fiscales, la loi de finances pour 2022 prévoit désormais la compensation intégrale aux collectivités des exonérations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties lors de la construction de logements sociaux, sur une période de 10 ans.

La suppression de la taxe d'habitation nous fait perdre quasiment 80 % de notre fiscalité dynamique et n'est pas entièrement compensée. Nous avons décidé en 2018 d'augmenter les taux de la taxe d'habitation pour faire face aux dépenses. Nous avons donc supporté le coût politique de cette augmentation, mais nous n'en aurons pas le bénéfice économique, puisque la compensation prévue au titre de la taxe d'habitation est basée sur les taux de 2017, ce qui représente pour la Ville une perte de 800 k€. 6000 communes sont également dans ce cas.

La loi de finances prévoit également la modification de la réforme de la responsabilité des comptes publics. Nous ne disposons pas à ce jour du détail de cette réforme, mais elle ne devrait pas mettre en cause le principe de séparation fonctionnelle entre les ordonnateurs et les comptables.

L'action de la Ville s'inscrit également dans le contexte de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris qui regroupe, au sein de la Métropole du Grand Paris, 11 communes. Vallée Sud Grand Paris exerce des compétences obligatoires et facultatives. S'agissant des compétences facultatives, Sceaux a transféré à l'EPT la gestion du plan local d'urbanisme (PLU).

Sur le plan financier, il n'y a plus qu'un seul taux, le taux de foncier bâti, qui consolide l'ancien taux de la commune et celui de l'ancienne communauté d'agglomération. La commune encaisse toutes les recettes qu'elles reversent intégralement à l'EPT.

À ce titre, la Ville a reversé à Vallée Sud Grand Paris 6 111 k€ de recettes en 2021. Cette part devrait augmenter en 2022 pour tenir compte de l'évolution des bases de 3,8 %.

Voilà pour le contexte général et juridique de l'action de la Ville.

Les recettes sont en baisse en raison de décisions que ne dépendent pas de décisions de la Ville.

Sceaux subit en effet une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement en raison de l'application du dispositif d'écrêtement. Les hausses de la dotation de base avec la croissance démographique et des deux dotations de péréquations que sont la dotation de solidarité urbaine et

la dotation de solidarité rurale sont en effet financées par un prélèvement sur les collectivités considérées comme « riches ».

La ville de Sceaux perdra donc cette année 64 k€. Au total, la DGF perçue par Sceaux sera passée de 4 199 k€ en 2014 à 1893 k€ en 2022, soit une baisse de pratiquement 55% en 8 ans.

Les recettes baissent également

Les recettes sont également en baisse en raison du calcul de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur la base des taux 2017, ce qui ne permet pas à la Ville de bénéficier de l'augmentation votée en 2018.

La Ville va continuer à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui est estimée à 276 k€ en 2022, en légère augmentation par rapport à 2021. Il faut noter que les collectivités n'ont plus le pouvoir d'augmenter les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires depuis 2020. Elles retrouveront ce pouvoir en 2023.

Le taux forfaitaire de revalorisation des valeurs locatives est fixé à + 3,4 % en 2022, à hauteur du taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois. Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce taux sert de base au calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires uniquement.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle reste stable par rapport à 2021 et s'établit à 87 k€.

La tarification des services aux usagers (prestations périscolaires, sportives, culturelles, etc.) reste quant à elle limitée. Les principaux tarifs augmenteront de 1,5 % alors que l'inflation constatée est de +3,4 %. Les tarifs du stationnement payant, de la pause méridienne, des séjours, des classes transplantées, de l'espace relais, de l'espace forme et santé de la halle des Blagis restent inchangés par rapport à 2021.

La bibliothèque devient en outre entièrement gratuite en 2022 pour les adultes scéens, elle l'était déjà pour les jeunes de moins de 16 ans.

S'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux, il faut noter qu'elle s'est établie en 2021 à 2,1 M€, ce qui est très élevé. Cette recette est estimée à 1,7 M€ en 2022. On constate en effet une bonne dynamique du marché immobilier à Sceaux, tant en volume qu'en prix.

Les contributions versées par les partenaires institutionnels restent, pour leur part, relativement stables. On note une petite augmentation de la participation de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du Contrat enfance jeunesse du fait de l'ouverture de deux crèches en 2020. Elle est estimée à 193 k€ en 2022.

La participation départementale pour le fonctionnement des crèches et de l'aide aux manifestations culturelles et sportives au titre du contrat départemental est en légère hausse sur la période 2022-2024 à hauteur de 391 k€ par an.

En revanche, la Ville ne perçoit plus, depuis 2018, de subvention de l'État au titre du Programme de réussite éducative en raison de l'adoption de nouveaux critères d'éligibilité dans lesquels le revenu par habitant rentre davantage en compte.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est estimée en 2022 à 332 k€, à hauteur du montant encaissé en 2021.

Enfin en 2022, la compensation par l'État de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de 2020 est estimée à 2 436 k€, en augmentation de 1040 k€ par rapport à 2021. Le montant du FCTVA se maintient en 2022 à un niveau élevé, la Ville ayant beaucoup investi entre 2018 et 2020.

La compensation par l'État de la TVA sur les dépenses de fonctionnement est également en augmentation et devrait s'établir à 130 k€ contre 54 k€ en 2021. À titre d'information, la FCTVA devrait être désormais calculée automatiquement à partir des postes comptables.

S'agissant des charges, le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur la Ville.

La contribution de Sceaux au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) baisse légèrement et est estimée en 2022 à 502 k€, au même niveau qu'en 2021. Ce fonds a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communes en prélevant les communes dites riches pour alimenter les communes plus pauvres. Le revenu moyen des Scéens étant deux fois supérieur au revenu moyen national, cela représente pour Sceaux une grosse contribution.

Autre élément important pesant sur les dépenses de la Ville : les charges de personnel. Elles devraient progresser de 5 % en 2022 en raison notamment de la mise en œuvre de mesures nationales, telles que les revalorisations du SMIC intervenues en octobre 2021, puis en janvier 2022, les reclassements indiciaires, l'application de la phase 2 du RIFSEEP pour prendre en compte l'expérience professionnelle des agents, la réforme prime/points induite par la loi sur les parcours professionnels, le passage en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants et en catégorie B des auxiliaires de puériculture.

Par ailleurs, 2022 est une année forte en termes de départ à la retraite, le surcoût des primes de départ à la retraite par rapport à 2021 est estimé à 25 k€

Le coût de l'organisation des élections présidentielles et législatives est pour sa part estimé à 65 k€.

Concernant la structure des effectifs, au 1^{er} janvier 2021, la ville de Sceaux emploie 421 agents sur emploi permanent, dont 70 % sont des agents de catégorie C, 13 % de catégorie B et 17 % de

catégorie A. Au global, 80 % des agents communaux travaillent dans la production de service directement auprès des habitants, qu'il s'agisse des écoles, de la voirie, des centres d'animation, etc.

Enfin, concernant les évolutions prévues en 2022, il est prévu le recrutement d'un garde urbain et d'un policier municipal, ainsi que deux agents pour la Maison France Services suite à la fermeture de la poste des Blagis.

La Ville souhaite par ailleurs favoriser l'apprentissage et s'engage à ce titre à accueillir 10 apprentis en 2022 contre 3 en 2021.

Le tableau de la page 12 du rapport d'orientations budgétaires vous donne le détail de toutes les augmentations de salaire, poste par poste.

Voilà pour ce qui concerne l'évolution des charges. Même si la gestion de la Ville est exemplaire, l'effort pesant sur les collectivités locales est de plus en plus considérable risquant d'entraîner une dégradation de l'épargne brute. Environ 32 % des impôts payés par les Scéens à la Ville sont « taxés » par l'État et ne peuvent donc être utilisés pour financer les politiques municipales.

Les priorités pour l'année 2022 restent les mêmes. La première consiste à placer l'utilisateur au cœur du service public en cherchant continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population en termes de facilité d'accès et de réactivité dans les réponses apportées, démarche saluée par les récompenses obtenues par la Ville en la matière.

La Ville participe par ailleurs à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux pilotée par la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes. La certification des comptes est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales.

La Ville va en outre expérimenter en 2022 et 2023 le compte financier unique. Ceci aurait dû être lancé l'année dernière, mais la DGFIP a préféré attendre encore une année en raison du contexte sanitaire.

La Ville souhaite également inciter la population à être active et à s'impliquer dans la réussite de la conduite de la transition écologique et énergétique. La Ville fait beaucoup, puisqu'elle a modifié le plan local de l'urbanisme qui a limité les constructions en zones pavillonnaires et qu'elle a également élaboré un plan vélo, mais elle souhaite aussi que les citoyens s'impliquent dans cette démarche via le budget participatif ou via pour le soutien à l'achat d'accessoires vélo.

Une autre priorité importante de notre politique est le soutien aux familles et la priorité donnée à l'éducation. Il s'agit de favoriser l'épanouissement des familles en commençant par la petite enfance avec l'ouverture des deux crèches de la rue Albert 1^{er}. Nous réussissons ainsi à satisfaire plus de 80 % des demandes de garde d'enfants des familles de Sceaux. Cela représente un gros

budget pour la Ville, mais cela permet aux femmes d'avoir une carrière professionnelle et de s'épanouir.

De même, le « relais assistant maternel et parental » est un lieu d'échange et de rencontre pour les familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance.

Nous souhaitons aussi mettre l'accent sur la vie scolaire et périscolaire. Nous sommes ainsi l'une des rares communes ayant maintenu la présence dans chaque école maternelle d'une ATSEM par classe pour accompagner les professeurs des écoles qui peuvent ainsi se consacrer à leur mission pédagogique.

Nous octroyons par ailleurs des aides aux jeunes souhaitant se former au Bafa et nous permettons aux adolescents de plus de 12 ans de se retrouver aux Ateliers.

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Le déploiement depuis 2021 du « portail famille version 2 » permet aux familles d'accomplir un certain nombre de formalités sans avoir à se déplacer en mairie.

La Ville affiche également la volonté d'accompagner les personnes en difficulté, isolées ou âgées. Je pense, notamment à toutes les activités déployées à la résidence autonomie Les Imbergères.

Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité, avec notamment la gestion en régie directe du cinéma Trianon et la modernisation de la bibliothèque dont l'accès et les emprunts sont gratuits pour les Scéens.

La Ville fait également évoluer en 2022 sa politique tarifaire du cinéma Trianon en direction des moins de 25 ans et des étudiants qui bénéficieront d'un nouveau tarif en baisse (5 € au lieu de 5,70 €). La Ville apporte enfin son soutien aux associations et en particulier à la MJC et au CSCB via le versement de subventions.

La Ville réaffirme enfin sa politique du campus urbain afin que les jeunes puissent continuer d'étudier à Sceaux, mais également y habiter et profiter d'un cadre de vie agréable.

Nous travaillons également à l'ouverture de la première maison médicale de Sceaux.

Nous affichons également notre volonté de maintenir un environnement urbain de qualité en poursuivant la rénovation de l'éclairage ainsi que l'enfouissement des réseaux urbains. Ce programme se poursuivra en 2022 avec le quartier des Chéneaux, qui terminera l'enfouissement des réseaux de l'ensemble du territoire de la Ville.

Nous poursuivrons également le programme de rénovation des espaces publics et démarrerons les travaux de rénovation de certaines rues. 2022 devrait en outre voir l'achèvement du grand chantier de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste.

L'année 2018 a notamment été marquée par d'importants travaux de rénovation des parkings. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise EFFIA et ont été permis dans le cadre de la délégation de service public. Ils ont permis d'améliorer la qualité des offres de parkings, de les sécuriser, de les repeindre. Nous souhaitons que notre espace urbain et public soit de meilleure qualité.

Nous allons également poursuivre nos actions de prévention en matière de sécurité publique en élargissant le réseau de vidéoprotection au quartier de Robinson et au rond-point de la place du général de Gaulle. Nous avons pensé le faire grâce à des financements de l'État. Ce ne sera finalement pas possible, mais nous essaierons néanmoins de le faire.

La Ville poursuit son action de soutien au logement social et atteint désormais une proportion supérieure au taux requis de 25 %, en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre Chemins qui comprend de nouveaux immeubles plus accessibles et qualitatifs. Cette opération aura coûté à la Ville 1,5 million d'euros en fin d'opération.

Nous continuerons en 2022 à apporter notre soutien aux actions permettant de renforcer l'attractivité de la Ville par le soutien aux commerces et la valorisation touristique.

Voilà ce que l'on peut dire des orientations de la Ville. L'objectif est de maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement globalement stable ainsi qu'un service public de qualité tout en maintenant une dette stable.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Qui souhaite intervenir ?

Christiane GAUTIER

Ce serait bien d'aérer la pièce. Cela fait plus de deux heures que nous sommes ensemble et je ne crois pas qu'il y ait de capteurs de CO2.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci pour la lecture de cette note de présentation. Nous aurions préféré, afin que le public ici présent — que je salue, car c'est la première fois qu'il est aussi nombreux dans cette salle depuis deux ans — puisse suivre mieux les débats que la Ville utilise un autre support que cette note de présentation qui est un peu rébarbative à l'écoute. Une suggestion serait peut-être de faire quelques diapositives, un PowerPoint qui serait projeté sur les deux écrans de la salle plutôt que de ne rien avoir. C'est une suggestion. À la vue du public, je pense qu'elle serait la bienvenue.

S'agissant du fond, on s'attendait à un rapport d'orientations budgétaires ou a minima une note budgétaire, et non pas à un résumé qui omet de mentionner de nombreux éléments financiers pourtant nécessaires à la bonne tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Sceaux, le 3 février 2022

Ce rapport d'orientations budgétaires nous apparaît comme un exercice d'autosatisfaction en faveur de « *la bonne gestion de la Ville en 2021* », une note qui nous fait aussi un peu trop regarder dans le rétroviseur. Plus de la moitié du temps a été consacrée à nous parler de 2021, du fait que la taxe d'habitation est compensée sur la base des taux de 2017. On le sait depuis 2017. Nous sommes en 2022 et on nous dit encore que c'est un problème. Mais cela ne changera pas. La compensation a été actée. Cela a été écrit et communiqué par le Président Macron en 2017. Je ne vois donc pas pourquoi on revient encore sur ce sujet. À ce propos, je voudrais rappeler que seules 55 villes de plus de 10 000 habitants ont augmenté leur taxe d'habitation en 2018. Certes, on parle de 6 000 villes en tout, mais il s'agit surtout de communes rurales qui avaient véritablement besoin d'augmenter leur taxe d'habitation.

En ce qui concerne le ROB, on parle beaucoup du passé, mais très peu de l'avenir. Vous avez présenté les perspectives de la Ville, mais en donnant très peu d'informations budgétaires et en vous limitant à 2022. Il est donc très difficile de débattre sur les orientations budgétaires lorsqu'on n'a pas connaissance des investissements futurs, de la trajectoire financière, de la manière dont la Ville va dégager des marges de manœuvre pour remplir ses engagements auprès des citoyens.

Les résultats de 2021 ne devraient pas donner un sentiment de satisfaction. Je ne le pense pas, surtout si l'on inscrit ces résultats dans le contexte financier des collectivités locales au niveau national. Les différentes notes de conjoncture sur les finances locales de la Banque des Territoires ou de la Banque Postale montrent que, paradoxalement, le contexte financier des communes s'est avéré très favorable en 2021. J'y reviendrai.

Je ne parlerai pas de la baisse de la dette et des chiffres qui ne recouvrent pas ceux de la DGFIP. Cette baisse de la dette est due à la vente d'actifs et aurait d'ailleurs pu être bien plus importante au regard des actifs vendus. Je me pose la question de savoir si tous les actifs vendus ont été neutralisés dans le calcul de la CAF. Mais nous pourrions en discuter ultérieurement quand vous m'aurez communiqué les comptes.

Je voudrais prendre deux exemples afin d'illustrer mes propos. Je parlais de la CAF qui est présentée dans la note comme un critère de bonne santé financière de la Ville, et donc de bonne gestion. La CAF ressort à 4,5 M€ selon vos calculs, certes à confirmer. Vous nous expliquez que c'est un bon chiffre. Je m'en étonne, surtout après la lecture des notes de conjoncture qui ont servi notamment à l'élaboration du projet de loi de finances 2022. On apprend ainsi qu'en 2021, les recettes courantes ont augmenté de 3,1 %, que l'épargne brute aurait en moyenne augmenté de 7,8 % et l'épargne nette de 14,5 % par rapport à 2020. Or, la capacité d'autofinancement de Sceaux, qui correspond à la richesse générée par la gestion de la Ville (les recettes auxquelles sont soustraites les dépenses), stagne. Comment pouvez-vous expliquer qu'il s'agit d'une bonne performance alors que la ville de Sceaux sous-performe par rapport à la moyenne du bloc national ?

J'ajoute que la CAF s'élevait à 4,6 millions d'euros en 2020 et qu'entre 2020 et 202, les recettes ont augmenté de 700 k€. Imaginez quel serait le niveau de la CAF si les recettes n'avaient pas augmenté ! La Ville n'aurait pas pu rembourser la dette, une fois de plus.

Vous illustrez l'attractivité de la Ville et la bonne tenue du marché immobilier par la dynamique des droits de mutation à titre onéreux. D'après les chiffres que vous présentez, les droits de mutation à titre onéreux ont augmenté de 20,1 % entre 2020 et 2021. Comment pouvez-vous affirmer que la ville est dans une bonne dynamique quand l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux au niveau national serait évaluée à 20 % entre 2020 et 2021. La ville de Sceaux se situe donc au niveau de la dynamique nationale et vous dites pourtant qu'il s'agit d'une très bonne dynamique. J'aimerais que vous nous l'expliquiez.

Au-delà de ces exemples, nous sommes étonnés du manque d'informations essentielles dans le rapport d'orientations budgétaires concernant les investissements futurs, les plans pluriannuels d'investissement. Je ne répéterai pas les questions que je vous ai maintes fois posées par écrit, que je vous ai communiquées, Monsieur le maire, il y a un an, jour pour jour, le 3 février 2021. Je les ai à nouveau posées. Jusqu'à présent, nous avons toujours essuyé un refus de réponse. Nous verrons ce qu'il en est aujourd'hui. C'est une belle preuve de transparence financière.

Nous sommes aussi surpris de n'avoir aucune information sur le taux d'épargne brute, la capacité de désendettement présente et future à quatre ans, ce qui correspond à la durée du mandat. On aimerait en effet pouvoir se projeter. Pas d'information non plus sur la valeur des ratios financiers et leur évolution dans le temps, dont vous nous avez un tout petit peu parlé.

Vous mentionnez quelques priorités pour 2022, mais très peu sont chiffrées, ce qui est un problème. On ne peut en effet pas débattre d'une orientation puisqu'il n'y a pas de chiffrage.

Enfin, compte tenu de l'engagement affiché de la commune depuis fort longtemps en faveur de la transition énergétique, nous aurions aimé que le rapport d'orientations budgétaires intègre la budgétisation des enjeux écologiques. Un budget climat permettrait d'une part de poser des jalons et de se donner une trajectoire et d'autre part de mesurer la concrétisation des actions inscrites dans un plan climat, voire une stratégie bas carbone. Dit autrement, quelle est l'évaluation climat du budget 2021 ? Quelles dépenses peuvent être fléchées comme favorables à l'environnement pour 2022 et au-delà ? Quelles sont les dépenses considérées comme défavorables pour le climat ou pour une stratégie bas carbone dans le budget ?

J'insiste sur ce point, car la mise en œuvre d'une telle méthode basée sur des indicateurs liés à la transition écologique aurait pour bénéfice d'initier en interne un dialogue entre les différents services financiers et celui en charge de l'environnement par exemple, et d'aborder le budget sous un angle de transition écologique, ce que les services ne font pas naturellement. Il s'agirait par exemple de monter un budget bas carbone, comme l'a fait Monsieur Santini à Issy-les-Moulineaux qui s'est fixé pour objectif la réduction de 3,2 % des gaz à effet de serre en 2022. Voilà une belle

contribution au plan climat, celui-là même qui avait fait l'objet d'un vœu en 2019 de la part de Mme Presson en direction de l'État, accusé à l'époque de ne rien faire pour réduire les gaz à effet de serre.

Je voulais juste rajouter un dernier point. Vous avez parlé de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. J'aimerais rappeler que, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, cette baisse s'est réduite d'un facteur 5 à 10. Eh oui, Monsieur Allardi ! Vos amis LR avaient déjà commencé à dézinguer la DGF. Emmanuel Macron a supprimé la baisse de la DGF. Les montants de la DGF au niveau du bloc communal n'ont pas bougé depuis qu'Emmanuel Macron est au pouvoir. Certes, cela baisse un peu à Sceaux, mais dans des ratios de 5 à 10 fois moindres qu'auparavant. Je tenais à le souligner. Encore une fois, c'est le rétroviseur et c'est bien dommage.

En conclusion, nous ne voyons pas comment nous pourrions voter sur la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au sens de la loi. Nous avons eu un rapport, mais je ne vois pas d'orientations budgétaires. Cependant, nous voulons être constructifs, comme nous l'avons été depuis le début du mandat. Si vous nous communiquez les éléments qui permettent de tenir ce débat, à savoir les éléments du plan pluriannuel d'investissement que nous vous avons demandés à maintes reprises, nous voterons pour. Dans le cas contraire, afin de rester fidèles à nos engagements pour une pratique financière transparente et sincère, nous n'aurons d'autre choix que de voter contre le fait qu'un débat d'orientations budgétaires s'est tenu, puisque l'objet même du débat d'orientations budgétaires n'aura pas été communiqué, et donc débattu. Je vous remercie.

Fabrice BERNARD

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir chers collègues.

Je ne vais pas reprendre tous ces éléments. J'avais juste deux remarques. Vous connaissez mon sujet d'intervention favori qui est l'environnement et la transition écologique. Il est quand même assez triste, au moment où l'on a des échéances très contraignantes, comme la baisse des gaz à effet de serre, de voir que les priorités mentionnées dans ce budget concernent l'achat d'accessoires vélo et le budget participatif qui permettra aux Scéens d'acheter des nichoirs à oiseaux que l'on installera aux Blagis ou ailleurs. On ne trouve pas cela très ambitieux.

S'agissant du deuxième point, je ne serai pas très long et je reprendrai les termes de Mme Drancy qui parlait d'un budget, par certains aspects, alarmant...

Isabelle DRANCY

Je ne crois pas avoir employé ce terme.

M. le maire

Allez-y, Monsieur Bernard. Ne vous laissez pas impressionner par Mme Drancy.

Fabrice BERNARD

Elle ne m'impressionne pas.

Il s'agit de la situation de la dette. On ne va pas parler de la structure de la dette ou de son niveau. Le graphique sur la courbe des intérêts de la dette, figurant en page 3 du rapport, m'inquiète un peu et devrait vous inquiéter également. Pour le moment, l'évolution des taux est favorable à la Ville, comme elle est favorable à tous les agents économiques, à l'État et à n'importe quel ménage scéen. Les intérêts de la dette s'établissaient à 2,4 millions d'euros en 2008. Ils sont aujourd'hui à 1,1 million d'euros. C'est un effet d'aubaine dû à la baisse des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Tant mieux pour la Ville, mais tous les spécialistes s'accordent à dire que le point bas a été atteint et que les taux d'intérêt commencent à remonter aux États-Unis, et un peu également en France. Vous nous parlez d'un taux d'intérêt réel en disant qu'il est encore négatif en raison de la forte inflation, mais l'inflation va baisser et le taux d'intérêt réel finira par devenir positif. Tout cela signifie que le coût de la dette va augmenter. Je ne souhaite pas qu'il repasse à 2,4 millions d'euros comme en 2008, mais tendanciellement, il ne sera plus aussi bas et il faudra donc le financer.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

Je vais donc vous exposer la manière de voir de Sceaux en commun sur ce document d'orientations budgétaires.

Tout d'abord, il est positif d'avoir placé cet examen en position n° 9 de l'ordre du jour, ce qui nous permet d'en débattre loin des lourdeurs d'une heure qui aurait pu être relativement tardive.

Le rapport de 19 pages s'inscrit dans les pas de celui de l'année dernière et en réactualise les données. Il fournit des appréciations sur les changements induits par la politique de Bercy.

À propos des recettes, on apprécie la stabilisation de la tarification des services et désormais la gratuité de la bibliothèque multimédia.

Sur la baisse de la dotation de l'État, pourriez-vous nous préciser quelles en seront les conséquences pour les années à venir ? Comment faire baisser la dette communale hors foncier qui, pour sa part, baisse peu ?

La dynamique de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux est de 1,7 million d'euros. Je ne voudrais pas être méchant, mais il faut quand même y voir un aspect spéculatif puisque le coût du foncier augmente de plus en plus pour diverses raisons, ce qui n'est pas une très bonne chose pour l'avenir de notre pays.

À propos des dépenses, page 7, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est majorée de 60 % et produit pour 2022 une rentrée supplémentaire de 30 k€. Il faudrait savoir pourquoi les gens

sont intéressés de venir à Sceaux. N'est-ce pas dû aux inégalités sociales manifestes qui peuvent exister en Île-de-France et plus particulièrement sur notre commune ?

Le personnel voit sa rémunération progresser avec une augmentation de 5 % en global sur 2022. Avez-vous une idée de la croissance dans les années à venir ? Naturellement, nous sommes bien contents de voir une augmentation de 5 % en global, même si cela doit peser un peu sur les finances de la Ville, car cela sert avant tout les gens et c'est le principal pour nous.

Quel est le salaire moyen des habitants de Sceaux qui justifierait le statut de « ville riche » ?

On constate que les gardes urbains ayant statut de policiers municipaux contribuent fortement à l'augmentation sur les postes supplémentaires. Mais quelles seront leurs tâches exactes ? Passeront-ils leurs heures de service au centre de supervision des caméras, auquel cas l'utilité de leur recrutement pourrait être questionnée, ou dans des déplacements actifs portant vérifications, constats, intercessions en cas de troubles sur l'espace public ?

S'agissant des priorités affichées, passons à la transition énergétique. M. Dessanges vient de parler d'un budget vert et nous souhaiterions pour notre part un budget à la fois vert et social. Le vert n'est pas seulement la description d'une couleur. C'est désormais une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Faire en sorte qu'un budget global puisse être apprécié en fonction de tout ce qu'il peut apporter du point de vue de la transition énergétique, voilà une idée qui devrait être creusée. On peut penser par exemple au budget participatif ou à la qualité des repas dans les cantines. Il s'agirait de s'habituer progressivement à raisonner en termes de budget lié à la transition énergétique. C'est tellement important pour notre avenir qu'il serait bon de songer d'ores et déjà à élaborer ce type de budget. Ce serait une bonne façon de mettre en avant cette transition qui est fondamentale pour l'humanité. Il va de soi que le budget en question comporterait également une partie qui ne concernerait pas directement la transition. On peut penser aux affaires culturelles, au tourisme, quoique celui-ci soit également impacté par la transition. On peut effectivement privilégier le tourisme vélo, faire en sorte d'avoir de plus en plus de pistes cyclables sur la ville, etc.

Le sujet des trames noires et de l'extinction des lumières dans les rues de Sceaux à compter d'une certaine heure est abordé dans le cadre du conseil consultatif des transitions. Ce serait une source importante d'économies énergétiques. Pensez-vous faire un point sur ce sujet qui n'a pas été abordé dans les priorités affichées ? C'est très important pour la baisse du prix de l'énergie. Un important programme de rénovation et d'enfouissement des réseaux est d'ailleurs prévu pour 2022.

À propos du budget participatif, nous souhaitons qu'il soit substantiellement augmenté et que sa thématique soit élargie à la globalité de la transition. Nous profitons de l'occasion pour nous étonner du calendrier de dépôt des dossiers du dernier budget participatif, soit de mi-décembre à mi-janvier. Cela ne correspond pas à celui qui avait été voté. Peut-être que de nombreux dossiers n'ont pas été déposés. Alors pourquoi ce retard et combien de dossiers ont-ils été reçus à date ?

Nous nous sommes longuement exprimés, avons fait des propositions dans le sens de plus d'ambition et de volontarisme. Certes, la mise en place de l'agence France Services aux Blagis a été importante, mais quelles autres actions sont envisagées sur les Blagis en 2022 ? Quel est le budget alloué en 2022 à cette feuille de route dont nous avons parlé lors du conseil municipal du 16 octobre qui s'est tenu aux Blagis ?

Vous parlez d'impliquer les citoyens dans les actions à mener. Nous avons exprimé lors de ce fameux conseil du 16 octobre 2021 aux Blagis une demande précise concernant la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi de la feuille de route intégrant des habitants de quartier. Qu'en est-il ?

On peut se féliciter aussi de l'accueil parents-enfants ouvert à la crèche des Blagis, une action bien appréciable pour tous.

Sur la tranquillité urbaine, notre position sur l'utilité des caméras est constante. On peut faire référence à un article récent du *Monde* pointant du doigt l'inefficacité de ce type de dépenses qui seraient à consacrer ailleurs peut-être, dans le budget participatif par exemple.

Enfin, en 2022, vous nous annoncez la présence de médiateurs en particulier aux Blagis et à Robinson qui pourront jouer en quelque sorte le rôle de tampon compte tenu de l'effervescence qui peut exister à tel ou tel endroit de la ville pour des raisons les plus diverses. Cette présence humaine permettrait de résoudre un certain nombre de problèmes. Mieux vaut cela que des caméras.

Sur les logements sociaux, on peut évidemment se féliciter de leur implantation. Mais chaque quartier, dans le respect de ses spécificités en matière de construction, doit prendre part à la construction de logements sociaux, et pas seulement les Quatre Chemins ou Albert 1^{er}. Le centre-ville doit prendre toute sa part.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire sur ce rapport préliminaire au budget qui sera examiné au mois de mars prochain. Je vous remercie de votre attention.

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Je voulais d'abord remercier Mme Drancy pour son exposé qui nous donne beaucoup d'informations, quoi qu'en disent certains de nos collègues.

Un contexte difficile aujourd'hui avec une baisse des recettes : baisse de la DGF qui se poursuit, même si elle a diminué, suppression de la taxe d'habitation qui rompt par ailleurs le lien des administrés avec leur ville et le désengagement de l'État qui crée des charges supplémentaires. D'où la création d'une maison France Services, la création d'une police municipale, la vidéoprotection, etc. Et qu'est-il prévu demain ?

Bien sûr, s'agissant des priorités, tout le monde y va de sa chapelle. Mais n'est-ce pas le bien vivre des Scéens ? La politique de la Ville a toujours mis l'usager au cœur des services publics. Preuve

en est, 80 % des agents sont sur le terrain. Et c'est une masse importante. C'est le soutien aux familles, les crèches, les actions périscolaires, l'aide aux seniors. Combien de temps allons-nous pouvoir tenir dans ces conditions si les charges continuent d'augmenter et les recettes continuent de baisser ? À la veille des élections présidentielles, on peut se poser la question de ces véritables politiques qui animent la vie des Français dans leur commune.

Notre marge de manœuvre est de plus en plus réduite. Au-delà de l'attractivité de notre ville, des villes d'une manière générale, se pose la question de l'équilibre de la population et de la mixité sociale. On a beau faire du logement social, si l'on n'a pas les moyens d'offrir les services publics adéquats et si la politique de l'État continue à aider certains territoires au détriment d'autres, nous allons nous retrouver dans des formes de ghettos. Ce sont donc des questions importantes qu'il faut se poser, au-delà de petites remarques qui ergotent sur certains points. Merci.

Maud BONTE

Merci, Monsieur le maire.

Je vais limiter mon propos pour ne pas alourdir la durée de ce débat. J'ai été surprise de l'intervention de Mme Drancy sur les services publics de qualité. Bien sûr, très généralement, et grâce au personnel, les services publics sont de qualité, mais de temps en temps, le matériel ne suit pas. Et je voudrais vous alerter sur la grave mésaventure subie par l'école des Blagis la troisième semaine de janvier. La chaudière étant en panne, toute l'école élémentaire est restée sans chauffage pendant une semaine. Les températures dans les classes avoisinaient les 8°. C'est une communication des deux présidents des parents d'élève FCPE et PEP qui m'ont écrit. Ces conditions ont été insoutenables pour tous et surtout pour les enfants, dont certains disaient avoir du mal à tenir leur stylo, les mains crispées par le froid. Enfants et enseignants gardaient leur manteau durant la classe, mais ils ne pouvaient pas écrire avec les gants, d'autant que les enseignants, comme vous l'avez souligné, ont eu aussi l'obligation d'ouvrir les fenêtres pour renouveler l'air des locaux non chauffés.

Effectivement, la qualité des services, nous y tenons.

Je voudrais également vous dire que lorsque vous parlez de la crèche Albert 1^{er}, c'est bien pour les jeunes familles qui arrivent, mais pas pour celles qui sont à Sceaux depuis longtemps. Nous savons qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle crèche, mais d'un transfert de la crèche de la rue du Lycée à la crèche du parking Albert 1^{er}. Il y avait suffisamment de place pour rénover la crèche rue du lycée et non pas bâtir sur le parking Albert 1^{er}. Il s'agit donc très exactement d'un transfert. D'autres propos seraient erronés.

Je voudrais aussi dire que les ATSEM, dont vous louez le nombre à Sceaux, sont également nombreuses dans les villes alentour. Nous sommes très heureux pour Sceaux et c'est très utile pour

les enfants, mais sachez quand même que de nombreuses villes, autour de nous, font exactement la même chose. J'en connais beaucoup tout autour de nous et nous pouvons le savoir.

Encore une chose que nous pouvons savoir par rapport à ce que vous avez annoncé sur le montant de la compensation de la taxe d'habitation, qui a été le prétexte à une augmentation de 5 % de la taxe foncière l'année dernière : la loi de 2017 stipulait que la taxe d'habitation serait remboursée à l'euro près. Et c'est vrai. Renseignez-vous auprès de vos collègues d'Antony, du Plessis, de Châtenay-Malabry, de Bourg-la-Reine et de Bagneux. Ils disent que l'État les a compensés à l'euro près et qu'ils n'augmenteront donc pas les impôts. Vous l'avez fait, comme d'ailleurs vous aviez augmenté la taxe foncière et la taxe d'habitation de 10 % en 2018. Sceaux a été la seule commune du territoire à l'avoir fait. Et je crois qu'il n'y en avait eu que deux à l'époque pour le département.

Je pense donc que vous devriez modérer l'autosatisfaction dont vous faites preuve.

J'ai noté que vous avez augmenté encore cette année les taxes sur les résidences secondaires. Ce qui est fâcheux, c'est que dans vos orientations budgétaires, la seule piste consiste à augmenter encore et encore. Pourrait-on gérer de façon plus sobre tant sur le plan environnemental que financier ?

Je vous remercie de votre attention.

Florence PRESSON

Je suis assez étonnée d'entendre que nous n'avons aucune ambition de sobriété, de résilience et aucune action pour atténuer les effets du dérèglement climatique. Je suis assez étonnée que vous ne voyiez pas les actions que nous menons dans notre ville alors que nous sommes régulièrement pris en exemple ou que l'on nous demande d'intervenir dans des instances telles que la Métropole ou la Région ou encore les cabinets ministériels, que vous connaissez très bien, pour faire part de notre retour d'expérience de terrain.

Il est vrai que nous n'avons pas été les premiers à mettre en œuvre des tiers lieux avec un impact direct sur la mobilité et la mutualisation des matériels. Nous n'avons clairement jamais eu une politique vélo ambitieuse et volontaire pour promouvoir l'usage du vélo auprès de nos concitoyens par des actions de mutualisation ou des services tels que Vélib' ou Zoov. Quant à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la priorité donnée aux produits bio et locaux, cela ne se voit plus puisque nous le faisons déjà depuis une douzaine d'années. La mobilisation que nous menons aujourd'hui pour faciliter et accompagner l'ensemble des citoyens dans les travaux de rénovation énergétique, qu'il s'agisse des copropriétés, avec les nombreuses réunions organisées avec les présidents de copropriété sous le pilotage de Roselyne Holuigue-Lerouge, ou des maisons et l'accompagnement vers les aides financières n'ont aucun impact sur les émissions de gaz à effet de serre ou sur le porte-monnaie des citoyens. Il est vrai que la notion d'économie circulaire qui encourage à envisager autrement l'acte d'achat en favorisant non plus l'achat d'un bien, mais celui d'un usage

est quelque chose dont on se contrefiche. Preuve en est, une quinzaine de salariés de la Ville sont formés à l'économie circulaire. Et bien évidemment, puisque vous assistez au comité consultatif des transitions très régulièrement et tout particulièrement à la réunion consacrée au bilan de cette première année, vous savez parfaitement que l'on se contrefiche de la stratégie bas carbone et que l'on ne va surtout pas engager toutes les démarches à titre prioritaire sur 2022. Comme c'est un non-débat et un non-sujet, je pense qu'on peut s'arrêter là.

Chantal BRAULT

C'est peut-être un non-débat, mais l'on va quand même remettre deux ou trois points en face des réalités parce que l'on a entendu beaucoup d'affirmations, souvent fallacieuses.

Ce rapport a évidemment une ligne directrice qui est la pérennité de nos actions, du service public et de la gestion maîtrisée des budgets. C'est ce qui fait toute la qualité de notre ville que tout le monde s'accorde à reconnaître. Cette qualité est le fruit de cette continuité et des valeurs du service public auxquelles nous sommes particulièrement attachés. Et la qualité du service public ne se résume pas à la chaudière de l'école des Blagis qui peut tomber en panne. Nous avons heureusement d'autres moyens et d'autres temps pour prouver la qualité de notre service public. Je tiens à préciser que les services municipaux étaient présents tous les matins à l'école des Blagis pour rallumer le chauffage, le maintenir en chauffe, mais que l'entreprise en charge de la maintenance n'est pas parvenue à réparer la panne. Ce sont finalement nos services qui ont trouvé l'origine de la panne qui a pu ensuite être réparée.

Nous sommes en contact avec les directeurs d'école tous les jours. Il n'y a donc aucune raison que certaines écoles soient laissées en déshérence. Les liens quotidiens que nous avons avec les écoles et leurs directeurs sont quotidiens et nos services sont également présents dans les écoles autant qu'il est nécessaire. Il faut donc être raisonnable quand on fait ce genre d'affirmation sans connaître exactement de quoi il s'agit.

S'agissant des ATSEM, votre remarque est assez étrange, car l'inspecteur de l'Éducation nationale trouve exceptionnel le nombre d'ATSEM déployé par la Ville. Il ne voit sans doute pas les mêmes écoles que vous, mais j'ai plutôt tendance à faire confiance à cet inspecteur qui est un professionnel de grande qualité.

Je ne reviendrai pas sur la question environnementale, puisque Florence Presson vient de vous répondre, mais il faut vraiment fermer les yeux pour ne pas voir ou avoir compris que notre démarche sur le sujet est continue et exemplaire.

M. Szyrkowski a parlé de l'espace public pour les enfants. Nous travaillons justement sur un plan de pacification autour des écoles qui trouvera son aboutissement rapidement. Mais cela se chiffre très peu, c'est un engagement, une concertation et de l'écoute. C'est une vision globale qui ne se lit pas en chiffres dans notre projet d'orientations budgétaires, mais qui porte sens.

La crèche des Musiciens, c'est évidemment un transfert de la crèche du Lycée, mais nous avons rajouté des berceaux. Il y a donc beaucoup plus de places. Il ne s'agit pas d'affirmer que c'est un transfert. Cela ne veut rien dire. Il s'agit de la construction de deux crèches qui répondent aux normes environnementales et énergétiques et qui vont obtenir le label « Écolo crèche ». Toujours est-il que nous sommes convaincus que la Ville est gérée dans la continuité. Ce débat d'orientations fixe quelques axes nouveaux liés à la conjoncture et à tout ce que l'actualité nous impose, mais nous tenons bon. Nos services font un travail de qualité et nous sommes très heureux de l'augmentation de leurs indemnités. Cela représente un coût pour la Ville, mais c'est une reconnaissance de leur travail, nos services ne lâchent pas prise. L'ensemble de ce service public est un engagement quotidien auquel nous sommes particulièrement attachés et c'est ce qui fait toute la qualité du bien vivre à Sceaux. Les titres et les labels, autant sur les seniors que sur les enfants, que nous recevons sont la preuve de cet engagement.

M. le maire

Merci beaucoup à tous.

Mme Drancy souhaite peut-être apporter quelques réponses.

Isabelle DRANCY

Oui. Comme nous l'avons dit l'année dernière, mais je crois que vous n'étiez pas présent lors du débat d'orientations budgétaires, notre plan d'investissement est clair, c'est notre programme électoral. Relisez le programme.

S'agissant de la taxe d'habitation, souvenez-vous que la suppression n'était envisagée au départ que pour 80 % des foyers. C'est parce que le Conseil constitutionnel a censuré cette réforme que le législateur est revenu. Je suis désolée, mais notre compensation n'est pas intégrale. Lorsque nous avons augmenté les taux en 2018, nous avons supporté le coût politique, mais nous n'en avons pas eu le bénéfice financier. On peut le redire, car c'est vrai.

S'agissant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, je n'ai jamais dit que nous allions augmenter les taux. J'ai même dit exactement l'inverse. Non seulement je l'ai dit, mais c'est écrit. Il est bien précisé que les collectivités locales ne disposent plus, depuis 2020, de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'augmentation du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est due à l'augmentation du nombre des résidences secondaires. Je ne sais peut-être pas me renseigner, mais je sais le lire. Nous n'avons pas de maîtrise sur les taux.

La capacité d'autofinancement n'est pas le résultat. Ce n'est pas la différence entre la somme des produits et la somme des charges de l'exercice. Ce sont les résultats additionnés aux amortissements et c'est cela qui nous permet d'investir.

Ensuite, sur la baisse des taux d'intérêt, j'ai entendu dire qu'il s'agissait d'un effet d'aubaine. Ce n'est pas du tout le cas. Le maintien de taux bas est une volonté de la Banque Centrale européenne qui sait très bien qu'en raison de l'état des finances de certains pays, toute augmentation des taux d'intérêt serait catastrophique. La différence, c'est qu'il y a encore trois ans, les taux d'intérêt étaient très bas à 0,75 %, mais que l'inflation l'était également. Elle était à 1 %.

Fabrice BERNARD

J'ai bien compris. Je sais ce qu'est un taux d'intérêt réel.

M. le maire

Monsieur Bernard, vous n'avez pas la parole. Je vous remercie.

Isabelle DRANCY

La différence, c'est que les taux aujourd'hui augmentent très légèrement, mais dans un contexte d'inflation importante, en tout cas chiffrée à 3,4 %. L'inflation est chiffrée à 3,4 %, mais après il y a très concrètement l'augmentation de 45 % de l'électricité. On fait financer à EDF le bouclier énergétique, mais aux collectivités locales, on leur laisse assumer ce choix. Et 45 % d'augmentation sur les fluides, c'est énorme pour la commune en raison des écoles et bâtiments municipaux qu'elle compte.

S'agissant des crèches, nous avons augmenté le nombre de places. Au cours du dernier conseil municipal, nous vous avons communiqué toutes les informations relatives au contrat Enfance. Nous avons bien précisé que nous avons augmenté le nombre de places grâce aux deux crèches Albert 1^{er}. Et nous avons fait le choix de les construire à Albert 1^{er}, car l'on ne pouvait pas se permettre de fermer la crèche de la rue du Lycée sans offrir aux parents une solution de garde alternative. Nous avons eu ce débat à maintes reprises. Il n'était pas imaginable de faire autrement. On ne pouvait pas laisser les parents sans solution pendant deux ans, le temps que la crèche soit rénovée.

M. le maire

Merci beaucoup,

Je pense que nous pouvons considérer que le débat a eu lieu malgré tout, puisque des choses ont été dites.

Je veux juste donner une information à M. Szykowski au sujet des gardes urbains. Notre service de tranquillité urbaine comprend des gardes urbains et des policiers municipaux en nombre égal. Il s'agit d'ailleurs d'une situation particulière qui existe dans peu de communes puisqu'il y a une collaboration très étroite entre les gardes urbains et les policiers municipaux.

Les gardes urbains disposent d'une assermentation différente de celle des policiers qui ne leur permet pas d'accomplir tous les actes juridiques. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir également des policiers municipaux. Et dans l'utilisation de ces agents sur le terrain, nous avons une doctrine d'emploi à peu près comparable entre les policiers municipaux et les gardes urbains.

Vous avez parlé des médiateurs. Vous avez tout à fait raison de le rappeler. C'est un engagement que nous avons pris avec le soutien du président du Conseil départemental. Je vous confirme qu'un cahier des charges a été élaboré et que les réponses à l'appel d'offres sont en cours d'analyse, sachant que nous devons travailler en collaboration avec le Département qui financera à hauteur d'au moins 50 %, peut-être un peu plus, ces prestations.

Vous avez parlé de la feuille de route des Blagis. Elle se met en œuvre. La maison France Services est en cours de travaux et devrait ouvrir début mars. Deux postes supplémentaires ont été créés et seront pourvus début mars. Le montant des travaux réalisés en incluant l'équipement informatique et la vidéosurveillance s'élève à environ 300 k€. Ce coût est entièrement supporté par la Ville, mais c'est une volonté politique de faire en sorte que les services publics restent présents aux Blagis. À terme, la Ville sera le seul service public encore présent aux Blagis, d'où l'importance de l'action des communes.

Nous passons au vote sur la prise d'acte de ce débat d'orientations budgétaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) et 2 abstentions (Mme Liliane Wietzerbin et M. Philippe Szykowski)

X- RESSOURCES HUMAINES

Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

M. le maire

Je vous rappelle que ce rapport n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 20 000 habitants. Nous avons choisi néanmoins de le faire. Je laisse donc la parole à Mme Brault qui va nous présenter ce rapport avec son engagement coutumier.

Chantal BRAULT

Merci, Monsieur le maire.

Ce rapport est intéressant, car il constitue un diagnostic très fin de la manière dont les agents se répartissent dans nos services entre hommes et femmes, mais également des choix de carrière et des missions.

Les effectifs de la collectivité sont très féminisés avec 72 % de femmes parmi nos 430 agents. A noter également que le temps partiel est plus pratiqué par les femmes que par les hommes pour un certain nombre de raisons que nous verrons par la suite.

La répartition par filière est également très intéressante, car l'on a souvent des idées préconçues sur les filières. Ainsi, la filière technique ne compte pas uniquement des ouvriers qui viennent réparer le chauffage dans les écoles ou des jardiniers qui s'occupent des espaces verts. C'est aussi tout le personnel employé dans les écoles à l'entretien. Il y a donc une présence féminine très importante dans la filière technique aussi. Constat est fait que depuis 2019, la répartition par filière et par catégorie reste stable entre hommes et femmes. Les filières administrative et médico-sociale sont également très féminisées.

S'agissant de la répartition par catégorie, nous remarquons que le pourcentage de femmes est beaucoup plus important dans la catégorie C. La catégorie B correspond à des postes d'administration. Et la catégorie A correspond aux postes de direction. Globalement, les compétences dévolues aux communes et les métiers qui en découlent expliquent cette répartition. Ainsi, les agents féminins dédiés à la petite enfance et à l'enfance représentent 45 % des effectifs.

S'agissant de la répartition par direction et pôle, il est à noter que de nombreux postes de direction sont occupés par des femmes. Ainsi, la direction générale des services, la direction des ressources humaines et le pôle famille et solidarité sont majoritairement composés de postes occupés par des femmes. La direction générale des services est même exclusivement composée de femmes, puisque les 3 postes sont occupés par des femmes. 4 postes d'ingénieur sur 6 sont par ailleurs détenus par des femmes. Au niveau national, seulement 27 % des postes fonctionnels de direction sont occupés par des femmes en France.

S'agissant de la rémunération, toutes catégories confondues, les femmes ont une rémunération brute mensuelle moyenne très similaire à celle des hommes. La mise en place du RIFSEEP permet de corriger certaines inégalités et de faire évoluer les rémunérations, mais il s'avère que les hommes de catégorie C ont souvent des missions plus qualifiées qui leur permettent de bénéficier d'heures supplémentaires ou d'astreintes, ce qui peut expliquer certains écarts en termes de rémunération sur une même catégorie d'agents.

S'agissant de l'articulation des temps de vie, le temps partiel et le télétravail sont beaucoup plus souvent pratiqués par les femmes pour des raisons de qualité de vie et d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle.

S'agissant de la situation sociale des agents municipaux, on remarque que les femmes sollicitent davantage le service social du travail. Ce sont souvent des femmes seules ayant des enfants à charge. La majorité des sollicitations concernent des problèmes administratifs (CAF, litige avec un bailleur) et financiers.

La Ville veut porter l'égalité entre les femmes et les hommes au-delà de ses propres effectifs. Pour le faire, elle mobilise les élus, mais également les acteurs économiques, sociaux et associatifs sur le sujet. Vous vous souvenez de la vidéo des enfants du Conseil d'enfants projetée lors d'un conseil municipal l'année dernière dans laquelle ils évoquaient les stéréotypes sexistes. Dans le secteur de la petite enfance, une attention particulière est apportée dans le choix des jeux, des livres ou encore des couleurs proposés aux enfants. Tout ceci figure d'ailleurs dans les principes de la Charte de l'Éducation, du label Ville amie des enfants ou encore du label Écolo Crèche.

Tout cela prend aussi en compte le repérage du harcèlement et de la violence. Nous avons voté en 2006, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, ce qui a permis de poser ces principes d'égalité sur toutes les assemblées paritaires et les conseils consultatifs, mais il faut évidemment aller plus loin. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé une réflexion avec certains élus du conseil municipal. Nos services doivent s'emparer du sujet et faire aux élus des propositions, car l'égalité doit être présente à tous les moments de la vie, depuis la petite enfance jusqu'aux seniors. L'égalité entre les femmes et les hommes vaincra !

M. le maire

Merci beaucoup,

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ?

Christiane GAUTIER

Madame Brault, je vous remercie pour ce rapport qui montre l'implication de la Ville dans ce domaine. Vous faites déjà beaucoup, mais il reste encore beaucoup à faire.

À ce sujet, je voulais porter à votre connaissance que la signature par la Ville d'une convention avec la préfecture, la police nationale et une compagnie de taxis afin de permettre aux femmes victimes de violences d'aller gratuitement faire constater leurs blessures, cette même convention que nous vous avons soumise en décembre dernier et que vous avez refusé de voter, ce que nous regrettons bien sûr.

J'ai voulu me mettre dans la situation d'une personne ayant subi des violences, angoissée, paniquée et cherchant à trouver les numéros d'urgence. Et j'ai regardé sur le site Internet de la ville.

Sceaux, le 3 février 2022

Premier constat, l'accès aux informations sur le site de la Ville n'est pas très intuitif. Il faut aller sur (1) « *Mon quotidien* », (2) « *santé et solidarité* », (3) « *aides administratives, juridiques et sociales* » pour voir en toute fin de page l'information recherchée : « *femmes victimes de violence* ». En tapant le mot-clé « *violences* », on saute juste une étape.

Deuxième constat, les numéros ne sont pas actualisés, puisque le 3919 qui est la plateforme d'écoute d'accès permanent, 7 j/7 et 24 h/24, mise en place par le gouvernement depuis le 30 août 2021 ne figure pas dans cette rubrique. Le 15 aurait également sa place à ce niveau en cas de blessures.

De même, pour le harcèlement des élèves, le lien pour y accéder est vraiment contre-intuitif. Il faut taper « *Ma mairie et les services publics/Attestation* » pour constater dans la rubrique maltraitance de l'enfant que les numéros 3020 et 3018 mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse n'apparaissent pas sur le site.

Sur ce dernier lien « *Ma mairie et les services publics* » figure dans une autre rubrique, « *Violences femmes info* » le 3919, mais la page n'a pas été actualisée depuis avril 2021.

Aussi, je me permets de vous proposer de rafraîchir le site Internet et de le réactualiser avec les données récentes et de réfléchir également à une signalétique plus immédiatement accessible, adaptée à une personne en détresse, telle une rubrique « *numéros d'urgence* », directement sur la page d'accueil, ce qui ne nécessiterait pas de passer par des mots-clés ou de faire des recherches contre-intuitives.

Pouvez-vous enfin vous assurer que les numéros mis en place par l'Éducation nationale sont bien disponibles et accessibles dans tous les établissements de la Ville accueillant des enfants ?

Merci de votre écoute.

Philippe SZYNKOWSKI

Liliane Wietzerbin travaille au sein du groupe de travail constitué sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de la politique de la Ville.

Elle précise que le gouvernement a créé en 2019 un index de l'égalité professionnelle femmes-hommes. Sur 100 points, l'index est composé de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise a plus ou moins de 250 salariés. Il prend en compte :

- ✓ L'écart de rémunération femmes-hommes ;
- ✓ L'écart dans la répartition des augmentations annuelles ;
- ✓ L'écart dans la répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) ;
- ✓ Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité ;
- ✓ La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Certes, la fonction publique territoriale obéit à des règles différentes, mais ne pourrait-on pas s'emparer d'un certain nombre de ces critères, s'inspirer en tout cas de l'esprit de ces considérations ? Il existe par exemple des primes dans la fonction publique territoriale. Si cela a été mis en place par le gouvernement en 2019, ce n'est pas pour rien. Peut-être serait-il bon d'adapter à la fonction publique territoriale ce type de considérations.

Merci de votre attention.

Chantal BRAULT

Sur les violences faites aux femmes, nous allons vérifier les numéros d'urgence et essayer de les rendre plus facilement accessibles. Je suis d'accord avec vous, il faut que cela saute aux yeux. Nous allons essayer d'être un peu plus précis.

Sur le harcèlement, il se trouve que nous travaillons avec l'Éducation nationale qui propose des dispositifs très précis. Tout ceci se traite en lien direct avec les écoles dans un souci de confidentialité. Les enseignants pointent les problématiques qu'ils rencontrent et les directeurs s'en saisissent. De notre côté, nous avons mis en place une formation spécifique pour nos agents qui doit se faire sur les dispositifs de l'Éducation nationale. Nous travaillons très précisément sur ce sujet et nous alertons l'Éducation nationale lorsqu'il y a du harcèlement sur nos écoles.

Et je reviens sur ce que disait M. Szykowski, nous travaillons sur le sujet de l'égalité professionnelle et sur l'égalité salariale. Nous aurons l'occasion de reprendre ces thèmes très rapidement à partir d'études que nous allons conduire sur le sujet. Nous avons par ailleurs évoqué la possibilité d'ouvrir les carrières scientifiques aux femmes. Je connais un certain nombre de dispositifs dont nous pourrions nous servir pour y parvenir. À Sceaux, nous avons toujours considéré qu'il y avait une vraie légitimité à parler du sujet dans la sociologie scéenne. Et c'est également un vrai sujet pour nos lycéens et étudiants. Nous en débattons au fur et à mesure que nous travaillerons sur le sujet.

M. le maire

Merci.

Je voudrais quand même rappeler que le site de la Ville ne peut pas non plus regrouper toutes les informations liées au service public. Si vous tapez « *femme victime de violences* » sur un moteur de recherche, vous trouverez immédiatement tous les renseignements nécessaires. Je veux bien que le site de la Ville soit redondant avec ce qui existe par ailleurs, mais vous pouvez trouver toute l'information nécessaire sur le site service-public.fr.

Sceaux est une ville de 20 000 habitants. Elle ne peut pas disposer du même nombre d'informations que les services publics nationaux.

Christiane GAUTIER

Il faut que ces informations soient facilement accessibles et surtout réactualisées. C'est tout.

M. le maire

Je pense que nous allons enlever tout ce qui figure sur le site de la Ville et rediriger surtout vers le site service-public.fr. Ce sont des informations qui ne dépendent pas de la Ville.

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents publics communaux

M. le maire

Nous avons pris une délibération récemment pour modifier les participations de la Ville à la protection sociale complémentaire.

L'ordonnance du 17 février 2021, en application de la loi du 6 août 2019, prévoit l'organisation d'un débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents au titre de la protection sociale complémentaire au sein de chaque assemblée délibérante avant le 18 février 2022. Ce débat ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée délibérante.

La note qui vous a été remise rappelle les enjeux de cette protection sociale complémentaire qui s'inscrit dans la stratégie de gestion des ressources humaines et qui participe à une politique de prévention menée par la Ville depuis des années afin de prévenir les situations précaires auxquelles les agents peuvent être confrontés au cours de leur carrière.

La protection sociale complémentaire permet aux agents :

- ✓ D'éviter le renoncement aux soins en sachant que la majorité des agents appartiennent à la catégorie C, disposent d'un revenu relativement faible et sont exposés à des risques d'usure professionnelle,
- ✓ De faciliter le retour en activité et de limiter les coûts directs (remplacements...) et indirects (surcharge de travail pour les agents...) liés à l'absentéisme,
- ✓ De compenser des baisses de revenus en cas d'absentéisme long et prévenir ainsi des situations dégradées et précaires financièrement.

La protection sociale complémentaire comprend deux volets : la santé et la prévoyance.

Le risque santé concerne le remboursement complémentaire en sus de l'assurance maladie de base, des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

Le risque prévoyance (maintien de salaire) concerne la couverture complémentaire relative à la perte de salaire liée aux risques suivants : incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès des agents.

Pour rappel, en matière de prévoyance, un fonctionnaire, en cas de maladie ordinaire, est rémunéré 3 mois à 100 % puis 9 mois à 50 %. Un agent contractuel de droit public, sous réserve de son ancienneté, en cas de maladie ordinaire, après 4 mois de service fait, a droit à un mois à plein traitement et un mois à demi traitement.

La Ville a mis en place la participation en matière de protection sociale pour les agents volontaires de la collectivité pour le risque santé et le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2013.

En matière de santé, chaque agent choisit sa mutuelle et la collectivité verse une participation de 10,70 € pour un agent seul, 14,26 € pour un agent avec un enfant et 17,82 € pour un agent avec deux enfants par mois, lorsque l'agent a souscrit un contrat auprès d'une mutuelle labellisée.

En matière de prévoyance, la Ville a signé une convention d'adhésion pour la garantie de maintien de salaire pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2020. La participation s'élève à 10,38 € par mois. Cette garantie couvre l'incapacité de travail. Des garanties supplémentaires, telles que l'invalidité ou le décès, sont proposées à la seule charge de l'agent.

À l'heure actuelle, 246 agents adhèrent à la garantie de maintien de salaire. La participation annuelle de la Ville s'élève à 28 219 €. 36 agents appartiennent à la catégorie A, 30 en catégorie B et 180 en catégorie C. Le nombre de femmes s'élève à 193 et celui des hommes à 53.

134 agents bénéficient de la participation de la Ville en matière de santé. La participation annuelle de la collectivité s'élève à 16 731 €. 22 agents appartiennent à la catégorie A, 23 en catégorie B et 89 en catégorie C. Le nombre de femmes s'élève à 100 et les hommes à 34.

En matière de santé, un certain nombre d'agents sont couverts par la mutuelle de leur conjoint, raison pour laquelle le nombre d'agents bénéficiant de la participation de la Ville paraît relativement faible. À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas le nombre total d'agents couverts par une mutuelle. Nous avons décidé avec les syndicats de mener une enquête beaucoup plus approfondie pour avoir une vision plus complète de la couverture de nos agents en matière de santé.

S'agissant de la garantie maintien de salaire de la prévoyance, les choses sont différentes. Chacun doit couvrir sa propre prévoyance. Le coût d'adhésion à la prévoyance correspond à un pourcentage du traitement de l'agent et s'élève en moyenne à 1,5 % du traitement et peut aller jusqu'à 2,5 % en fonction des garanties souhaitées.

La note de présentation présente un état des lieux des collectivités de la petite couronne et vous permet de voir les collectivités d'ores et déjà engagées dans une participation à la protection sociale complémentaire. Toutes les collectivités ne l'ont pas forcément décidé, y compris de grandes collectivités.

On voit ainsi que la ville de Châtenay-Malabry ne participe pas à la protection en matière de santé ou de prévoyance tandis que Bourg-la-Reine participe à hauteur de 1 € en matière de santé et qu'il n'y a pas de participation en matière de prévoyance. Sceaux a par conséquent une participation intéressante et qui se situe plutôt dans la moyenne supérieure.

Les très grandes collectivités telles que les régions et les départements peuvent participer davantage, parce que le poids des charges de personnel dans leur budget est inférieur à ce qu'il est dans nos communes et parce qu'elles ont des moyens qui sont évidemment supérieurs aux nôtres.

Nous sommes en discussion avec le gouvernement et les syndicats pour fixer un niveau minimum de participation. Ce niveau minimum de participation n'est pas encore négocié. Il sera fixé dans un texte qui paraîtra probablement courant mars.

En l'état actuel des choses, la participation de la ville de Sceaux sera au-dessus du minima en matière de prévoyance et probablement au niveau du minima en matière de santé. Lors de la réunion du comité technique du 31 janvier dernier, nous avons évoqué le sujet avec les organisations syndicales et nous nous sommes engagés à avoir une discussion avec elles sur l'adaptation de cette protection sociale complémentaire après la réalisation d'une enquête approfondie de la situation de nos agents. Il est vrai que nous avons tout à fait intérêt, en tant qu'employeurs, à ce que nos agents aient un niveau de protection suffisant. Nous devons les inciter à se protéger. Cela relève de notre responsabilité d'employeur.

Voilà pour la présentation de la situation. Nous devons certainement délibérer à nouveau sur le montant de la participation de la Ville à la protection sociale complémentaire dans le courant de l'année ou peut-être début 2023 avec d'ailleurs la possibilité de rendre obligatoire l'adhésion à un système de prévoyance, ce qui suppose que la participation de la Ville soit suffisamment importante pour ne pas laisser à la charge des agents un montant de cotisations trop important. Cela fait partie des discussions que nous aurons sur ce sujet.

Qui souhaite intervenir sur ce dossier ?

Maud BONTE

Un mot rapide, Monsieur le maire, pour vous dire que c'est un investissement et une confiance dans les agents de la Ville que nous soutenons. Il est évident qu'une protection pour la santé et pour la prévoyance est essentielle pour leur tranquillité d'esprit.

Je note également, grâce à l'état des lieux des communes de Vallée Sud Grand Paris, que Sceaux se situe en dessous de Malakoff, Fontenay, Clamart et Antony et au-dessus de Bourg-la-Reine, Châtenay, Châtillon et Le Plessis-Robinson. On se situe donc dans une très bonne moyenne et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vous remercie. Bien évidemment, le groupe votera cette délibération avec grand plaisir.

M. le maire

Merci.

Ce n'est pas vraiment une délibération, puisque l'on ne prend pas de décision. Mais nous reviendrons pour les décisions devant le conseil.

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai compris que la mise en application des garanties complémentaires n'intervient qu'après avoir épuisé les garanties légales existantes et que cette garantie pourrait être rendue obligatoire pour tous les agents, s'agissant de la santé en tout cas, sauf cas particulier, donc pour quelqu'un qui aurait une adhésion préexistante.

Quelle est votre attitude à l'égard des gens qui auraient déjà une complémentaire intéressante ? Pensez-vous qu'il y aura une vraie obligation ? Les cas particuliers, tels que celui que je viens de décrire, seront-ils exemptés de cette obligation ?

M. le maire

En ce qui me concerne, je pense que la prévoyance est une priorité. Il s'agit de la garantie de maintien de salaire qui est véritablement importante pour nos agents qui n'ont pas des revenus très élevés. Et la plupart n'ont pas non plus de patrimoine. La prévoyance est par conséquent absolument essentielle. À titre personnel, je suis plutôt favorable à ce que nous rendions cette adhésion obligatoire pour tous les agents. Mais notre niveau de participation doit être suffisamment élevé pour ne pas mettre en difficulté les agents qui ont un faible revenu. Il faut que le reste à charge des agents reste très faible. Cela suppose donc d'augmenter notre participation. C'est une discussion que nous allons engager avec les représentants du personnel afin de parvenir à un accord.

En matière de santé, les choses sont différentes. Un certain nombre d'agents sont d'ores et déjà couverts par des mutuelles qui peuvent par ailleurs être bien meilleures que celle que nous pouvons proposer, surtout si le conjoint travaille dans un grand groupe. On a donc des situations qui peuvent être très différentes.

Philippe SZYNKOWSKI

Dernière remarque, on parle dans le texte des agents publics communaux, cela comprend-il également les agents contractuels de droit public ?

M. le maire

Oui. C'est la raison pour laquelle on parle d'agents publics et non pas de fonctionnaires.

On peut donc considérer que le débat a eu lieu. Nous aurons l'occasion de revenir devant le conseil municipal sur le sujet probablement d'ici la fin de l'année.

Nous passons au vote sur la prise d'acte de la tenue du débat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale

M. le maire

Nous avons ensuite une délibération traditionnelle sur l'adaptation du tableau des effectifs en fonction des mutations, des départs à la retraite et des remplacements. On ne remplace pas forcément poste pour poste. Il peut s'agir de cadres d'emploi un peu différents. C'est la raison pour laquelle nous proposons de supprimer 4 postes et d'en créer 4.

Même chose pour les adaptations liées aux avancements de grade pour lesquelles nous créons 5 postes et nous en supprimons 5.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

À la demande de M. Jean-Christophe Dessanges, la séance est suspendue à 22 h 42 et reprend à 22 h 53.

XI- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Vœu présenté par Vivre à Sceaux pour une amélioration de la desserte de Sceaux par le réseau de transport en commun.

Patrice PATTEE

Ce vœu a pour but de faire entendre la voix de Sceaux dans le paysage des transports qui est en train d'évoluer sensiblement dans le sud de Paris. L'élément déclencheur de ce vœu est la mise en service du prolongement de la ligne 4 du métro, le 13 janvier 2022.

Outre le RER, nous pourrions avoir accès aux terminus des lignes 13 et 4 situés à environ 4 km de Sceaux. C'est une belle alternative au RER avec un cadencement beaucoup plus important que celui de la ligne B du RER. La ligne 4 devrait en outre être automatisée à compter de l'année prochaine avec une cadence de moins de deux minutes entre chaque rame.

Les stations terminus actuelles des lignes 13 et 4 du métro, Châtillon-Montrouge et Bagneux-Lucie Aubrac, seront par ailleurs interconnectées à la ligne 15 du métro, lui aussi automatisé et avec un très haut niveau de service.

Sceaux, le 3 février 2022

À travers ce vœu, nous demandons le renforcement de l'accès à ces infrastructures de transport lourd. Nous identifions assez facilement sur notre territoire deux voies départementales, les RD 63 et RD 77 qui pourraient relier l'arrête dorsale de Sceaux constituée par la RD60 qui irrigue la ville d'est en ouest en distribuant les deux grands lycées Marie-Curie et Lakanal, la mairie, le pôle de Robinson, le centre commerçant de la ville et la faculté Jean Monnet. Il est en effet important que les étudiants et les enseignants puissent rejoindre leurs établissements d'enseignement dans de bonnes conditions sans avoir à faire face aux aléas du RER. Ce vœu vise donc à demander que les RD63 et RD77 deviennent le support de lignes de bus à haut niveau de service afin d'améliorer le rabattement des bus 294, 188 et 128 vers les stations Châtillon-Montrouge et Lucie-Aubrac.

La ligne 595 devrait compléter le dispositif en reliant la gare de Robinson, le centre de Sceaux et les Blagis à la station Lucie-Aubrac.

Les voies départementales devront sans doute être réaménagées pour que ces lignes de bus soient dégagées des encombrements et atteindre ainsi une bonne vitesse commerciale. Les Blagis sont situés à proximité de la station Lucie Aubrac. Compte tenu de la population résidant dans ce quartier intercommunal des Blagis, il est stratégique qu'il soit bien raccordé aux lignes du métro.

Le vœu porte également sur le rabattement vers la nouvelle ligne de tramway T10 qui sera mise en service en 2023, celui-ci permettant l'accès dans de bonnes conditions au bassin d'emploi de Vélizy-Villacoublay.

Ces voies départementales RD77 et RD63 devraient aussi pouvoir accueillir des pistes cyclables de qualité pour permettre un rabattement vélo vers ces stations situées à environ 10 minutes du centre de Sceaux. L'usage du vélo pour accéder à ces points d'entrée est pertinent, surtout avec le développement du vélo à assistance électrique ou du Vélib'. Il est par conséquent important de réfléchir à la circulation des vélos lors du réaménagement de ces deux voies départementales.

Bien évidemment, on ne peut pas laisser de côté le RER. Nous attendons tous la livraison des nouvelles rames MI20, dont les premiers exemplaires devraient être mis en service en 2025. La flotte sera complètement renouvelée d'ici 2030, la RATP ayant prévu un remplacement progressif des rames afin de les déverminer, c'est-à-dire les tester, les ajuster et les adapter.

Il est annoncé que ces nouvelles rames seront plus capacitaires, qu'elles permettront de réduire le « gap » entre les rames et les quais, les lignes étant en courbe. Mais tout cela n'est pour l'instant que sur le papier. Il n'est donc pas inutile de rappeler que nous attendons beaucoup de la rénovation de cette ligne de RER qui constitue encore le cordon ombilical reliant la ville de Sceaux à Paris. Il est en effet important que la rénovation des rames soit à la hauteur de nos attentes et des annonces faites.

Voilà la teneur du vœu que nous vous soumettons ce soir. Il permettrait à notre territoire, qui est complètement à l'écart des investissements lourds engagés à l'échelle de la métropole, d'en

bénéficier malgré tout. L'idée de ces investissements est quand même d'enrichir la métropole dans son intégralité. Et la ville de Sceaux fait partie de la métropole.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir sur ce vœu ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire. Merci, Monsieur Pattée pour cette présentation.

Écoutez, nous sommes ravis que vous reconnaissiez enfin la nécessité d'aménager des pistes cyclables sécurisées à Sceaux. Nous saluons ce changement radical de direction, nous qui, depuis que nous sommes au conseil municipal, demandons sans cesse la mise en œuvre de pistes cyclables sécurisées sur les routes départementales. Voilà pour la partie intéressante de ce vœu.

Une autre partie relève davantage du bricolage, c'est le recyclage d'un vœu formulé par la Ville en 2014 dans le cadre du schéma de restructuration des transports en liaison avec le Grand Paris Express. C'était un vœu à l'intention du STIF. Il est aujourd'hui adressé à Île-de-France Mobilités et non plus au STIF, mais vous reprenez les mêmes demandes qu'en 2014. Elles sont certes un peu plus spécifiques puisqu'à l'époque on ne parlait que de la ligne M15. On ne savait pas jusqu'où serait prolongée la ligne 4 du métro. Nous avons désormais le nom des stations.

Ce qui nous étonne beaucoup, c'est que ce vœu ne semble pas avoir été suivi. Or, il s'est passé beaucoup de choses depuis 2014. On a l'impression que vous avez une certaine méconnaissance de la manière dont fonctionne la RATP avec la Région. Ce sont des marchés qui sont passés tous les trois ans, des contrats de service avec des besoins consolidés par Île-de-France Mobilités et qui sont l'objet de négociations très âpres entre la RATP et la Région Île-de-France, puisque des pénalités sont associées aux manquements de la RATP. Le dernier contrat ayant été négocié en avril 2021, je peux vous dire que la RATP est complètement focalisée sur l'exécution de ce programme. Compte tenu de toutes les contraintes auxquelles elle est soumise, je ne vois pas très bien comment la RATP pourrait renforcer les lignes de bus ou commencer à réfléchir à la liaison de la ligne 4 avec la gare de Robinson. Je ne vois pas comme cela est possible, mais disons que c'est votre jeunesse dans ce poste qui fait que vous ne savez pas très bien comment cela fonctionne.

On parle de la prolongation de la ligne 4. Vous aviez certaines demandes en 2014, mais le tracé des lignes est discuté dans le cadre du schéma directeur de la région Île-de-France. Le dernier SDRIF a été mis en œuvre et signé en 2013 et ne prévoyait pas la prolongation de la ligne 4 vers Sceaux.

Je vous invite donc à vous rapprocher de M. le maire qui, si j'ai bien compris, est conseiller régional. Il peut donc parler à ses amis LR pour essayer de faire avancer les choses. Il peut aussi

vous expliquer comment les choses fonctionnent avec la Région et IDFM, car je crois qu'il fait aussi partie d'IDFM. Peut-être pourra-t-il vous expliquer, encore mieux que je ne l'ai fait, comment les choses fonctionnent.

Quelque chose n'a pas été demandé dans ce vœu et cela aurait pourtant du sens : s'adresser à Vallée Sud Grand Paris. C'est plus simple, puisque M. le maire est vice-président de Vallée Sud Grand Paris et qu'il s'agit d'un territoire plus abordable.

L'an dernier — je vous le dis, car vous l'ignorez peut-être — Vallée Sud Grand Paris a renégozié le contrat passé avec TRANSDEV qui a abouti à la sélection fin 2021 de la RATP en remplacement de TRANSDEV en tant qu'opérateur du bus Paladin sur tout le territoire. Je m'étonne que le vœu que vous formulez n'intègre pas cet aspect. On a là un levier bien plus efficace. Il y a des amis de M. Berger dans cette salle. Je pense donc que des choses auraient pu être faites en ce sens. Malheureusement, problème de tempo pour ne pas dire problème de *timing*... Vous utilisez le mot « *gap* », j'utilise le mot tempo. J'essaie de parler français jusqu'au bout. Le tempo, c'était l'an dernier. Il aurait fallu faire ces demandes l'an dernier et permettre une discussion autour du renforcement d'une liaison qui pouvait intéresser également Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Fontenay ou encore Bagneux. Il y a sans doute quelque chose à faire en la matière. Ce n'est peut-être pas trop tard. Je vous invite via M. le maire à contacter la personne en charge des transports. Son nom m'échappe, mais vous trouverez certainement.

Pour finir, ce vœu arrive un peu comme un cheveu sur la soupe. Compte tenu du statut des marchés en cours, cela ressemble plus à un coup de com pour marquer l'absence de suivi et d'engagement de la Ville depuis 2014 aux côtés des citoyens pour régler ce problème de connexion qui n'est pas nouveau.

Voilà ce que j'avais à dire. À ce titre, j'ai fait des propositions d'amendements dont je parlerai après les interventions de Christiane et Philippe, si M. le maire me le permet. Sinon je les présente maintenant.

M. le maire

Allez-y, comme ça, vous aurez fini de parler.

Rires dans l'assemblée.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne vois pas ce qu'il y a de drôle.

M. le maire

Moi non plus. Continuez.

Jean-Christophe DESSANGES

Je vais continuer. Je vous ai envoyé une proposition d'amendement du vœu.

Dans la phrase suivante : « *DEMANDE le développement de voies cyclables et d'une offre de parking vélo sécurisée aux abords des gares plus particulièrement stratégiques* », nous souhaiterions remplacer le terme « *stratégiques* » par « *adaptés à la fréquentation* » qui nous semble plus juste.

Nous voudrions rajouter que nous demandons un engagement ferme et sans équivoque sur le maintien de la continuité de la fréquence de la ligne RER B de Robinson à Paris pour au moins les 15 prochaines années.

Nous demandons aussi la réalisation d'une étude de faisabilité pour le raccordement de Sceaux vers les stations Barbara et Bagneux-Lucie Aubrac par le bus Paladin.

Nous précisons enfin que ce vœu sera transmis au président de Vallée Sud Grand Paris, au vice-président transport et mobilités de Vallée Sud Grand-Paris, au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine et au vice-président en charge des infrastructures routières et navigables du conseil départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Christophe Fromentin.

Je vous remercie.

Philippe SZYNKOWSKI

Je serai beaucoup plus court. Sur l'essentiel, nous sommes en accord avec ce texte qui marque bien les conséquences de l'extension des transports en commun et de ce qu'il faut faire pour que Sceaux puisse en retirer tous les fruits.

Le transport local avec le Paladin n'est pas abordé, M. Dessanges l'a dit. Il aurait pu faire l'objet d'un paragraphe spécifique et c'est bien dommage. Où en est-on d'ailleurs de la redéfinition de ses parcours ? On en a parlé au moment lors du conseil municipal qui s'est tenu aux Blagis.

Après l'indication du nouveau type de RER MI20 en 2025, la proposition de modification serait d'ajouter « *à deux étages* ». C'est ce qui importe à tout le monde.

Enfin, la mise en sens unique de la rue du Lycée pose beaucoup de problèmes. Mais je crois que nous en reparlerons tout à l'heure. Je ne fais donc pas de remarques pour le moment sur cette question.

Merci.

Christiane GAUTIER

Je suis très agréablement surprise d'apprendre par ce vœu votre changement radical de position sur l'aménagement des pistes cyclables sécurisées sur les départementales D63 et D77. Je rappelle au

passage que vous aviez refusé le 6 octobre dernier d'approuver notre proposition de réaliser des pistes cyclables sécurisées et indépendantes sur les voies départementales de la Ville. Ironie de l'histoire, je suis quand même étonnée de voir que ce projet structurant ne figure pas dans le plan vélo 2021–2026, soumis il y a à peine deux mois, plan que nous n'avions pas approuvé tant il était vide de propositions concrètes.

Bien entendu, on se réjouit de ce changement de cap. Nous voterons donc ce vœu qui va dans le sens souhaité de sécuriser les pistes cyclables et de favoriser les déplacements entre les villes. Nous espérons que vous poursuivrez votre mutation pour équiper de pistes cyclables les départementales D60 et D67 tout aussi structurantes pour la Ville.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci. Monsieur Pattée, est-ce que vous souhaitez compléter ?

Patrice PATTEE

Je crois que M. Dessanges s'est fait plaisir. En tout cas, je l'ai vu jubiler et je n'étais pas le seul. Il a voulu nous expliquer que nous n'avions rien compris.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, nous demandons une interruption de séance.

M. le maire

Laissez M. Pattée terminer. Il n'y a pas d'interruption. M. Pattée a la parole.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous refusez donc l'interruption. Le maire refuse une interruption de séance !

Patrice PATTEE

Sur les pistes cyclables, il n'y a pas de changement de cap. Vous demandez l'aménagement de pistes cyclables dans le centre de Sceaux. Nous vous avons expliqué qu'il y avait beaucoup de flux à gérer et en particulier des flux piétons, la ville de Sceaux étant avant tout une ville piétonne et que les pistes cyclables n'avaient donc pas de place dans cette configuration.

En revanche, l'objet de ce vœu vise à raccorder le territoire de Sceaux à des infrastructures lourdes de transport public que sont les lignes 13 et 14 du métro qui se prolongent ainsi que la ligne 15. Il s'agit donc de se rabattre sur ces lignes de métro. Nous ne sommes donc pas dans le même registre. Dans le centre de Sceaux, il s'agit en effet de permettre aux enfants d'aller à l'école à vélo, d'aller

chercher le pain ou encore d'aller à la poste. Je vous mets au défi d'aménager une piste cyclable dans la rue des Écoles, la rue des Imbergères, la rue du Lycée, la rue Achille Garnon ou encore la rue des Clos Saint-Marcel. J'attends votre copie.

En l'occurrence, ce vœu concerne le réaménagement des voies départementales. Cela vise essentiellement les gens qui se dirigent vers les grands bassins d'emploi que sont Paris, Issy-les-Moulineaux et la Défense. Vous les connaissez aussi bien que moi. Certaines communes n'ayant pas fait le choix, comme nous l'avons fait de limiter la vitesse à 30 km/h sur les voies départementales, il convient de protéger les cyclistes qui les empruntent.

Ce n'est donc pas un changement de cap, mais la poursuite d'une politique définie depuis longtemps qui vise à faciliter les déplacements cyclables sur de grandes distances, une tendance qui se généralise grâce au vélo à assistance électrique.

En ce qui concerne les bus, le vœu met l'accent sur les deux voies départementales majeures que sont la RD63 et la RD77. L'amélioration de cette offre de service de bus ne pourra se faire que par une requalification de ces voies. Ce n'est pas tant la RATP qui est visée dans ce vœu, même si elle l'est bien évidemment. Il s'agit en effet d'une approche beaucoup plus globale puisque l'on vise aussi les voies départementales.

En ce qui concerne l'appel d'offres lancé l'an dernier, je crois qu'il y a une petite confusion. Je me permets de vous le dire. Cet appel d'offres portait sur le Paladin, et pas seulement sur le Paladin. Lorsque l'EPT Vallée Sud Grand Paris a été constitué, chacune des 11 communes avait un service de transport hectométrique différent. Il y avait le nôtre avec le Paladin, qui était un héritage de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Il y avait un service du côté de Fontenay et un service du côté de Montrouge. Le territoire a décidé de refondre ces différents services hectométriques en passant l'appel d'offres auquel vous faites référence. La RATP a remporté cet appel d'offres. Vous savez que la RATP doit se battre aujourd'hui sur tous les fronts, la Commission européenne imposant la fin du monopole de la RATP en 2025 sur les bus. Celle-ci a dû arracher cet appel d'offres pour sa survie sur le territoire. Cet appel d'offres sur le Paladin, c'est du service hectométrique. Ce n'est pas du service de grande capacité qui ira sur Lucie Aubrac. Vous connaissez les lignes du Paladin historique sur Sceaux. À ma connaissance, les réponses à l'appel d'offres sont toujours en cours d'analyse. Le choix n'est pas encore tranché entre un service de bus à la demande ou des lignes régulières. Ce sera très probablement un mix des deux. Mais tout cela vise du transport hectométrique.

Je crois qu'il me paraissait important de faire cette mise au point. Il ne faut pas confondre les différents niveaux. Il y a le métro, transport de masse et grande ossature structurante de la métropole vers laquelle nous demandons, au travers de ce vœu, le raccordement avec des lignes de bus, dont la vitesse commerciale ne pourra être améliorée que par la requalification des supports de ces lignes de bus. En l'occurrence, le vœu met l'accent sur ces deux voies départementales qui

permettent de raccorder Sceaux à Châtillon Montrouge (M13) d'un côté et Lucie Aubrac (M4) de l'autre.

Sur le Paladin, l'appel d'offres suit son cours. Nous avons demandé auprès du territoire la mise en place d'un service de transport à la demande parce qu'il y a un vrai besoin et de vraies attentes sur Sceaux. Voilà ce que je pouvais répondre sur ce vœu, mais il n'y a pas du tout de changement de cap en ce qui concerne le vélo.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur Pattée pour ces explications, mais dans ce cas, le vœu devrait être complètement modifié. Je lis des choses qui vont au-delà du simple fait de favoriser le rabattement du trafic sur les deux stations de métro. Vous parlez d'autre chose, d'où notre proposition d'amendement de ce vœu qui va dans le même sens et conforte le RER B.

Pour revenir sur le Paladin, vous avez raison, il y a six ou sept ans, c'était de l'hectométrique. C'étaient de petits bus. Le Paladin aujourd'hui, ce sont des bus Mercedes, les mêmes bus que la RATP en taille. Et l'on voit qu'ils font de l'inter-ville. Historiquement, ils étaient sur la communauté d'agglomération de Bièvre et servent encore Wissous et Antony. Et l'on est sur du kilométrique. Je ne dis pas que c'est quelque chose qui fonctionnera, mais je pense que c'est une direction intéressante à évaluer et à porter au territoire, d'où notre proposition d'amendement de ce vœu.

M. le maire

Je veux juste vous rappeler que la définition des circuits revient à Île-de-France Mobilités et non au territoire. Lorsque le territoire obtient d'Île-de-France Mobilités un circuit et qu'il y a sur ce circuit la RATP, et peut-être demain d'autres opérateurs avec l'ouverture à concurrence, une pénalité est à payer. Le patron, c'est Île-de-France Mobilités. C'est lui qui définit le niveau de service et les réseaux. Ce n'est ni le territoire ni la RATP.

Nous nous adressons donc avant tout à la présidente d'Île-de-France Mobilités, à son vice-président et à la présidente de la Région.

Pour la ligne 4, il s'agit, en solidarité avec les autres maires, les maires de Bourg-la-Reine, du Plessis, de Châtenay et de Fontenay, de demander la réalisation d'une étude sur le prolongement de la ligne 4. Elle a d'ailleurs en partie été réalisée par la RATP elle-même il y a quelques années. Cette étude avait démontré que le coût de la prolongation de la ligne 4 jusqu'à Bourg-la-Reine n'était finalement pas exorbitant par rapport à d'autres opérations. Il ne s'agit pas de demander la réalisation, mais l'étude.

Cela étant, vous avez tout à fait raison de dire que le montant des investissements qui doivent être réalisés par Île-de-France Mobilités est extrêmement élevé, au point que certains s'interrogent sur

la capacité des modèles économiques actuels de supporter à la fois les investissements prévus et le financement du fonctionnement des futurs réseaux. Le réseau du Grand Paris Express est construit par la société du Grand Paris avec un recours à une fiscalité supplémentaire et surtout à des emprunts pouvant atteindre 30 ou 35 milliards d'euros amortis sur une longue période. La société du Grand Paris construit, mais l'exploitation du réseau Grand Paris Express reviendra à Île-de-France Mobilités. Et il n'est pas certain que les recettes liées à l'augmentation du trafic du réseau Grand Paris Express suffisent à équilibrer le surcoût d'exploitation. C'est d'autant moins certain que le réseau de transport actuel connaît une baisse de fréquentation, donc une baisse des ressources des usagers.

Dernier élément, vous n'êtes pas sans savoir que les entreprises ont émis l'idée que le versement transport qui contribue pour une part importante au financement des transports publics pourrait être avantageusement remplacé par une augmentation de la contribution des employeurs à leurs salariés pour les aider à payer un tarif plus élevé. Ce n'est pas la marque d'une grande solidarité nationale de la part des entreprises, puisque cela veut dire que les retraités ou les étudiants paieraient un tarif beaucoup plus élevé, mais qu'ils n'auraient plus accès à aucune aide. Je dois dire que c'est assez amusant, d'autant plus que les versements transport ne sont acquittés que par les employeurs de plus de 9 salariés. L'employé du commerce qui bénéficie aujourd'hui d'un tarif de transport relativement faible n'en bénéficierait plus et devrait payer le maximum. Je trouve que cette prise de position n'est pas adaptée au besoin de solidarité exprimé dans ce pays. Mais c'est ainsi. Il n'y a plus de honte.

Ce vœu en l'état me semble donc équilibré. Qu'est-ce que vous en pensez ? Nous le mettons aux voix.

Jean-Christophe DESSANGES

Sans les amendements ou avec les amendements ?

M. le maire

Vos amendements n'apportent pas grand-chose. Vous dites les choses de manière péremptoire.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous avez le texte. N'essayez pas d'éluder le point. Je l'ai envoyé à vos services avant le conseil municipal.

M. le maire

Mais après 17 h 30. À 17 h 30, c'est terminé. Horaire syndical. Après 17 h 30, les services ne voient plus les mails.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous êtes contre le maintien du RER B, si je comprends bien.

M. le maire

Pas du tout. Nous disons que cela doit s'accompagner d'une poursuite de l'amélioration du confort des usagers de la ligne B sud et que les travaux nécessaires aux nouvelles rames MI20 doivent impérativement s'accompagner d'une amélioration de la fiabilité du réseau et notamment du respect des fréquences de trains. Je pense que l'on dit tout ce qu'il faut.

Nous passons au vote sur ce vœu.

Christiane GAUTIER

Monsieur le maire. Il ne s'agit pas seulement du confort du RER B.

M. le maire

J'ai bien compris, mais on parle également de la régularité.

Christiane GAUTIER

Et surtout sa pérennité.

M. le maire

Madame Gautier, poser la question de la pérennité, c'est accepter le fait que cela peut ne pas être pérenne. Il ne faut pas poser la question de la pérennité. Politiquement, ce n'est pas très habile. Cela signifie que vous avez entendu dire que le RER B pourrait être supprimé. Il faut partir du postulat que le RER B fait partie de la ville. Je pense que faire cela serait très mal vu par nos collègues maires.

Nous passons au vote.

Qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Motion présentée par Sceaux Ensemble en faveur de la mise en place d'un programme d'actions aux couleurs de l'Europe par la ville de Sceaux.

Jean-Christophe DESSANGES

Cette motion a pour objet la mise en place d'un plan d'action visant à promouvoir l'Europe par la ville de Sceaux.

Chaque État membre de l'Union européenne prend la tête de la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne pour une période de six mois selon un ordre préétabli. Surnommée la maison des États membres, c'est l'une des trois institutions qui élabore et adopte les lois européennes avec la Commission et le Parlement européen. Pour la première fois depuis 14 ans, la France prend à nouveau la présidence du Conseil de l'Union européenne, du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

Depuis le début de son mandat, le Président de la République et le Gouvernement œuvrent pour renforcer la souveraineté européenne. La présidence française du Conseil de l'Union européenne prolongera ce travail pour une Europe plus solidaire, plus souveraine et plus démocratique. Durant sa présidence tournante du Conseil de l'UE, la France s'investira notamment à boucler plusieurs textes ayant trait à l'Europe sociale, à la souveraineté stratégique, à la transition climatique et à l'Europe qui se protège contre la concurrence déloyale étrangère.

Dès la première semaine de janvier, de nombreuses villes ont illuminé leurs bâtiments emblématiques de bleu pour célébrer la présidence française du Conseil de l'Union européenne, rappelant leur engagement aux côtés de l'Europe. De nombreuses villes ont commencé à proposer à leurs habitants un programme d'actions aux couleurs de l'Europe. Ces programmes ont pour vocation à informer et échanger sur le rôle de l'Union européenne au quotidien, lutter contre l'euroscepticisme et promouvoir une citoyenneté européenne active. Ils s'adressent à tout type de public : écoliers, lycéens, étudiants, familles et seniors.

Ces actions apparaissent d'autant plus importantes, que les Français sont moins attachés à l'Europe que leurs cousins italiens et allemands selon un sondage paru le 26 janvier dans *Le Journal du Dimanche* et réalisé par l'IFOP pour Europa Nova et le JDD.

Enfin Sceaux s'inscrit dans la dynamique européenne, par son histoire récente et ses habitants. Cela s'est confirmé lors des dernières élections européennes de 2019 où le taux de participation a dépassé les 59 % (contre un peu moins de 54 % dans les Hauts-de-Seine). Cependant il y a encore beaucoup à faire : le taux de participation place Sceaux en 9^e position pour le seul département des Hauts-de-Seine.

Proposition

Afin de soutenir la présidence française du Conseil de l'Union européenne, de renforcer le caractère européen de la ville de Sceaux, de rendre hommage à l'engagement en faveur de l'Europe de nombreux Scéens, et en particulier d'Erwin Guldner, ancien maire de Sceaux de 1959 à 1983, et européen convaincu, nous émettons le souhait que la ville de Sceaux organise un certain nombre d'activités en faveur de la promotion de l'Europe et du rapprochement des citoyens avec l'Europe, d'ici à fin juin 2022, pour les différents publics concernés.

Une de ces actions pourrait par exemple se traduire par l'illumination des bâtiments emblématiques de la ville aux couleurs de l'Europe.

Une autre action pourrait rappeler sur le site de la Ville et lors des communications auprès des Scéens la présidence européenne de la France, les manifestations prévues en faveur de l'Europe au niveau du territoire par exemple. Afin de répondre aux attentes de Sceaux, ville étudiante, la Ville pourrait, par exemple, organiser une conférence-débat sur le programme Erasmus+, programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, que j'ai eu le privilège de suivre et dont nous fêtons cette année les 35 ans.

Enfin la Ville pourrait organiser une conférence-débat autour d'un des thèmes sur lesquels la France s'est engagée : souveraineté stratégique, transition climatique, voire l'Europe qui se protège contre la concurrence déloyale étrangère.

Cette motion place un programme d'actions aux couleurs de l'Europe et s'inscrit dans la droite ligne du temps d'échange citoyen organisé par la Ville de Sceaux en 2018 dans le cadre d'un « Parlons ensemble de l'Europe ».

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges. Je vais demander à M. Lancrenon de bien vouloir nous rappeler les actions de Sceaux dans ce domaine.

Christian LANCRENON

Merci, Monsieur le maire.

Notre Ville est titulaire du drapeau d'honneur du conseil de l'Europe depuis 1977. Cela fait donc 45 ans. Je citerai quelques exemples significatifs d'actions récentes qui ont grandement sensibilisé les Scéens et participé à la mobilisation pour les élections européennes.

- ✓ Les ateliers participatifs « Parlons ensemble de l'Europe » organisés en 2018.
- ✓ La fête de l'Europe en amont des élections européennes organisée en 2019 avec expositions, jeux et autres animations.
- ✓ Plus symbolique, mais très important, la montée des drapeaux tous les six mois place de Brühl. Le problème, c'est qu'on nous les vole.
- ✓ Une conférence-débat sur les nationalismes européens organisée le 9 octobre 2021 à la bibliothèque municipale.
- ✓ Et dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe, j'ai animé un débat le 8 décembre au Trianon avec le doyen de la faculté Jean Monnet sur Erasmus+. La présidence de l'Europe a bien évidemment été évoquée.
- ✓ En lien avec la faculté, nous travaillons par ailleurs sur un nouveau ciné-débat, toujours sur le sujet de l'Europe.

Cela pour dire que parler de l'Europe doit être récurrent et que notre Ville est particulièrement active dans ce domaine. Il est vrai cependant que la présidence de la France, ce semestre, met un accent particulier et nous amène bien évidemment à en parler à la moindre occasion.

Sceaux, le 3 février 2022

Des projets de mobilité d'élèves et de découverte des cultures européennes vont être mis en place par les établissements scolaires. L'école des Blagis participe au dispositif EMILE de l'Éducation nationale. Il s'agit de l'enseignement des matières intégrées à une langue étrangère afin qu'un assistant intervienne en anglais.

Là encore, le fait que la France soit présidente accentue l'intérêt, d'autant que les médias prennent le relais.

Même chose concernant le comité consultatif de la vie étudiante créé en octobre 2021. Un groupe de travail sur l'accueil des étudiants internationaux s'est réuni le 27 janvier dernier avec les établissements d'enseignement supérieur, des étudiants et des associations ciblées. Il faut savoir qu'à chaque événement et action programmés, la présidence de la France est bien évidemment évoquée.

Les restrictions liées à la pandémie ont empêché certaines cérémonies et certains projets d'avoir lieu, notamment en lien avec Leamington Spa et Brühl. Si elles sont maintenues, certaines rencontres prendront une dimension bien supérieure vu la position de la France jusqu'à juin. La situation sanitaire qui semble s'atténuer devrait permettre d'organiser cette année les événements liés aux commémorations et d'accueillir des délégations.

En résumé, les actions visant à sensibiliser chacun sur l'importance de l'Europe sont à mener de manière régulière. C'est ce que fait Sceaux depuis toujours. Vous citez dans votre motion Erwin Guldner en Européen convaincu. Je rajouterai Pierre Ringenbach et Philippe Laurent. Avec Chantal Brault et toute l'équipe municipale, nous poursuivrons dans cette voie. Les 7 et 8 mai prochains et plus particulièrement, le lundi 9 mai, journée de l'Europe, la ville se parera d'autant plus fièrement des couleurs de l'Europe que nous en portons la présidence.

M. le maire

Merci, Monsieur Lancrenon.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

L'Europe nous réunit toutes et tous. On voit bien qu'ici, parmi les élus du conseil municipal, la quasi-totalité est favorable à l'Europe. C'est une chose extrêmement positive. L'histoire du passé nous enseigne que l'union en Europe vaut beaucoup mieux que la divergence et les concurrences exacerbées.

Diverses manifestations sont effectivement prévues à Sceaux, comme le dit notre collègue, à l'occasion de la présidence française. On espère en tout cas que cela va se développer par la suite,

dans les mois à venir. Sceaux est jumelée depuis bien longtemps avec Brühl et Leamington Spa. C'est la grande Europe, puisque la Grande-Bretagne ne fait désormais plus partie de l'Union européenne. Des échanges scolaires réguliers sont organisés.

Il faut rappeler aussi la participation de 59 % des Scéens aux élections européennes contre 54 % dans les Hauts-de-Seine. C'est très intéressant et cela nous fait d'autant plus chaud au cœur qu'à Sceaux en commun, EELV a obtenu 18 % des voix à cette occasion.

Toutefois, cette proposition est assez ambiguë. Elle se situe à un moment où, en France, il y a une élection présidentielle. Or chacun sait que Monsieur le Président de la République, actuellement Président du Conseil de l'Europe, va également se présenter. Il aurait pu, par respect des autres candidats ou en tout cas par volonté de ne pas jouer de l'Europe comme un tremplin pour sa propre candidature, renoncer à cette présidence comme l'avaient fait les Allemands en 2004 ou 2005. Il n'a pas retenu cette solution.

Ceci étant dit, il faut savoir que M. Macron a une politique tout à fait contestable. Vous parlez de transition écologique dans ce texte. On sait qu'il a autorisé pendant encore trois à cinq ans l'usage du glyphosate. Et l'on remercie à cet égard la Ville de Sceaux d'avoir pris une position contraire sur ce sujet en raison des risques cancérigènes que présente le glyphosate. Les pesticides néonicotinoïdes utilisés dans la production de betteraves ont également été autorisés, ce que les oiseaux et autres insectes n'apprécieront évidemment pas.

Le texte évoque également une « *concurrence déloyale étrangère* ». Le terme « *étrangère* » est un peu ambigu et peut-être vécu par certains lecteurs comme étant un petit clin d'œil à la droite ou à l'extrême droite. Il ne devrait pas figurer dans ce texte. Compte tenu de ce que je viens de dire, le paragraphe 3 ne devrait pas figurer dans ce texte. S'il n'y était pas, nous serions plus favorables à ce vœu.

Dans ces conditions et compte tenu de ces observations, Sceaux en commun s'abstiendra sur ce vœu.

Merci de votre écoute.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire. Merci, Monsieur Szyrkowski.

Effectivement, on peut voir les choses sous un prisme ou un autre. Je vois surtout que l'Europe nous a permis d'avoir accès à des vaccins sûrs et efficaces contre les formes graves de la Covid. C'est l'Europe qui nous permet de nous faire entendre sur la scène internationale face à la Chine, la Russie ou l'Amérique. C'est l'Europe qui nous a protégés de la crise internationale. C'est l'Europe qui aide nos agriculteurs, certes avec des produits comme le glyphosate, mais elle les aide à se défendre et à développer de quoi manger pour nous et pour nos enfants.

Pour répondre à Christian, j'entends ce qui a été dit et je pense que le vœu que nous formulons n'est pas en contradiction avec ce que vous faites. Il vient au contraire renforcer votre action. Il permettrait de rajouter plusieurs manifestations autour de l'Europe, autour de la France dans l'Europe.

Pour répondre à M. Szykowski, cela pourrait se faire après l'élection présidentielle, puisque la présidence de l'Europe par la France se termine le 22 juin. On aura donc le temps de le faire indépendamment du président élu, si c'est quelque chose qui vous permet de mieux appréhender ce vœu. Je n'ai pas de problème. Et Christian, je suis même prêt à travailler avec toi sur une conférence autour de l'Europe. Je pense qu'il est important de le faire. C'est une opportunité qui ne se représentera pas avant 14 ans. J'ai de jeunes enfants et j'ai envie de leur donner une autre vision de l'Europe. J'ai envie qu'ils se sentent européens. Et c'est aujourd'hui qu'il faut le faire alors qu'ils ont 15,16 ou 17 ans et non pas dans 14 ans. C'est aussi la raison pour laquelle je trouvais utile de formuler un vœu pour promouvoir l'Europe un peu plus qu'elle ne l'est aujourd'hui.

M. le maire

Merci.

Nous allons passer au vote. La majorité considère que ce qui est exprimé dans ce vœu est déjà réalisé et qu'il n'est donc pas nécessaire de participer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants avec deux abstentions (Mme Liliane Wietzerbin et M. Philippe Szykowski).

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, Mme Annick Lacroix, ne prennent pas part au vote.

Vœu présenté par Sceaux Ensemble en faveur de la création d'un pôle cybersécurité

Jean-Christophe DESSANGES

Il s'agit d'un vœu en faveur de la création d'un pôle cybersécurité.

La transformation numérique est une source d'opportunités formidables pour les communes et les intercommunalités, dont elles mesurent chaque jour davantage l'intérêt : amélioration de la qualité

des services en faveur des administrés, mutualisation et réduction associée des coûts, gain en notoriété et meilleure visibilité de l'action municipale et, plus largement, de l'action publique.

Cette transformation est aussi source de risques : défiguration de sites Internet, prise de contrôle de comptes de messagerie et de réseaux sociaux, vol de données sensibles, notamment celles à caractère personnel, ou encore rançongiciels pour ne citer que les plus visibles d'entre eux.

Les collectivités territoriales sont des cibles privilégiées pour les cyberattaques. Entre 2019 et 2020, le nombre de cyberattaques à l'encontre des collectivités territoriales françaises a doublé. Dans les dernières semaines de l'année 2021, plusieurs communes de Seine-Saint-Denis ont été victimes d'une cyberattaque sérieuse.

Lorsque survient une attaque informatique, outre l'impact sur l'image de la commune et l'atteinte à la confiance de ses administrés, c'est la responsabilité même de l' élu qui peut être engagée. S'il est de plus en plus difficile de dire « je ne savais pas » et qu'être victime d'attaque informatique ne doit pas être « honteux », il est en revanche, Monsieur le Maire, de votre responsabilité de prendre en compte ces enjeux au juste niveau et de décider la mise en œuvre des mesures de sécurité numérique nécessaires.

Le gouvernement a mis en place le dispositif cybermalveillance.gouv.fr, et l'ANSSI (l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), à travers ses délégués régionaux, et de plus en plus d'acteurs de proximité sont là pour accompagner les collectivités. L'État finance aussi, via le plan France Relance, le diagnostic des systèmes d'information dans les collectivités. Un certain nombre de collectivités, dont Vallée Sud Grand Paris, en ont bénéficié ces derniers mois.

Cependant, cette compétence cybersécurité est très spécifique. Il existe des normes et standards dans ce domaine qui nécessitent une mise à jour quasi quotidienne. Elle fait appel à des profils techniques rares et chers sur le marché. Enfin, la taille de la plupart des mairies et les missions de sécurité qui s'y affèrent ne sont pas suffisantes pour justifier un poste à temps plein au sein même d'une mairie.

Dans ce contexte sous contraintes pour les villes, les bénéfices de la mise en commun de moyens de cybersécurité mutualisables entre les différentes villes du territoire sont importants. Cette mutualisation pourra prendre la forme d'un pôle de cybersécurité centralisé au sein de Vallée Sud Grand Paris ou bien distribué sur les plus grandes villes du territoire avec pour mission d'assurer la cybersécurité de toutes les villes du territoire. Certaines villes de Vallée Sud Grand Paris dispose d'experts en cybersécurité, soit au sein de leur conseil municipal, soit au sein de leurs agents municipaux. Un tel pôle, de par la diversité des missions qu'il remplira et ses responsabilités, sera à même d'intéresser des profils rares dans la sécurité des systèmes d'information, la cybersécurité, l'audit sécurité, qui sont des compétences très recherchées sur le marché de l'emploi.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver un vœu supportant la demande de création d'un pôle de cybersécurité au sein du territoire afin d'assurer la sécurité optimale des systèmes Sceaux, le 3 février 2022

d'information des villes membres, et de Sceaux en particulier, c'est-à-dire les données personnelles des citoyens et des agents des villes du territoire, tout en réduisant l'effort financier de chaque Ville du territoire.

Je vous remercie.

M. le maire

Le sujet de la cybersécurité est une priorité du service des systèmes d'information et nous avons bien conscience de l'importance de sécuriser l'accès à notre réseau, et cela depuis un certain nombre d'années.

Nous avons organisé notre plan de lutte contre les cyberattaques sur trois axes majeurs sous l'autorité du directeur général des services et du directeur général adjoint. Le service des systèmes d'information comprend à l'heure actuelle 7 agents. Il n'en comptait que 3 il y a quatre ou cinq ans. Vous dites que la sécurité informatique ne nécessite pas un poste à temps plein, mais je pense que nous avons l'équivalent d'au moins un temps plein sur ces questions.

Le premier axe de notre plan de lutte contre les cyberattaques s'articule autour de la sensibilisation et de la formation des agents avec des ateliers de sensibilisation effectués par le service lui-même, des campagnes de sensibilisation au phishing pendant un an et la mise en place de formation sur les outils informatiques par le service des systèmes d'information et la possibilité de suivre des formations par le PIX.

Nous avons vraiment beaucoup investi, mais il faut toujours redire aux agents de veiller à être extrêmement vigilants face à un certain nombre de messages qui peuvent arriver. Je pense que nous menons un travail très important sur ce plan.

Le deuxième axe consiste à établir un plan de sauvegarde et la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité pour faire tourner les services essentiels de la mairie. Nous avons 30 jours de sauvegarde sur deux serveurs de stockage en réseau chiffré sur deux sites différents. Une exportation sur bandes avec mise au coffre-fort est effectuée tous les premiers du mois avec une rotation de 12 mois et une rétention de la bande du mois de décembre avec une rotation pendant quatre ans.

Il est prévu une évolution de ce dispositif au premier trimestre 2022 avec un export sur bandes et mise en coffre toutes les semaines avec une rotation sur quatre semaines. Nous prévoyons en outre la mise en place au deuxième trimestre 2022 d'un serveur de plan de reprise d'activité installé dans un autre bâtiment que les serveurs de production pour une reprise d'activité avec un service minimum.

Le troisième axe consiste à augmenter la sécurité des accès au système d'information de la Ville avec une analyse des risques et des tests d'intrusion réalisés lors de l'acquisition de nouveaux logiciels accessibles depuis l'extérieur du réseau local, la mise en place d'un centre d'opérations

de sécurité hébergé chez une société agréée par l'ANSSI, la mise en place d'une double authentification pour les agents qui font du télétravail, la mise en place de logiciels agréés ANSSI, l'audit de sécurité permanent des systèmes d'information et la refonte du réseau du système d'information afin d'élever le niveau de sécurité.

Comme vous l'avez souligné, toutes les mairies ont un niveau de sécurité différent. Il nous apparaît que le niveau de sécurité informatique des villes voisines est, à notre connaissance, inférieur à la nôtre sur plusieurs sujets comme le télétravail, les logiciels métiers ou la formation des agents. Beaucoup de responsables des systèmes d'information ne suivent pas les recommandations de l'ANSSI, de la direction interministérielle du numérique ou de la direction générale de la sécurité intérieure, ce qui crée des failles de sécurité.

Dans ces conditions, nous estimons inutile de soutenir la création de ce pôle de cybercriminalité. En soi, il ne s'agit pas d'une mauvaise idée, mais cela ne ferait que d'aller dans un sens de diminution du niveau de sécurité et du niveau de qualité que nous avons voulu mettre en place. Cela étant, il est clair que rien n'est parfait et que nous ne sommes pas à l'abri d'une attaque, car personne ne peut se protéger à 100 %, mais je crois que la préoccupation des services et de l'équipe municipale est très forte sur le sujet.

Nous ne pourrions donc pas voter favorablement ce vœu, même si nous en comprenons parfaitement l'idée. Il est par ailleurs normal que vous ne sachiez pas tout ce que nous avons déjà mis en place en la matière.

Nous passons au vote.

Jean-Christophe DESSANGES

Je voulais juste rajouter un point.

Mutualiser ne veut pas dire niveler par le bas. Mutualiser permet de dégager des marges de manœuvre. Vous parlez d'un équivalent temps plein dans vos services. La pression sécuritaire va augmenter. Il y a de nouvelles attaques. Par le biais du télétravail, il existe des façons d'attaquer qui sont beaucoup plus subtiles que du simple phishing. C'est donc un poste qui sera amené à se développer dans les années à venir.

Nous avons entendu dire de la part de Mme Drancy que l'État prenait beaucoup d'argent et que la municipalité avait peu de marges de manœuvre. J'estimais donc que ce vœu avait au moins l'intérêt de proposer un début de mutualisation sur des aspects peut-être moins stratégiques comme la sensibilisation afin que la ressource dont vous disposez puisse se focaliser davantage sur les architectures de réseaux de sécurité à même de résister aux attaques qui seront de plus en plus fréquentes.

Mais j'entends ce que vous dites. Ce sera donc à nouveau un vote sur un vœu auquel vous ne participerez pas. Mais nous commençons à en avoir l'habitude.

M. le maire

Nous allons même voter contre. Non pas parce qu'il n'est pas intéressant, mais parce que nous considérons que nous faisons ce qu'il faut en la matière. Si d'autres collectivités souhaitent allouer davantage de moyens et mutualiser avec nous, pourquoi pas, mais je dirais que c'est plutôt à elles de le proposer.

Nous passons au vote.

Qui est favorable à l'adoption de ce vœu ? Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté à la majorité avec 6 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard et Mme Liliane Wietzerbin, M. Philippe Szynkowski) et 26 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpat, Nadine Lacroix)

XII- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XIII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Il n'y a pas de communications du maire.

XIV- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XV- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Monsieur le maire, depuis leur instauration, depuis la révolution de 1789, en remplacement des paroisses de l'Ancien Régime, les communes ont bien évolué avec la possibilité de fusionner, d'adhérer à des structures intercommunales devenues finalement obligatoires. Le Département, la Métropole et la Région composent aussi le millefeuille administratif.

Vallée Sud Grand Paris, notre intercommunalité, gère notamment les déchets, les plans locaux d'urbanisme. Il est prévu l'émergence à terme d'un Plan d'urbanisme intercommunal, d'un Plan Climat Air-Energie territorial. Le logement est aussi concerné. Certains théâtres et piscines sont financés, gérés paritairement par l'intercommunalité.

Or il apparaît que, pour certain.es élu.es, Vallée Sud Grand Paris serait un simple coordonnateur des accords entre maires s'agissant des attributions qui lui ont été transférées en 2015, son autonomie ne serait que formelle, chaque commune gardant en fait la haute main sur sa politique locale.

Pour d'autres, Vallée Sud Grand Paris a une réelle autonomie d'établissement public qui prend des décisions relevant de sa compétence propre, a des équipes qu'il convient de renforcer, même si les orientations idéologiques de la plupart des mairies qui la composent sont similaires. Quelle est votre position sur cette question ?

Au fond, ne serait-il pas souhaitable que les élu.es des intercommunalités soient issu.es du suffrage universel avec représentation proportionnelle pour que plusieurs sensibilités soient représentées à Vallée Sud Grand Paris. C'est ainsi que notre Ville n'a aucun(e) représentant (e) non issu(e) de la majorité municipale.

L'élection directe des conseillers communautaires donnerait plus de visibilité à ce cadre supracommunal.

Plus globalement se pose la question de la persistance de notre commune et des autres dans leur forme actuelle, car se constate depuis plusieurs décennies l'évolution perpétuelle vers plus de regroupement. Comment concevoir Sceaux demain dans un univers sururbanisé, avec quels compétences et moyens ?

M. le maire

Eh bien, c'est là toute la question ! Chacun peut y répondre en fonction de sa propre culture politique, de ses choix, de son idéologie, de son histoire. En ce qui nous concerne et plus particulièrement ce qui me concerne, comme vous le savez, j'ai beaucoup écrit sur ce sujet.

Lorsque nous ouvrons un centre de vaccination avec Antony et Bourg-la-Reine, nous faisons de l'intercommunalité. Lorsque nous organisons le festival la Société en transition avec la ville de Bourg-la-Reine, nous faisons de l'intercommunalité. Lorsque nous travaillons avec Fontenay-aux-Roses, Bagneux et Bourg-la-Reine sur le quartier des Blagis, sur la maison de la justice et du droit et sur les discussions avec les services de l'État pour améliorer la situation en matière de sécurité sur le quartier, nous faisons de l'intercommunalité.

Je considère que l'intercommunalité ne doit pas forcément s'exprimer au travers d'un cadre institutionnel qui finit forcément par avoir des tendances sinon bureaucratiques, du moins

technocratiques qui s'écartent du terrain. Nous participons naturellement à Vallée Sud Grand Paris, mais je rappelle que ce territoire a été imposé par la loi. Nous n'avons pas eu le choix de pouvoir créer un territoire plus grand en incluant les communes du Val-de-Marne avec lesquelles nous étions engagés dans une dimension de projet de territoire avec la vallée scientifique de la Bièvre ou au contraire plus petit comme l'ancienne communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. L'État n'a pas laissé aux communes le choix de leur intercommunalité de projet.

À l'heure actuelle, nous sommes dans un système qui n'est pas fini, qui ne fonctionne pas de manière totalement satisfaisante. Et en le disant, je ne mets aucunement en cause la bonne volonté des uns et des autres, et notamment pas celle de l'ensemble des maires de Vallée Sud Grand Paris et de son président. Nous essayons de faire des choses ensemble de la manière la plus constructive et la plus apaisée possible. Vous semblez considérer que les maires de Bagneux, Malakoff ou Châtillon sont issus de la même famille politique que nous, ce n'est pas tout à fait le cas. Malgré la volonté de tout gommer, il y a encore ici ou là des positions de gauche, des positions de droite et même des positions du centre, du vrai centre. Il n'empêche que nous travaillons très bien avec ces trois maires. La loi nous a imposé ce regroupement. Elle nous a imposé également les compétences. Nous n'avons jamais décidé au sein du conseil municipal de Sceaux d'abandonner la compétence du PLU pour la confier à l'intercommunalité. Nous n'avons jamais décidé d'abandonner au territoire la compétence en matière de secteur patrimonial remarquable, qui est quelque chose qui relève de l'identité même des communes. C'est pourtant ce qui s'est passé, parce que la loi l'a imposé.

Dans ces conditions, vous avez tout à fait raison de poser la question du devenir des communes et de la façon dont peut s'exprimer la coopération intercommunale qui, encore une fois, n'est pas uniquement de l'intercommunalité institutionnelle et de poser la question de l'avenir d'une commune comme la nôtre et surtout de la capacité de ses habitants à désigner un conseil municipal en mesure d'influer sur l'avenir.

Je sais ce que je souhaite en tant que citoyen et en tant qu'acteur politique. Je souhaite que la commune reste le pivot et la maille essentielle de l'organisation politique. Je souhaite qu'un certain nombre de compétences qui ont été transférées de manière autoritaire au territoire reviennent à la commune. Je pense notamment au PLU. Mais je souhaite aussi que les maires au sein de la Métropole puissent avoir une réflexion commune pour élaborer un schéma de cohérence territoriale qui donne des cadres d'action pour ces PLU. Je souhaite aussi que les communes gardent une capacité de gérer l'habitat et le logement avec le bon sens et l'équilibre qui les caractérisent. C'est un sujet absolument majeur dont on parle peu, y compris dans cette campagne électorale présidentielle alors que beaucoup de nos concitoyens consacrent au moins un tiers de leurs revenus au logement et que ce taux a augmenté. Et ceci n'empêche pas d'avoir une stratégie plus globale à l'échelle de la métropole. Tout cela est affaire d'équilibre.

Vous parlez vous-même du cadre supracommunal. Vous avez donc fait votre choix. Vous avez fait le choix de la supracommunalité, ce qui veut dire la disparition de la commune. Nous faisons le choix de l'intercommunalité, mais d'une intercommunalité souple, adaptée aux enjeux et qui peut être différente selon les sujets. Lorsqu'on parle du SCOT, on parle d'une intercommunalité à l'échelle de la Métropole. Lorsque j'organise le centre de vaccination, je parle d'une intercommunalité avec deux autres communes. Lorsqu'on parle de la collecte des déchets, on peut parler d'une intercommunalité à quatre ou cinq communes. Et si l'on parle du traitement des déchets, on peut parler d'une intercommunalité à l'échelle de plusieurs dizaines de communes, car cela nécessite des équipements industriels lourds qu'il faut évidemment partager sur un grand nombre d'habitants. Gardons cette souplesse si on peut le faire. Malheureusement, nous sommes dans un pays qui n'accepte pas ce type de raisonnement qui empêcherait la haute administration de contrôler les choses par des tableaux Excel. C'est le vrai sujet. Nous avons cette culture qui n'est pas propre à la haute administration d'aujourd'hui. C'était déjà vrai hier et j'ai bien peur que cela soit vrai demain. Nous avons cette culture qui consiste à ce que, partout en France, les choses doivent se passer de la même manière. Souvenez-vous de la loi NOTRe qui a édicté qu'une communauté de communes devait avoir au moins 20 000 habitants, peu importe que ce soit dans la région parisienne, en zone de montagne ou au milieu du Massif central. C'est absolument absurde. C'est tellement absurde qu'après un combat acharné, le Parlement et le Sénat ont fini par imposer que des exceptions soient possibles. Nous sommes victimes de cette volonté de rationalité du jardin à la française. Mais l'on peut parfois préférer le jardin à l'anglaise.

Les questions orales ne donnent pas lieu à un débat, Monsieur Szykowski.

Philippe SZYMKOWSKI

Juste pour dire que la loi 3DS, qui sera bientôt promulguée, permettra une certaine souplesse.

M. le maire

On a mis un peu le bout du petit doigt dans la porte. Mais derrière la loi 3DS, dans son application, il y aura toujours le préfet qui dira que ce n'est pas vraiment comme cela qu'il faut faire. Et ce léger assouplissement ne vient pas du projet gouvernemental. Il vient du travail parlementaire et notamment du Sénat. D'une certaine manière, cet assouplissement a été imposé par le Sénat. Je ne suis pas certain que sa mise en œuvre soit forcément très bien vue de la part de la haute administration. Et vous avez remarqué que je ne parle pas du gouvernement. Je pense qu'une partie de la haute administration, qui est totalement imbue d'elle-même et qui s'est arrogé le monopole de l'intérêt général dans ce pays, se moque un peu de ce que pensent les ministres. Et si vous voulez réussir aujourd'hui comme ministre, il vaut mieux aller dans le sens de la haute administration. Pour réussir en tant que ministre, sans aller dans le sens de la haute administration, il faut être puissant politiquement. Cela veut dire qu'il faut un gouvernement avec une coalition de partis et

pas simplement des gens qui ont été nommés par la seule volonté du prince. Mais c'est un problème institutionnel qui dépasse notre affaire, encore que tout cela soit bien lié.

Nous passons ensuite à la question de M. Bernard.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Je voulais justement vous parler de Vallée Sud Grand Paris.

Monsieur le maire, chers collègues, je vais évoquer un sujet qui concerne l'entreprise SEPUR dont nous croisons régulièrement les véhicules de ramassage des déchets dans les rues de Sceaux.

Comme vous le savez, une procédure vise cette entreprise de collecte des déchets qui est conduite par l'Inspection du travail sous la supervision du parquet de Versailles.

Cette société prestataire de Vallée Sud Grand Paris, et qui réalise donc cette prestation dans notre ville, est visée par une enquête pour « emploi d'étrangers en situation régulière ».

D'après le ministère de l'Intérieur, *« les contrôles de l'inspection du travail ont mis en évidence plusieurs infractions sur l'emploi d'étrangers sans titre. Les conditions de travail frisent l'exploitation. Il y aura des conséquences pour les employeurs, des sanctions administratives, des poursuites judiciaires »*

Selon *Le Monde* en date du 21 décembre 2021, plusieurs éboueurs salariés de SEPUR ont par ailleurs porté plainte pour extorsion contre leur chef d'équipe qui leur prélevait chaque mois un montant de 100 à 200 euros en contrepartie de la reconduction de leur contrat de travail dans l'entreprise alors qu'ils étaient sans titre régulier de séjour.

Sont visés en particulier des chefs d'équipe de l'entrepôt de Villejust (91), dont les équipes travaillent dans les Hauts-de-Seine, l'Essonne, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise.

Mes questions sont donc les suivantes :

Ces pratiques ont-elles été signalées sur le territoire de Vallée Sud Grand Paris où opère SEPUR ?

La ville de Sceaux s'est-elle manifestée auprès de Vallée Sud Grand Paris et de quelle façon sur ce dossier ? Quelles suites compte-t-elle donner à cette affaire ?

Comment la ville de Sceaux s'assure-t-elle que de telles dérives n'apparaissent pas chez ses prestataires habituels : spécificités mentionnées dans les cahiers des charges ? Suivi de l'intervention du prestataire pendant la durée du contrat, etc. ?

Je vous remercie.

M. le maire

S'agissant du marché passé par l'EPT Vallée Sud Grand Paris, il appartient naturellement à cet établissement public de prendre les dispositions qui le concernent. Pour ma part, je n'ai pas eu connaissance que des salariés de SEPUR travaillant dans le cadre du marché de collecte de Vallée Sud Grand Paris soient concernés. Mais je ne peux pas affirmer que ce n'est pas le cas.

Pour sa part, la Ville mène différentes actions dans le cadre de l'exécution des marchés. Il est ainsi exigé des titulaires de marchés de fournir :

- ✓ L'attestation de fourniture de déclarations sociales de moins de six mois émanant d'organismes de protection sociale chargés du recouvrement des cotisations et des contributions sociales à jour.
- ✓ L'attestation de régularité fiscale.
- ✓ La liste des personnes affectées à l'exécution des marchés à jour et le titre de leur contrat de travail, CDD ou CDI, afin de se garantir du travail illégal.

Ces éléments sont fournis par les entreprises en question. Si ces éléments n'étaient pas fournis, cela constituerait une faute contractuelle avec possibilité de résilier le contrat. Après, on peut difficilement aller bien au-delà.

Nous passons ensuite à la question de M. Dessanges.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES**Jean-Christophe DESSANGES**

Il s'agit d'une question orale sur la politique de la Ville en faveur de la protection du patrimoine végétal.

Sceaux est une ville dont la singularité au sein de Vallée Sud Grand Paris, la qualité de vie et l'attractivité dépendent notamment de son patrimoine végétal.

Le patrimoine végétal de Sceaux, et notamment le patrimoine végétal sur domaine privé, reste l'un des plus riches du territoire Vallée Sud, bien qu'il ne reste qu'une partie des 133 arbres initialement inscrits comme arbres remarquables lors de l'inventaire de 2004, victimes de la cupidité de certains et du laxisme d'autres.

Force est de constater que le nombre d'arbres constituant le patrimoine végétal de la ville diminue d'année en année. Ces arbres remarquables ou à hautes tiges sont abattus soit parce qu'ils sont fragilisés par la maladie, lorsqu'ils ne sont pas morts, soit parce qu'ils ont été fragilisés par des travaux de construction.

Lors de l'année 2021, plusieurs arbres dits à tige haute ont été abattus par la Ville pour des raisons essentiellement sanitaires, certains arbres ayant été fragilisés par le stress hydrique de 2020 qui a fortement impacté la production agricole de 2021.

Enfin, en 2021, la Ville a autorisé une vingtaine de constructions, piscines, extensions, programmes immobiliers de plusieurs dizaines d'habitations.

Aussi, nous souhaiterions, par nos questions, mieux comprendre la politique de la Ville en faveur de la protection du patrimoine végétal et notamment :

- ✓ Quel est le statut de l'inventaire des arbres remarquables sur la ville, dont le dernier date de 2004 ?
- ✓ De combien d'arbres remarquables et d'arbres à hautes tiges, la Ville a-t-elle la responsabilité ? La Ville a-t-elle réalisé un audit de l'état phytosanitaire de ces arbres ? Quel est leur état sanitaire, et la Ville prévoit-elle des actions d'accompagnement face à des situations de stress hydrique par exemple ?
- ✓ Combien d'arbres la Ville prévoit-elle d'abattre pour raisons sanitaires cette année ?
- ✓ Dans les dernières années, un certain nombre d'arbres ont été abattus sur le domaine public. Quel est le plan de remplacement de ces arbres ?
- ✓ Combien d'arbres à tige haute sont concernés par la vingtaine de projets immobiliers autorisés par la mairie en 2021 ?
- ✓ Quelles sont les modalités de compensation prévues ? Comment la mairie va-t-elle s'assurer que ces compensations sont bien mises en œuvre ?
- ✓ Comment la Ville s'assure-t-elle de la mise en œuvre de mesures de protection ou de sauvegarde d'arbres remarquables qui se trouvent sur son territoire, notamment au jardin de la Ménagerie ou dans les lieux privés ?
- ✓ En 2021, combien d'arbres remarquables ou de hautes tiges ont été abattus sur la commune (domaine privé ou domaine public) ? Quelle est l'évolution par rapport à 2020 ?

M. le maire

S'agissant des arbres remarquables, comme vous avez pu le lire dans la Charte de l'arbre adoptée par notre conseil municipal en octobre 2019, l'inventaire des arbres remarquables réalisé par le Département comptait, en 2004, 777 sujets, dont 144 isolés ou représentatifs d'un groupe tel que celui du Bosquet des cerisiers ou de l'Allée des cèdres au parc de Sceaux.

Depuis, des sujets remarquables sont morts, par exemple le frêne du jardin de la Ménagerie, ou ont été abattus, car menaçant la sécurité ou bien encore présentant des signes de dépérissement avancé. Ces arbres sont essentiellement situés dans les grands parcs, parc du lycée Lakanal ou parc de Sceaux, mais également dans des propriétés privées. Une petite dizaine de ces arbres remarquables inventoriés en 2004 se situe dans le domaine public communal.

Les arbres décrits dans cet inventaire départemental ont été identifiés dans le plan local d'urbanisme dès 2010. Les arbres classés remarquables bénéficient depuis d'un régime de protection au titre de l'urbanisme. Leur abattage est interdit, sauf pour des raisons de sécurité qui doivent être étayées par un rapport phytosanitaire établi par un professionnel.

Toute intervention sur un arbre, élagage par exemple, doit également faire l'objet d'une déclaration préalable. En cas de modification du terrain sur lequel se situe l'arbre, les conditions nécessaires à son maintien et à son développement futur doivent être assurées. Conformément aux engagements de la Charte de l'arbre, un inventaire des arbres dans le domaine public communal, y compris des arbres remarquables avec relevé de leur état phytosanitaire, a été entrepris et sera terminé au cours de cette année 2022. Les arbres ayant un potentiel de classement en arbres remarquables pourront être ainsi protégés au PLU intercommunal en cours d'élaboration.

Pour autant, les arbres situés en patrimoine communal, qu'ils soient identifiés comme remarquables ou pas, font d'ores et déjà l'objet d'un suivi phytosanitaire selon les besoins. Entre autres exemples, le risque de contamination des platanes par le chancre coloré qui a entraîné sur Antony l'abattage de 102 arbres sur la RD 920, et aussi le diagnostic d'évolution des cèdres du château de l'Amiral.

En ce qui concerne d'ailleurs le stress hydrique, nous avons dû nous résoudre à arroser le séquoia du jardin de la Ménagerie pour tenter de préserver ses chances de survie.

Pour ce qui concerne les projets immobiliers, nous devons concilier cependant la nécessaire protection de ce qui contribue à la qualité de vie de Sceaux et fait sa spécificité avec la nécessité que Sceaux puisse également se transformer et faire face aux défis de demain dans un environnement fortement concurrentiel. La Ville n'est par ailleurs pas seul décideur de son avenir. Elle doit composer avec les politiques publiques imposées par l'État, notamment en matière de production de logements. Nous avons fait le choix de protéger les quartiers pavillonnaires, notamment pour leur valeur paysagère et végétale. Cette décision doit nécessairement s'accompagner de contreparties en matière de production de logements. C'est un des rôles assurés par les secteurs de projets, les secteurs situés à proximité des axes structurants.

Le développement de projets immobiliers dans ces secteurs n'exclut pas la prise en compte des arbres existants ou le développement futur d'un nouveau patrimoine arboré.

Plus précisément en 2021, 28 permis de construire ont été délivrés pour l'extension et la création de nouveaux logements représentant un total de 114 logements autorisés, soit près de 90 logements collectifs et 25 logements pavillonnaires ou semi-pavillonnaires. Dans le cadre de ces projets, 19 arbres existants devront faire l'objet d'un abattage parmi lesquels aucun arbre remarquable. Et dans la grande majorité des cas, le projet immobilier s'accompagne d'une approche paysagère permettant la replantation de nouveaux sujets. Ainsi, 58 arbres en CP ou hautes tiges seront plantés dans le cadre de ces opérations. Le règlement du PLU a en ce sens des effets prescriptifs, puisqu'il

impose le respect d'un ratio d'un arbre pour 200 m² de terrain dès lors qu'un projet fait l'objet d'une demande d'autorisation.

Autre innovation de la Charte de l'arbre que je vous incite à lire ou à relire, la Ville a mis en place un barème de compensation. Ainsi, quand aucune autre solution n'est possible que l'abattage d'un arbre dans le domaine public pour ouvrir un accès voiture, pour la construction d'un pavillon par exemple, le pétitionnaire est désormais tenu d'indemniser la Ville de cette perte, ce qui lui permet de financer la plantation de sujets adaptés en d'autres endroits.

Sachez également que lorsque les arbres ne sont pas classés remarquables, la Ville a peu de marges de manœuvre pour agir dans l'espace privé. Il appartient à chaque propriétaire de maintenir dans de bonnes conditions leur développement et d'entretenir ces arbres. Je ne peux par ailleurs que constater que, si la protection des arbres mobilise largement les démarches de concertation, la mise en œuvre d'actions concrètes n'a pas la même portée. Depuis que la Ville a créé un fonds d'aide à la plantation d'arbres en 2019, nous n'avons pu subventionner que trois ou quatre projets, faute de demandeurs. Cela prouve que les habitants de Sceaux ne souhaitent pas forcément la plantation d'arbres d'une certaine ampleur. Ils le disent eux-mêmes, craignant l'ombre ou l'humidité que cela risque d'engendrer. Et en même temps, ils peuvent tenir le discours inverse contre la Ville.

Je rappelle que différentes actions pédagogiques ont été mises en œuvre par la Ville : la tenue de deux conférences sur les arbres, l'une centrée sur le changement climatique et la seconde sur les maladies et actions possibles. Malgré la grande qualité des intervenants et des échanges, elles n'ont réuni qu'une dizaine de personnes. Ce qui démontre la faible mobilisation de nos concitoyens sur le sujet, à part dans les tracts. Je précise enfin que nous avons initié, fin 2021, une étude sur l'élaboration d'un plan de végétalisation dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur urbains sur le domaine public et dans les cours d'école. Cette étude sera terminée d'ici la fin de l'année.

Nous passons ensuite la question de Mme Bonté, qu'elle a déjà dévoilée tout à l'heure.

Question de Mme Maud BONTE

Maud BONTE

Comme j'en ai déjà parlé et que Mme Brault m'a partiellement répondu, je vais l'écouter.

Il s'agissait de la panne de chaudière dans l'école élémentaire des Blagis pendant une semaine. Cette panne s'est prolongée de façon surprenante à Sceaux et cela a été très pénible pour les enfants, puisque les températures sont tombées à 8°.

Voici ma question :

Il y a plusieurs années, un bilan énergétique complet sur les bâtiments publics municipaux avait été réalisé. Serait-il possible d'avoir une synthèse de ce bilan sur l'école des Blagis ?

Une délibération avait été soumise à nos votes, portant sur une demande de subvention pour le chauffage davantage aux normes environnementales. Il s'agissait de chaudières à la biomasse. Qu'en est-il ?

Je vous remercie.

M. le maire

Je veux quand même revenir sur la question de l'école des Blagis. La description que vous en avez faite tout à l'heure laisse à penser que nous sommes dans Germinal.

Comme votre question a volontairement créé de l'ambiguïté, je tiens à vous préciser que l'école des Blagis n'a jamais été privée de chauffage, puisque la chaudière a été relancée tous les matins jusqu'à ce que la panne soit identifiée et résolue. Naturellement, en raison de l'inertie, la température n'était effectivement pas optimale au démarrage des cours.

Après plusieurs essais et coupures, le désordre a pu être isolé, non pas au niveau de la chaudière elle-même qui est relativement récente, puisqu'elle a une quinzaine d'années, mais dans l'armoire électrique à laquelle elle est raccordée. Plusieurs organes électriques ont dû être remplacés avant de pouvoir stabiliser le fonctionnement. Depuis le mercredi 26 janvier, tout est rentré dans l'ordre, mais notre prestataire a eu en effet quelques difficultés à identifier le problème. Nos services, et notamment Pascal Bastiao, se sont rendus tous les matins pour relancer la chaudière qui s'arrêtait en début de nuit.

Des vérifications ont été faites, de nuit et à cinq heures du matin pendant trois jours, afin de s'assurer que tout était rentré dans l'ordre. Dans l'attente, contrairement à ce que vous disiez dans votre question initiale, des chauffages d'appoint ont été mis à disposition dans les classes de la ville.

Un audit énergétique a en effet été réalisé en 2020 en vue d'étudier les consommations énergétiques, les caractéristiques techniques des organes de chauffage, d'éclairage et de ventilation, la nature du bâti, les huisseries, leur niveau existant d'isolation, l'occupation faite du bâtiment, etc. Cette analyse globale conduite par une équipe pluridisciplinaire a permis de faire un état des lieux et de dessiner des préconisations d'intervention technique pour améliorer la performance énergétique globale du bâtiment.

Un dossier de demande de subvention a été transmis à l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire des Blagis en juin 2021. La préfecture a informé la Ville que la demande de subvention n'avait pas été retenue.

Nous passons à la question de Mme Gautier.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER**Christiane GAUTIER**

Cette question porte sur la modification de la circulation dans plusieurs quartiers de Sceaux.

Des problèmes d'embouteillages s'observent le matin rue des Écoles depuis que la rue des Imbergères a été fermée à la circulation, il y a quelques mois, occasionnant des bouchons que les automobilistes, certains jours, essaient de contourner en remontant à contresens la rue des Écoles, pourtant en sens interdit ! Des photos ont été prises corroborant mes dires.

Un peu plus loin, une nouvelle expérimentation a débuté le 17 janvier 2022 pour réorganiser la circulation dans les rues du Lycée et Achille Garnon, visant à réduire de façon drastique le trafic des véhicules et à sécuriser davantage les voies piétonnes et cyclistes.

En préambule de ma question, je voudrais faire remonter les informations relatives aux désordres occasionnés par le manque d'anticipation de ces modifications de circulation dans ce secteur.

Riveraine de la rue Achille Garnon, j'ai pu non seulement constater, mais subir la désorganisation induite les premiers jours par ces modifications. Si les riverains avaient bien reçu quelques semaines auparavant une lettre annonçant ces modifications, manifestement, les premiers jours, certains d'entre eux n'avaient pas changé le sens du stationnement de leur véhicule. Ils se sont retrouvés coincés par le flux contraire de voitures sans qu'aucun agent de la police municipale ne soit dépêché à l'entrée des voies concernées pour interdire la circulation des non-riverains.

S'en est suivi un embouteillage indescriptible, au niveau de tout le quartier, source de retards significatifs pour chacun. À titre personnel, j'ai dû annuler mes premières consultations à l'hôpital.

Cela aurait pu avoir des conséquences bien plus fâcheuses si un véhicule de secours avait dû intervenir ce jour-là dans le quartier bloqué à la circulation.

L'avenue Carnot, jusque-là préservée du trafic routier, voit déboucher chaque jour les voitures des six portions de rues concernées par ces modifications de circulation sans que la durée du feu rouge ait été adaptée à cet intense flux. Le détournement des véhicules sur le boulevard Colbert se traduit aux heures de pointe par d'intenses embouteillages jusqu'à Penthièvre, rendant la pratique du vélo d'autant plus dangereuse.

Une partie du quartier a ainsi été semi-privatisée au détriment de la sécurité des cyclistes sur la D60, de la quiétude d'une partie des riverains qui vous ont déjà alerté tandis que les commerçants déplorent déjà l'impact sur leur activité de ces embouteillages démesurés.

L'impréparation avec laquelle ces changements ont été décidés sans concertation préalable avec la population a de quoi nous inquiéter.

Destinée, semble-t-il, à améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons, j'observe que vous préférez détourner la circulation que de réaliser des pistes cyclables sécurisées sur les axes principaux de la ville.

Comptez-vous, dans cette perspective, Monsieur le maire, modifier la circulation d'autres quartiers ?

Enfin, pouvez-vous nous communiquer l'état du trafic dans les différentes rues concernées, Garnon, Lycée, Carnot, Colbert avant ces modifications et pouvez-vous vous engager à les donner dans quelques mois après celles-ci ?

Je vous remercie.

M. le maire

Dans le cadre de la politique municipale menée depuis de nombreuses années sur la sécurité des déplacements, nous avons en effet souhaité réduire de façon certaine la circulation de transit dans le quartier Sceaux Coudrais, notamment dans les rues du Lycée et Achille Garnon. Je vous rappelle d'ailleurs que la même opération avait été réalisée il y a quelques années dans les rues du quartier Robinson. Là aussi, cela avait provoqué quelques difficultés dans les premiers jours, qui se sont arrangées par la suite. Aujourd'hui, la circulation est parfaitement apaisée dans ce quartier.

Voici plusieurs années en effet que les riverains du quartier déplorent une circulation de transit beaucoup trop importante dans ces voies étroites empruntées par des automobilistes cherchant à échapper aux encombrements sur les voies départementales, souvent guidés par des applications de calcul de trajet qui recommandent des itinéraires alternatifs. Je dois dire que toutes les villes sont victimes de cela. On subit donc les ravages de Waze et d'autres applications.

Selon le dernier comptage effectué en octobre 2020, le trafic moyen journalier sur la rue du Lycée est ainsi de près de 2 500 véhicules par jour, ce qui n'est absolument pas compatible avec son format et ses infrastructures, d'autant plus que la rue a été réhabilitée il y a peu de temps, et crée des conditions certaines de danger. Sans nier la nécessité de devoir recourir à l'usage de la voiture, nous souhaitons faire respecter, comme dans les autres quartiers, le principe de la hiérarchisation des voies. Des voies départementales structurantes ont vocation à accueillir le trafic de transit et les voies communales de quartiers pavillonnaires à accueillir le seul trafic de desserte locale, plus apaisé et plus sécurisé, notamment pour les piétons et pour les cyclistes.

La mise en œuvre, le 17 janvier, de ces modifications a été annoncée par un panneau installé à l'entrée du quartier ainsi que par un courrier adressé aux riverains. Un certain nombre d'entre eux ne l'ont sans doute pas lu, puisque cela n'a pas empêché les automobilistes de s'engouffrer dans la nasse. C'était inévitable. On ne peut pas faire autrement. La France est pratiquement le seul pays où les automobilistes empruntent des rues interdites aux non-riverains malgré la présence de panneaux d'interdiction. On a connu le même phénomène rue de la Marne. On ne croit jamais qu'il

Sceaux, le 3 février 2022

n'est pas possible de passer. C'est ainsi. C'est l'esprit français. Celui-ci a des qualités, mais il a parfois quelques inconvénients.

Il y a eu du quelques difficultés de ce point de vue, bien sûr. Nous sommes d'accord. Il fallait que ce soit ainsi, sinon l'on ne sent pas le changement, puis le trafic s'est régulé. Nous avons d'ores et déjà procédé à quelques ajustements avec l'interdiction de l'entrée depuis le boulevard Colbert vers l'avenue Carnot. L'avenue Carnot est désormais à sens unique afin d'éviter des manœuvres intempestives de demi-tour, comme cela s'est produit pendant quelques jours. Et surtout les temps de feu ont été réajustés après une discussion avec le Département, notamment sur le carrefour Colbert, pour améliorer l'écoulement de la circulation. Les effectifs de police municipale ont été mobilisés aux heures de pointe et continuent de l'être pour pallier les infractions constatées. La circulation en sens interdit est sanctionnée par une amende de 135 euros et la réduction de quatre points sur le permis de conduire. Une cinquantaine d'amendes a d'ores et déjà été dressée, dont 34 relatives à l'absence de respect des sens interdits.

Je veux vous donner quelques chiffres pour relativiser les messages que je reçois. Nous avons mesuré les temps de trajet entre le carrefour Lakanal et le carrefour de Gaulle, feux compris. Ces mesures ont été faites lundi, mardi et jeudi matin, en excluant la journée du mercredi où la circulation est moins importante.

- ✓ 7 h 30 : 2 min 45 s
- ✓ 7 h 45 : 2 min 31 s
- ✓ 8 h : 6 min 7 s
- ✓ 8 h 15 : 7 min 44 s
- ✓ 8 h 30 : 5 min 26 s
- ✓ 8 h 45 : 2 min 43 s

Voilà pour ces quelques chiffres. Nous ferons le bilan après quelque temps d'expérimentation et nous procéderons à des comptages de circulation. Les capteurs seront installés très prochainement.

Quant aux commerçants qui se seraient plaints, je n'en ai pas entendu parler. S'il y en a, dites-leur de me contacter. Ce sera plus facile.

Quant à la rue des Écoles, il est en effet tout à fait regrettable qu'elle soit encombrée par les automobilistes, qui sont souvent des parents d'élèves de nos écoles ou des parents d'élèves de Jeanne d'Arc, aux heures de rentrée des classes, au moment où l'on souhaiterait que les voies piétonnes du centre-ville soient plutôt empruntées par les piétons pour davantage de sécurité. La fermeture de la partie est de la rue des Imbergères à certaines heures a pour objet de dissuader de telles pratiques et l'on ne s'interdit pas d'aller plus loin. Nous travaillons d'ailleurs sur le Petit Chambord à une opération qui s'appelle Mobili'Kids et qui trouvera une application dans les prochaines semaines. Naturellement, cela ne pourra que mécontenter un certain nombre

d'automobilistes, mais cela pourra en revanche contenter certains parents d'élèves. Et ce sera la même chose sur l'école du Centre où nous prendrons aussi des initiatives.

Mais votre question sur la rue des Écoles faisait référence à des encombrements supplémentaires qui ont été observés en raison du blocage de la rue par un camion de déménagement non autorisé. Ce blocage a fait l'objet d'une intervention assez musclée du service de tranquillité urbaine, mais il a fallu un certain temps pour que le conducteur de ce camion accepte de le déplacer permettant ainsi le rétablissement de la circulation. Les dysfonctionnements ne sont pas forcément dus à une impréparation ou à une non-réflexion, mais souvent à une incivilité grandissante. Vous pouvez donc poser cette question également à l'ensemble des citoyens.

XVI- DÉBAT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE organisé en application de l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales.

M. le maire

Vous avez souhaité un débat sur la politique générale de la commune en application de l'article L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales.

Nous vous écoutons.

Jean-Christophe DESSANGES

Je vous remercie, Monsieur le maire, de nous donner la parole, en application de la loi, comme vous avez tenu à le rappeler dans l'ordre du jour et à l'instant.

Les règles de courtoisie républicaine voudraient que ce débat ouvre le conseil municipal. À Sceaux, il le ferme. Cela démontre qu'à Sceaux, tout est fait pour ne pas intéresser les citoyens au débat municipal. J'en veux pour preuve que seules trois personnes sont présentes dans la salle contre une dizaine en début de séance.

Nous avons demandé ce débat pour avoir l'occasion d'échanger sur notre vision politique et sur ce qui bénéficierait à la ville de Sceaux et à ses habitants. Comme il est tard et que certains d'entre nous travaillent tôt demain, nous avons pris la décision de limiter nos interventions à quelques-uns des sujets que nous avons préparés, à savoir la transition écologique avec Fabrice Bernard, les mobilités, la santé et la solidarité avec Christiane Gautier, l'urbanisme, la vie économique et associative avec Maud Bonté. Pour ma part, je traiterai des finances, de la sécurité et de la prévention et de la gouvernance de la Ville.

Je ne sais pas comment vous voulez travailler, Monsieur le maire, sur ce sujet. Ce débat de politique générale est en effet une première à Sceaux. Dites-nous comment vous souhaitez procéder.

M. le maire

Faites que vous avez à faire. J'estime pour ma part que le débat a eu lieu au moment du débat d'orientations budgétaires.

Fabrice BERNARD

Je vais donc vous parler de notre point de vue concernant la transition. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, compte tenu des évolutions des opinions publiques, l'environnement est aujourd'hui le quatrième ou le cinquième motif de préoccupation des Français à la veille des présidentielles, selon les instituts de sondage.

Des impératifs réglementaires vont se superposer très rapidement : restrictions de circulation pour la mise en place de la ZFE dans les MGP dès 2023, baisse de 55 % des émissions carbone en UE d'ici 2030, fin des moteurs thermiques en 2035, triplement de la circulation vélo d'ici 2024, etc.

Compte tenu des évolutions climatiques déjà perceptibles par les Scéens, comme les canicules, la Ville doit s'engager fermement dans le mouvement de transition écologique, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. Des décisions symboliques sont parfois prises, plus souvent utilisées comme éléments de communication que par nécessité d'apporter des réponses concrètes aux échéances évoquées plus haut. À titre d'exemple, la création récente d'un atelier textile fablab présenté comme une avancée majeure pour la transition écologique à grand renfort de promotion ne nous semble pas être une réponse adaptée à l'urgence et à l'importance des enjeux. La Ville doit en effet apporter sa contribution aux défis majeurs de ce XXI^e siècle, c'est-à-dire la préservation de l'environnement et l'arrêt de sa dégradation. Cela doit d'abord passer par l'instauration de bonnes pratiques dans notre ville, comme déjà évoqué autour de cette table.

Une nouvelle fois, il semble important d'établir un constat environnemental de notre territoire préalable à toute mesure ou tout dispositif à venir et partagé par tous que nous nommerons « Bilan carbone et climatique de la ville », puis de lister les actions nécessaires, et enfin d'établir un calendrier.

Je vais reprendre beaucoup de points que j'avais déjà évoqués ici lors d'une motion.

Premier axe : réaliser un bilan carbone de la ville et un point zéro.

Avant de prendre des décisions, il est d'abord nécessaire d'établir un bilan, de faire un point zéro et ensuite se fixer plusieurs axes de travail.

- ✓ Bilan thermique des bâtiments publics. Je sais qu'on l'a en partie, mais nous voudrions avoir une photo complète du nombre de bâtiments concernés avec un bilan des GES émis.
- ✓ L'électrification du parc automobile et des machines de la Ville avec une planification du basculement définitif de la motorisation thermique vers la motorisation électrique.
- ✓ Un bilan des gaz à effet de serre. Je sais que des choses sont faites, mais nous souhaiterions

une mesure établie, quartier par quartier, afin de définir des priorités.

- ✓ L'accompagnement de l'électrification du parc automobile privé résidant ou stationnant dans la ville en ajoutant le nombre de prises de raccordement et en planifiant l'évolution de ce parc.
- ✓ Le développement du réseau de pistes cyclables avec des pistes indépendantes et aménagées sur les principaux axes de circulation de la ville.
- ✓ Les énergies renouvelables. Il s'agit de déterminer le potentiel sur le territoire de la ville en solaire et en géothermie.
- ✓ Le recensement des chaufferies à combustible d'origine fossile et la planification de leur remplacement.
- ✓ L'évaluation en amont des nouveaux projets d'infrastructures ou d'urbanisme de la ville orientés résilience et transition écologique.

Deuxième axe : améliorer la résilience climatique de la ville.

- ✓ Recenser le nombre de toitures de plus de 100 m² susceptibles de recueillir les eaux de pluie en grande quantité (écoles, équipements sportifs), afin de les réutiliser pour l'arrosage, par exemple.
- ✓ Recenser les grandes surfaces bitumées afin de les transformer en zones mixtes, bitumes et espaces verts, afin de mieux capter la chaleur des canicules, limiter leurs impacts et favoriser l'absorption des eaux de pluie en surface.
- ✓ Mettre en place des dispositifs afin de respecter l'obligation de traiter tous les biodéchets d'ici 2025.
- ✓ Favoriser les surélévations pour des immeubles R+2 ou R+3 par des dispositifs fiscaux incitatifs, comme cela se fait dans certaines villes, afin de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Troisième axe : sensibilisation et formation du personnel de la Ville et des élus sur les enjeux de résilience et de transition écologique.

- ✓ Établir un bilan à ce jour de la formation aux écogestes (conduite automobile, modes de transports, gestion des déchets) des agents, des élus et des acteurs locaux, économiques et éducatifs.
- ✓ Remise à plat de tous les appels d'offres et analyse. Y introduire la notion de décarbonation à chaque étape.
- ✓ Établir un bilan et une empreinte carbone de tous les services de la mairie.
- ✓ Déterminer des objectifs de réduction pour atteindre rapidement la réduction de 5 % des gaz à effet de serre par an, à laquelle toutes les collectivités locales (villes, départements, régions, État) et entreprises sont désormais astreintes pour atteindre l'objectif 2030 de - 55 % d'émission de GES (soit 5 % de réduction par an).
- ✓ Introduction des objectifs environnementaux, gestion des déchets, recyclage dans tous les contrats établis avec les cocontractants de la Ville (associations, entreprises, etc.).

Quatrième axe : amélioration de la commande publique.

- ✓ En prenant en compte des critères sociaux et carbone dans les achats publics.

Cinquième axe : financement

- ✓ Mise en place d'un budget pour la formation, l'expertise et la production de connaissances sur les conséquences des bouleversements climatiques et les enjeux de la transition écologique sur la commune de Sceaux.

Christiane GAUTIER

Je vais passer au sujet suivant qui concerne les pistes cyclables sécurisées et les mobilités douces, sujet que nous sommes les seuls à défendre avec opiniâtreté dans cette assemblée.

Avec le réchauffement climatique, la ville doit se transformer. Il faut préparer l'avenir, végétaliser les espaces pour éviter les îlots de chaleur, permettre les mobilités douces pour réduire les gaz à effet de serre, agir sur la qualité de vie et la santé.

Amplifier la part modale du vélo dans les déplacements, la faire passer de 3 à 12 % d'ici à 2030, c'est faire venir des novices sur les routes. Or la première objection invoquée par ces novices pour utiliser le vélo, c'est la peur de la confrontation avec les véhicules. C'est la raison pour laquelle nous défendons des pistes cyclables indépendantes de la circulation sur les axes principaux de la ville qui rassurent et sécurisent les cyclistes et les piétons.

Monsieur Pattée, je ne défends pas les pistes cyclables sur les petites rues des écoles ou du centre-ville. Nous n'avons jamais défendu cela.

Les pistes cyclables sécurisées doivent-elles nécessairement passer en centre-ville ? La réponse est oui. Si nous voulons aussi conserver et dynamiser notre centre-ville, le centre commercial des Blagis et celui de Robinson, les pistes cyclables sécurisées doivent passer sur les départementales qui les desservent. N'isolons pas la ville des autres communes et permettons aux cyclistes des villes voisines de s'y rendre avec facilité.

Votre politique ne répond pas à ces enjeux. La défense de la cohabitation sur les axes principaux de la ville des vélos avec les véhicules va à l'encontre des objectifs et des préconisations du plan vélo national. Réduire la vitesse des véhicules sur les départements est un bon point, mais ne rend pas la cohabitation des usagers moins dangereuse.

Éduquer petits et grands à la pratique du vélo sans sécuriser les abords cyclables des établissements scolaires, des sites sportifs, culturels et commerciaux de la ville est au mieux inopérant, au pire dangereux, en l'absence de pistes sécurisées pour y aller.

Rétrécir les départementales aux abords de la place du général de Gaulle au profit des constructions immobilières condamne définitivement la continuité des futures pistes cyclables, notamment sur la D60. C'est une décision politique définitive qui engage l'avenir.

Détourner les voitures de transit à Sceaux est une bonne option qui réduit le trafic automobile. En escompter le report du flux des vélos sur les voies communales pour se soustraire à la nécessité de réaliser des pistes cyclables sur les grands axes est une erreur.

Lancer ces modifications sans concertation préalable, alors que le plan vélo voté deux mois plus tôt ne les mentionne pas, cela questionne aussi bien les élus que les Scéens. J'avais souligné la vacuité de ce plan vélo. Elle est confirmée, deux mois plus tard, par ces modifications majeures non annoncées : modification des plans de circulation des rues du Lycée et Achille Garnon et vœu appelant à la réalisation de pistes cyclables sécurisées sur la D77 et la D63 pour relier Sceaux aux nouvelles stations de métro.

Ce que nous défendons, c'est un plan vélo responsable qui organise la circulation non pas de demain, mais à l'horizon 2040.

N'obérons pas l'avenir par des décisions irréversibles. Intégrons l'essor des mobilités douces en garantissant la sécurité de tous les usagers. Maintenons l'attractivité de la ville et son identité.

Maud BONTE

En ce qui me concerne, j'aborderai le sujet de l'urbanisme.

Le programme électoral de la liste Vivre à Sceaux promettait de préserver notre identité et notre atout, de mettre en valeur le patrimoine. Alors que le maire bâtisseur affiche sa préférence pour une forte densification, lors de la toute récente réunion du CAUE (Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement), mardi 1^{er} février, 20 mois après les élections, le bilan des permis de construire accordés est contraire aux promesses, qu'il s'agisse de Robinson et des 750 logements, dont le large corridor de verdure n'a pas vu le jour ni ses commerces, des quartiers pavillonnaires Albert 1^{er} avec abattage de tous les arbres de hautes tiges, de l'avenue de la République et de son immeuble au cœur d'un espace urbain protégé en face de Marie Curie, du quartier des Clos et du boulevard Desgranges, de celui des Chéneaux-Sablons avec ses 87 appartements à la place de la propriété arborée le long de la Coulée verte, de celui de Lakanal, des constructions dans le secteur du parc, etc.

Contraire aux promesses aussi, la destruction au mois d'août de l'annexe du château de l'Amiral, annexe souvent dénigrée, ainsi que celle de la maison de maître début 19^e rue du Maréchal Joffre. Sceaux ne met plus en valeur son patrimoine architectural et paysager. Elle le détruit comme précédemment le bâtiment Renaudin du XVIII^e siècle, dans lequel est située la maison de retraite, au lieu de le restaurer et de le réhabiliter.

Nous sommes en faveur d'une densification à échelle humaine qui allie les besoins en logements privés et sociaux et en offres commerciales avec l'impérieuse nécessité de garantir des espaces verts pour le bien-être de chacun. Le béton est producteur de CO2 et accentue les effets de la chaleur.

Nous prônons au contraire le maintien des espaces de respiration visuelle et atmosphérique avec des arbres qui séquestrent le CO₂, qui gardent la fraîcheur, qui apportent la sérénité.

Les constructions doivent s'inscrire dans un cadre qualitatif tant architectural, en phase avec l'existant, qu'environnemental.

Sceaux est fière de son patrimoine où l'esthétique et les matériaux créent une harmonie si bien décrite dans la Charte de Sceaux village et si mal appliquée. Elle ne doit pas laisser libre cours à l'expression d'une écriture architecturale pauvre et conformiste, selon l'esprit du moment, rendant banale notre ville. Les permis de construire devront en tenir compte sans autre ambition que d'offrir une qualité de vie apaisante et conviviale. Chaque construction inclura dans sa proposition un recul sur l'alignement afin de laisser la possibilité d'y planter de la végétation, également des espaces de pleine terre d'une profondeur permettant véritablement des plantations d'arbres de hautes tiges. Une veille toute particulière portera sur les capacités d'accueil des places de parking des immeubles en sous-sol et sera la garantie que les voitures ne soient plus en surface.

Garder son identité, un slogan de campagne, c'est accepter de ne pas être en concurrence avec les villes voisines, de ne pas faire une course effrénée vers le toujours plus. Une densification maîtrisée et raisonnable constitue le fondement de l'équilibre entre logements et capacités d'accueil dans les écoles et crèches, entre logements et équipements sportifs et culturels, entre logements et offres de transport.

L'exigence environnementale sur les nouveaux bâtiments doit être totale, sans compromis, comme pour le Carré nature, le bâtiment situé en face de l'Hôtel des finances, dont l'isolation tant vantée n'a jamais été réalisée. Elle s'adresse également, après diagnostic énergétique, aux bâtiments municipaux dont l'exemplarité fait défaut, par manque de volonté politique. Ce volontarisme d'agir pour le bien de la population sera notre unique ambition.

M. le maire

C'est beau comme *Martine à la ferme*, votre discours. Vous savez que nous ne sommes pas en campagne électorale. Je vous laisse encore cinq minutes.

Christiane GAUTIER

La santé, c'est également un dossier que nous avons évoqué à plusieurs reprises, celui de la décroissance rapide des médecins généralistes à Sceaux et aux alentours, encore que certaines villes, telles que Bourg-la-Reine par exemple, ne soient pas concernées.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 20 généralistes en 2010, moins de 10 aujourd'hui, et si rien n'est fait d'ici 2025, il n'en restera plus que 5, sauf à reculer encore davantage l'âge de leur retraite. Une situation ayant des conséquences pour les Scéens, dont la demande de soins ne sera pas à la baisse, au contraire ; un quart de la population est âgé de plus de 65 ans et l'on projette d'ici 2030

un accroissement de la population de la ville autour de 23 000 habitants. L'offre médicale à Sceaux et dans les villes voisines est touchée par le même phénomène, voire en pire comme à Clamart, et ne peut répondre à ces besoins croissants.

En 2019, nous avons interrogé les médecins généralistes de Sceaux et un tiers d'entre eux ne prenait déjà plus de nouveaux patients. L'accès aux soins recule partout sur notre territoire et avec lui la prévention.

Votre engagement en 2020 : garantir l'accès aux soins pour tous. Votre solution : agir sur le foncier en proposant des surfaces à louer aux médecins rue Joffre et rue de Penthièvre, dans un premier temps, et d'autres locaux semblaient à l'étude. Par le passé pourtant, les locaux proposés par la Ville ont surtout profité à l'installation d'une offre médicale alternative. Lors du conseil municipal d'octobre 2020, avec résignation, vous nous avez indiqué ne trouver aucun candidat généraliste pour occuper les locaux situés rue du Maréchal Joffre et rue de Penthièvre.

À l'opposé de cette démarche, nous avons proposé d'agir au plus près des professionnels de santé de la ville pour faire émerger un porteur de projet visant à créer une maison de santé pluridisciplinaire en lien avec les autres acteurs de santé du territoire, attractive pour de jeunes diplômés, des maîtres de stage universitaires, en capacité de conduire des actions de prévention et d'éducation thérapeutique. Cette approche qui permet aussi de créer des CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé) en lien avec l'ARS nécessite d'avoir des liens forts avec tous les professionnels de santé de la ville, de les connecter ensemble, et avec les établissements sanitaires et médico-sociaux. Or ces liens n'existent pas, comme j'ai pu le constater lors de l'unique conseil local des professionnels de santé qui s'est tenu en janvier 2021 auquel seuls 3 des 170 professionnels de santé de la ville ont assisté. 3 sur 170 !

Agir sur la prévention est l'autre versant de notre politique de santé. Proposer des cycles de conférences, mais pas uniquement en période préélectorale, des ateliers, des fiches thématiques à disposition des publics. Les sujets ne manquent pas : lutte contre les addictions, la sédentarité, santé de la mère, nutrition, prévention cardio-vasculaire, risques psychosociaux, pandémie, etc.

Voilà pour mon point sur la santé.

Merci.

Maud BONTE

Je vais passer maintenant à la vie économique.

Peu d'éléments concrets ont été présentés par le programme électoral de 2020. Un pari perdu sur l'Institut culinaire dont le nouvel investisseur s'était désengagé au début 2020, mais l'opération immobilière est maintenue. L'annonce programmatique d'améliorer la diversité commerciale ne

s'est pas réalisée. Depuis, un opticien et une agence immobilière de plus et des fermetures de boutiques.

Le rayonnement de Sceaux existe depuis plus de deux siècles. Agir dans cette continuité est un noble devoir, pas une nouveauté. Le dynamisme porte sur les commerces dans chaque quartier. À Robinson, rien n'est entrepris pour donner du caractère à ce secteur si vivant. Autre secteur oublié, celui des Blagis où les commerces ont une vie autonome de la mairie, sauf le temps d'une réunion. Quant au centre, il est question d'en augmenter le nombre.

Pourtant, les commerces souffrent de trésorerie contrainte. Les boutiques de la rue des Écoles peinent à se développer ainsi que celles le long du château de l'Amiral. À la disparition programmée de leurs commerces, en vis-à-vis fleurissent cafés, tabacs, auto-écoles, etc. Ne risquent-elles pas de perdre les clients de passage ?

Outre les habitants du centre qui viennent à pied, 60 % des clients proviennent des communes limitrophes. Nous proposons de lancer une étude de chalandise s'appuyant sur les catégories socioprofessionnelles, sur leur provenance, sur le niveau du pouvoir d'achat, les critères d'achat et les nouvelles habitudes d'achat, les comportements alimentaires. Elle permettra de cerner au plus près la clientèle extérieure afin de déterminer son attente et de mettre en perspective les enjeux fondamentaux de l'attractivité de la ville.

Au lieu de subordonner ces commerces à l'opération immobilière, il faut se tourner vers le cœur de l'activité pour dynamiser le centre au moment où certains commerces, dans la difficulté, ferment leurs portes. L'échec de l'Élément phare ne doit pas se reproduire. La cherté des produits est la conséquence des prix des baux commerciaux, à Sceaux comme ailleurs, selon l'analyse des Échos de ce jeudi 3 février. Mais les augmentations successives des taxes locales de 10 % en 2018 et récemment de 5 % de la taxe foncière en 2021 qui s'appliquent aux propriétaires des murs sont instantanément répercutées sur les loyers et par voie de conséquence sur le prix des produits vendus.

Nous proposons une autre gestion : alléger les taxes locales sur les commerçants d'autant que le ROB est laudatif sur « *le très bon résultat comptable* » (page 4).

La vie économique s'appréhende dans sa globalité. La mobilité en fait partie ainsi que l'accès. Rendre difficile l'accès de notre ville avec des possibilités de stationnement réduites, c'est empêcher une partie de la population extérieure de venir dans la rue piétonne. Ces clients augmentent substantiellement le chiffre d'affaires des commerçants scéens, comme spécifié plus haut. C'est à cela qu'il faudra veiller à l'avenir.

Je vous remercie.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Maud.

M. le maire

Je voudrais vous rappeler à nouveau que nous ne sommes pas en campagne électorale municipale. Une campagne électorale présidentielle est en cours et ce sera ensuite les législatives. Je ne vois donc pas bien où vous voulez en venir. Je vous remercie de reprendre les éléments de notre programme. Cela nous fait plaisir, puisque nous sommes en train de le mettre en œuvre, malgré tout ce que vous pouvez dire. Parfois avec difficulté, et naturellement, nous ne parviendrons pas à tout faire.

Je trouve cet exercice assez étrange, et pour tout dire un peu décalé.

Je reprends ce que disait M. Bernard. Il a raison de faire toutes ces demandes. Seulement, en ce moment, que font les services municipaux ? Ils essaient de faire en sorte que les crèches restent ouvertes malgré l'absentéisme. Ils essaient de faire en sorte que les seniors puissent continuer à être accompagnés. Ils essaient de faire en sorte que les écoles continuent à fonctionner malgré parfois une panne de chaudière. Voilà ce que nous sommes en train de faire. Je veux bien que l'on rêve et que l'on ait plein de projets, que l'on veuille faire des études, mais essayez de comprendre et de vivre dans le monde réel.

Maud BONTE

Pour cela, il faudrait que nous soyons associés aux commissions pour qu'on puisse mieux comprendre ce qui se passe et qu'on puisse peut-être en profiter...

M. le maire

Mais vous comprenez parfaitement. Vous vous intéressez aux affaires de la Ville depuis longtemps. Vous savez donc parfaitement ce qu'il en est et vous savez parfaitement que vous tenez là un discours politique qui n'a pas lieu d'être à une heure du matin au conseil municipal de Sceaux.

Maud BONTE

Vous-même appréciez de participer à des commissions ministérielles. Il est normal que nous souhaitions également apporter notre part.

M. le maire

Il est vrai qu'il m'arrive de temps en temps de rencontrer un ou deux ministres. Mais il arrive assez souvent qu'ils ne tiennent aucun compte de ce que nous pouvons dire.

Monsieur Dessanges, finissez parce qu'on commence à être fatigués.

Sceaux, le 3 février 2022

Jean-Christophe DESSANGES

Je vous remercie pour cette interruption et pour nous avoir dit ce que vous pensiez de ce débat de politique générale. Comme son nom l'indique, on parle de politique. Et dans le débat d'orientations budgétaires, on parle d'orientations budgétaires.

M. le maire

Vous ne parlez pas de politique, vous rêvez ! Vous êtes dans un autre monde.

Jean-Christophe DESSANGES

De toute manière, c'est bien clair, Monsieur le maire, on l'a bien vu l'an dernier, lorsque nous avons proposé un débat de politique générale, vous vous êtes débrouillé pour le faire démarrer à 7 h du matin. M. Szykowski, ici présent, s'en souvient encore. Je le dis, car un certain nombre de conseillers municipaux dormaient pendant le conseil. On s'est rendu compte de cela et vous le savez très bien. Mais ce n'est pas grave.

Vous ne voulez pas qu'il y ait de débat politique et vous faites pourtant de la politique dans le débat d'orientations budgétaires. Et le débat d'orientations budgétaires, Monsieur le maire, ne parle pas d'orientations budgétaires. Il parle d'une orientation politique, mais en aucun cas d'une orientation budgétaire. Nous avons décidé de séparer les deux. Nous voulions avoir un débat d'orientations budgétaires que nous n'avons pas eu et nous continuons donc sur le débat de politique générale.

Et je dois vous rappeler, Monsieur le maire, que c'est vous-même qui avez imposé la date d'aujourd'hui. Nous étions partants pour le faire en décembre. Vous avez souhaité le faire en février. Nous ne faisons que subir la situation.

On va donc parler politique et on a vu dans le débat d'orientations budgétaires que la Ville communiquait très bien sur la bonne tenue technique de ses comptes, mais beaucoup moins sur la manière dont elle prépare son avenir et celui de ses habitants, notamment sur les modalités de financement des dépenses du mandat dont vous venez de parler.

La dette baisse, c'est super, mais trop peu. Et surtout beaucoup grâce à la vente d'actifs et à l'augmentation des impôts, moins par la gestion. Sceaux est désormais la ville des Hauts-de-Seine avec le plus fort taux de taxe foncière devant la ville communiste de Malakoff. Elle est la ville avec l'une des plus faibles marges de manœuvre du territoire.

L'habillage des finances de la Ville s'accompagne d'une volonté d'occulter les informations financières essentielles pour son avenir et celui de ses habitants, comme on l'a vu encore ce soir. Le rapport d'orientations budgétaires est opaque, tourné vers le passé. Il ne dit rien de la manière financière dont la Ville va s'adapter aux changements importants de notre société. Malgré la crise, on voit que la Ville maintient son train de vie au détriment du vivre ensemble, en faisant toujours appel à des consultants et en maintenant des projets coûteux.

Dans ces conditions, nous nous attendons à une nouvelle hausse d'impôts et surtout à plus d'opérations immobilières, comme nous avons pu le constater depuis deux ans. Les opérations immobilières, c'est ce que l'on fait quand on n'a pas de marges de manœuvre. On vend les terrains municipaux à des promoteurs, on vend des droits à construire à des promoteurs parce qu'on n'a pas d'autres possibilités. C'est ce que l'on est en train de faire avec le fameux projet de redynamisation du centre-ville qui accouche d'un simple projet immobilier d'un immeuble au-dessus d'un parking, ce qui est bien dommage pour la ville.

Nous pensons que la ville et la vie démocratique scéenne auraient tout à gagner d'un débat autour d'un plan de dépenses sincère et transparent sur les sujets essentiels et qui permette de mieux préparer l'avenir de Sceaux. Car il est urgent de préparer cet avenir et de préparer la ville aux conséquences de la politique de densification. Il faut revoir au plus vite la gestion financière de la Ville et retrouver les marges de manœuvre nécessaires au bénéfice de tous les Scéens. Nous avons déjà perdu 5 ans en opérations de communication au lieu d'agir. Il s'agit d'assainir durablement les finances qui doivent s'adapter aux contraintes de notre temps et regagner les marges de manœuvre nécessaires à la préservation de notre cadre de vie.

Il s'agit de réorienter les dépenses vers des services utiles à tous les Scéens. On a parlé de la sécurité, de la jeunesse, de la santé et de la vie associative. S'agissant de la vie associative, le budget n'a pas bougé depuis que nous sommes au conseil municipal. Il reste le même. C'est étonnant pour une ville qui veut relancer sa vie associative.

L'adaptation des équipements publics sur les voiries, les pistes cyclables sécurisées et les écoles, c'est le grand éléphant dans le magasin de porcelaine. Comment les écoles vont-elles faire face à la hausse prévue des habitants, 23 000 à horizon 2030, si nous sommes optimistes.

Plus d'investissements productifs, l'isolation des bâtiments municipaux notamment pour la réduction des gaz à effet de serre. Des études ont été faites l'an dernier, on n'a rien vu depuis. Le plan France Relance était là pour accompagner les villes dans les investissements productifs. À Sceaux, il n'y a rien !

Réduction des prestations externes non dédiées au service des Scéens d'au moins 1 million ou 1,5 million. C'est un moyen facile de regagner des marges de manœuvre.

Développer une politique foncière réaliste et utile au développement de l'attractivité de la ville en concertation avec tous.

Étaler les investissements pour ne pas écraser la Ville sous le poids de la dette, parce que vu tout ce que vous avez à faire, Monsieur le maire, je ne vois pas comment vous pourrez faire votre programme sans augmenter les impôts et vendre à nouveau des actifs.

Et surtout arrêter les investissements inefficients et inadaptés. Réexaminer les conditions d'un désengagement du coûteux projet de cuisine centrale, car il sera coûteux pour la Ville et pour les habitants, ou de la villa Lurçat, coûteuse elle aussi, car il faudra l'exploiter.

Nous sommes pour la mise en place de pratiques exemplaires. Nous avons parlé de mettre en place un comité zéro dépenses inutiles composé d'élus et de citoyens. Je pense que cela viendra un jour ou l'autre, mais je comprends que cela doit venir de vous, Monsieur le maire, puisque nous sommes dans une espèce de pensée unique.

Rendre compte du suivi de l'exécution des budgets de manière transparente.

Mutualiser les achats et les investissements structurels avec les communes du territoire, notamment pour ce qui concerne la police.

Financer une véritable politique de décarbonation afin d'atteindre les objectifs fixés par la COP 21. J'en ai parlé lors du débat d'orientations budgétaires.

Ce que nous voulons, c'est une ville exemplaire, solidaire et transparente dans les faits qui investisse pour l'avenir de tous, pour la préservation de notre cadre de vie. Des finances assainies au bénéfice de tous, accessibles et compréhensibles par tous.

Je vais vous parler maintenant de la politique de sécurité de la ville et des citoyens.

Brouhaha dans la salle.

Jean-Christophe DESSANGES

Écoutez, on vous offre la possibilité de débattre et vous refusez. Vous estimez qu'il n'y a pas de raisons de débattre.

M. le maire

Avant de commencer sur la sécurité, je voudrais vous dire qu'il est 1 h 30 et que vous ne prononcez que des mots pour vous faire plaisir. Vous dites qu'il ne faut pas faire de choses inutiles, vous évoquez des investissements inutiles, mais tout cela, ce ne sont que des mots. Vous ne vous faites plaisir qu'à vous-même. Ce n'est pas ainsi que cela marche.

Jean-Christophe DESSANGES

Bien sûr. Vous voulez qu'on aille dans le détail ? Si vous voulez qu'on reste jusqu'à trois heures du matin pour que j'aille dans le détail des dépenses, on peut le faire.

M. le maire

Non. Tout le monde va partir et il n'y aura plus de quorum.

Enfin, Monsieur Dessanges, vous rendez bien compte que vous vous ridiculisez et que d'une certaine manière, vous ridiculisez notre ville. Un conseil municipal ne fonctionne pas de cette manière. Des sujets sont inscrits à l'ordre du jour. Nous votons, nous discutons certains points. On passe parfois beaucoup de temps sur des points qui ne sont pourtant pas très compliqués, mais peu importe. On débat des orientations budgétaires durant le conseil, mais le débat politique a lieu lors des élections municipales. Vous êtes en train de refaire le débat des élections municipales avec des mots, des phrases, des bonnes intentions. Tout cela dégouline. C'est très bien, mais c'est totalement inutile. C'est inutile pour les Scéens. C'est inutile pour la ville. C'est inutile pour le développement de la ville. C'est inutile pour tout le monde.

Mesdames et Messieurs, je suis désolé de vous le dire, mais ici et à l'heure actuelle, vous êtes inutiles.

Jean-Christophe DESSANGES

Je vous remercie pour cette bienveillance, mais je vais continuer, puisque je suis inutile.

On va donc parler de la sécurité. Et c'est toujours le problème à Sceaux. On en a parlé à plusieurs reprises lors de nos interventions. On a échangé sur le sujet et plusieurs journaux s'en sont fait l'écho sans jamais être contredits, Monsieur le Maire, depuis 2019.

Pour la forme, un chiffre qui illustre bien le bilan négatif de votre politique en matière de sécurité. Sceaux a été déclarée par *le Parisien* comme l'une des villes les plus cambriolées du 92 sur les huit premiers mois de l'année 2021, bien au-dessus de la moyenne des villes du 92...

M. le maire

Si les gens se font cambrioler, c'est parce qu'ils ne se protègent pas.

Jean-Christophe DESSANGES

À Sceaux, on est à 4,1/1000 contre 2,2/1000 dans le reste du département.

M. le maire

La preuve en est, c'est que lorsqu'on organise un salon pour leur faire rencontrer des personnes qui peuvent mettre en place des systèmes de sécurité, les gens ne viennent pas. Cela veut dire que la situation n'est pas si dramatique.

Jean-Christophe DESSANGES

Cela n'a rien à voir. Pourquoi y a-t-il moins de cambriolages dans les autres villes du département ?

M. le maire

Je n'en sais rien. Peut-être parce qu'il y a moins de choses à voler.

Jean-Christophe DESSANGES

Dans les villes de Châtenay, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, l'incidence a baissé très significativement tandis qu'à Sceaux, elle est restée plus ou moins au niveau de 2019, à 5 ou 10 % près. Et je veux rappeler que 2021 a été une année qui a vu baisser les cambriolages et autres faits de délinquance dans tout le département, compte tenu notamment des mesures sanitaires.

Vous disiez que nous étions inutiles, mais nous écoutons ce que nous disent les Scéens. C'est la raison pour laquelle nous sommes là ce soir et qu'à une heure du matin, nous continuons à parler du débat de politique générale auquel vous ne voulez pas participer.

Les Scéens sont nombreux à constater tous les jours que la situation se dégrade et que les incivilités se sont aggravées malgré la présence d'un coûteux commissariat adossé à la mairie.

M. le maire

Ce n'est pas un commissariat. Le commissariat est à Châtenay-Malabry.

Jean-Christophe DESSANGES

On s'entend bien.

M. le maire

Je vous laisse encore cinq minutes et on arrête.

Jean-Christophe DESSANGES

Non, Monsieur le maire, je continue.

M. le maire

Monsieur Dessanges, nous arrêtons. La mascarade a assez duré. Ne vous rendez pas plus ridicule.

Jean-Christophe DESSANGES

Non, je suis désolé, Monsieur le maire, je continue.

Nous pensons qu'il est du devoir d'un maire de tout mettre en œuvre afin que ses concitoyens se sentent en sécurité dans la ville où ils ont choisi de vivre. Nous avons une vision très différente de ce qui est fait aujourd'hui. D'une part, nous pensons qu'il faut donner à la ville les moyens de la protection de tous avec un maire adjoint en charge de la prévention et de la sécurité, comme cela

se fait dans les villes qui prennent au sérieux la sécurité de leurs concitoyens, enfants, parents, personnes âgées.

Une police municipale convenablement équipée pour faire face à la délinquance du quotidien et armée dans des conditions qui feront l'objet d'une concertation citoyenne.

La mutualisation des moyens : centre de surveillance urbaine, encadrement, moyens techniques avec les villes limitrophes voire au-delà pour certains des moyens. Cette mutualisation est possible, mais elle nécessite d'y passer du temps pour convaincre des maires qui seraient prêts à abandonner une partie de leurs prérogatives au profit du mieux vivre ensemble de leurs concitoyens.

D'autre part, nous voulons mettre en place une politique de prévention pour tous, des programmes de prévention des addictions auprès de la jeunesse...

M. le maire

Monsieur Dessanges, comme j'exerce la police de l'assemblée, je vous demande maintenant de conclure et nous levons la séance. Je vous remercie.

La séance du conseil municipal est levée à 1 h 23